Quatre-vingt-dixième année. — N° 151. Le Numéro : 50 francs. Samedi 28 Juin 1958.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
						Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer.	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	1.000	800	1.000	3.000	3.000	750
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.400	1.200	1.300	4.000	4.000	1.100

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Liste de classement des notaires, des avoués, des huissiers de justice et des commissaires-priseurs en Algérie (p. 5982).

Tableau d'avancement des officiers publics et ministériels d'Algérie pour 1958 (p. 5981).

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 24 juin 1958 portant affectation d'un officier général (p. 5985).

Décrets du 24 juin 1958 portant promotions, nominations, admissions dans les cadres et radiation d'un corps (armée de l'air, active et réserve) (p. 5985).

Décret portant délégation de signature (p. 5990).

Arrêté du 17 juin 1958 relatif à une régie d'avances (p. 5990).

Listes d'admissibilité aux concours à l'école navale et à l'école des élèves officiers de marine en 1958 (p. 5991).

Liste d'admissibilité au concours à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens de la marine et à l'école des élèves officiers mécaniciens de la marine nationale en 1958 (p. 5991).

MINISTERE DES FINANCES

Ordonnance n° 58-548 et *décret* n° 58-549 du 27 juin 1958 relatifs au régime fiscal de certains produits ou services d'utilisation courante (p. 5992).

Décrets du 24 juin 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5992).

Décret n° 58-550 du 27 juin 1958 complétant le décret n° 53-959 du 30 septembre 1953 relatif aux marchés d'intérêt national (p. 5992).

Décret n° 58-551 du 27 juin 1958 portant autorisation de dépenses en excédent des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts (p. 5993).

Arrêté portant mise en disponibilité (inspection générale des finances) (p. 6022).

Tableau des éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires imposables au titre de l'année 1957 (revenus de 1957) (troisième tableau) (p. 6013).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret portant délégation de signature (p. 5991).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Dépôt de rapports (art. 29 du règlement) (p. 6022).

Conseil de la République. — Liste des candidats titulaires et suppléants permanents aux commissions générales et à la commission de comptabilité. — Convocations de commissions (p. 6022).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Dépôt de rapport. — Modifications à la liste des membres des groupes. — Convocations de commissions (p. 6025).

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 6026).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suisse (p. 6026).

Communication relative aux cours moyens de la cotation officielle hebdomadaire de la viande de porc, en gros, aux Halles centrales de Paris (p. 6031).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement d'un professeur technique au centre d'apprentissage du bâtiment de Paris (p. 6031).

Annonces (p. 6032).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Liste de classement des notaires, des avoués, des huissiers de justice et des commissaires-priseurs en Algérie.

En exécution des prescriptions du décret du 27 juillet 1919, spécialement en son titre Ier, les commissions prévues à l'article 5 dudit décret ont arrêté, pour l'année 1958, les listes d'ancienneté des notaires, des avoués, des huissiers de justice et des commissaires-priseurs en service en Algérie.

CLASSEMENT DES NOTAIRES D'ALGÉRIE POUR L'ANNÉE 1958

Hors classe.

(Effectif théorique: 19.)

MM.
1 Plante-Longchamp (Ernest), Oran.
2 Chouraki (Elie), Sidi-bel-Abbès.
3 Dussaule (André), Alger.
4 Neidhart (Paul), Alger.
5 Bourrasset (Louis), Alger.
6 Renucci (Joseph), Alger.
7 Sauer (Gaston), Alger.
8 Panzani (Antoine), Oran.
9 Champion (Albert), Oran.
10 Gregoire (Louis), Blida.
11 Surin (René), Alger.
12 Chicha (Abraham), Oran.
13 Solere (Joseph), Oran.
14 Bonnet (Paul), Alger.
15 Chauvet (Joseph), Alger.
16 Lauzur (Victor), Alger.
17 Duquennois (Georges), Mostaganem.
18 Joyet (Georges), Saint-Cloud.
19 ...

Première classe.

(Effectif: 33.)

MM.
1 Vellard (Pierre), Constantine.
2 Seban (Maurice), Oran.
3 Nougarede (Eugène), Oran.
4 Chouraki (Israël), Oran.
5 Colomer (Adrien), Cherchell.
6 Defillon (Marceau), Aïn-Témouchent.
7 Brisset (Lucien), Philippeville.
8 Dross (Henri), Sidi-bel-Abbès.
9 Cuq (Henri), Guyotville.
10 Denis (Paul), Arzew.
11 Falk (Paul), Maison-Carrée.
12 Nouschi (René), Alger.
13 Barland (Marius), Saint-Denis-du-Sig.
14 Armengau (Auguste), Menerville.
15 Deboher (Robert), Constantine.
16 Serfaty (Isaac), Lourmel.
17 Gelas (Joseph), Bône.
18 De Dietrich (Paul), Sidi-bel-Abbès.
19 Brilloit (René), Alger.
20 Andry (Jean), Blida.
21 Ferrand (Edmond), Alger.
22 Droz (Albert), Alger.
23 Marchal (Paul), Bône.
24 Benaioun (Raymond), Aïn-Témouchent.
25 Joffre (Fernand), Douera.
26 Ferrier (Jean), Sétif.
27 Lacoste (Henri), Mascara.
28 Thomas (Joseph), Perrégaux.
29 Perez (Raymond), Orléansville.
30 Gesta (André), l'Arba.
31 Plat (Maurice), Sidi-bel-Abbès.
32 Schumacher (Henri), Bône.
33 Jaunatre (Gilbert), Mostaganem.

Deuxième classe.

(Effectif: 42.)

MM.
1 Chicha (Aron), Mascara.
2 Tierce (Julien), Maison-Carrée.
3 Amsellem (Salomon), Philippeville.
4 Deluca (Maxime), Bône.
5 Meslet (René), Boufarik.
6 Vincent (Maurice), Miliana.
7 Armengau (Marcel), Tiaret.
8 Souci (Albert), Mascara.
9 Robert (Adrien), Blida.
10 Jouzeau (Fernand), Aïn-el-Arba.
11 Ribetto (René), Tlemcen.
12 Benkemoun (Elie), Constantine.
13 Mouton (Paul), Constantine.
14 Valeron (Albert), Sétif.
15 Jarsaillon (Paul), Tiaret.
16 Fares Abderrahman, Koléa.
17 Amouyal (Isaac), Tlemcen.
18 Garcia (Antoine), Tlemcen.
19 Onesta Tavolta (Roland), Bône.
20 Salphati (Joseph), Sétif.
21 Arbona (Raymond), Affreville.
22 Adoue (Pierre), Marengo.
23 Ponseille (Jean), Souk-Ahras.
24 Aizingre (Louis), Bordj-Menaiel.
25 Aldorf (Fernand), Tizi-Ouzou.
26 Salette (Pierre), Constantine.
27 Darmon (Simon), Vialar.
28 Lendais (Marcel), Orléansville.
29 Darmon (Jacob), Nemours.
30 Mesguich (André), Bouira.
31 Strock (Jacques), Boufarik.
32 Darmon (Abraham), Boghari.
33 Benitah (Makhlouf), Tiaret.
34 Wild (Henri), Palikao.
35 Morin (Eugène), Relizane.
36 Adnot (Henri), Ténes.
37 Lapierre (Georges), Montgolfier.
38 Lacan (Marcel), Berrouaghia.
39 Mouret (Henri), Inkerlann.
40 Rizutto (René), Bougie.
41 Menneteau (Henri), Châteaudun-du-Rhumel.
42 Monjat (Albert), la Calle.

Troisième classe.

MM.
1 Porcel (Albert), Djidjelli.
2 Sanchez (José), Frenda.
3 Gravisse (Edouard), Bougie.
4 Van Beneden (Jean), Cassaigne.
5 Rosado (Marcel), Biskra.
6 Allegret (Jean), Mercier-Lacombe.
7 Meyzen (René), Médéa.
8 Ayach (Abraham), Relizane.
9 Vaschalde (Paul), Jemmapes.
10 Benzaken (David), Sainte-Barbe-du-Tlelat.
11 Torrent (Paul), Laghouat.
12 Chouraqui (René), Bou-Saada.
13 Martin (Lucien), Saint-Arnaud.
14 Massonat (Georges), Saint-Denis-du-Sig.
15 Kaoua (Pierre), Dellys.
16 Perret (André), Bordj-Bou-Arreridj.
17 Nouven (Raymond), Oued-Fodda.
18 Greau (Alexis), Batna.
19 Mateu (Thomas), Aumale.
20 Feghoul (Maamar), Saïda.
21 Chiche (René), Saïda.
22 Champion (Fernand), Guelma.
23 Ensellem (Albert), Aïn-Bessem.
24 Amblard (Albert), Tebessa.
25 Nivière (René), Guelma.
26 Attal (Jules), Aïn-M'Lila.
27 Djian (Marcel), Teniet-el-Haad.
28 Chicha (Marcel), Khenchela.
29 Roy (Emile), el Arrouch.
30 Pariente (Rolland), le Telagh.
31 Sendra (Auguste), Fort-National.
32 Armengau (André), Collo.
33 Sevenery (Claude), Aïn-Beida
34 Roffe (Jacob), Batna.
35 Goeta (Haroun), Bordj-Bou-Arreridj.
36 Lafage (Paul), Akbou.
37 Barland (Silvère), Guelma.

CLASSEMENT DES AVOUÉS D'ALGÉRIE POUR L'ANNÉE 1958

Hors classe.

(Effectif théorique: 10.)

MM.
1 Ebert (Joseph), avoué près la cour d'appel d'Alger.
2 Cabannes (Louis), avoué près le tribunal d'Alger.
3 Sintes (René), avoué près le tribunal de Mostaganem.
4 Doucet (Louis), avoué près le tribunal d'Oran.
5 Groslière (Auguste), avoué près la cour d'appel d'Alger.
6 Dick (Oscar), avoué près la cour d'appel d'Alger.
7 Clausel (Armand), avoué près le tribunal de Mascara.
8 Battesti (Louis), avoué près le tribunal d'Alger.
9 Hadjadj (Maurice), avoué près le tribunal d'Alger.

Première classe (30).

1 Coulot (Pierre), avoué près le tribunal de Bône.
2 Bentayou (Paul), avoué près la cour d'appel d'Alger.
3 Candas (Maurice), avoué près la cour d'appel d'Oran.
4 Nataf (Marcel), avoué près la cour d'appel d'Alger.

5 Marbot (Robert), avoué près la cour d'appel de Constantine.
6 Sider (Paul), avoué près le tribunal de Constantine.
7 Mesrine (Edouard), avoué près le tribunal d'Orléansville.
8 Dazinière (Jacques), avoué près la cour d'appel d'Alger.
9 Birnesser (François), avoué près le tribunal d'Alger.
10 Peclat-Maunder (Robert), avoué près le tribunal d'Alger.
11 Gomar (Norbert), avoué près le tribunal d'Oran.
12 Benchetrit (Elie), avoué près le tribunal d'Alger.
13 Common (Jacques), avoué près la cour d'appel d'Oran.
14 Ciavaldini (Marcel), avoué près le tribunal d'Oran.
15 Utheza (André), avoué près le tribunal de Blida.
16 Aniona (Paul), avoué près le tribunal d'Alger.
17 Gerbaud (Jean), avoué près le tribunal de Tlemcen.
18 Garoby (Lucien), avoué près le tribunal d'Alger.
19 Gassiot (Georges), avoué près le tribunal de Bône.
20 Betboy (Marcel), avoué près le tribunal de Tizi-Ouzou.
21 Fermon (Albert), avoué près le tribunal de Mostaganem.
22 Haumesser (Léon), avoué près le tribunal de Philippeville.
23 Riber (Jean), avoué près le tribunal de Mostaganem.
24 Rault (Maurice), avoué près le tribunal de Blida.
25 Castel (Stéphan), avoué près le tribunal d'Oran.
26 Dissler (Yvan), avoué près le tribunal de Mostaganem.
27 Luciani (Adolphe), avoué près le tribunal d'Oran.
28 Queirard (René), avoué près le tribunal de Guelma.
29 Valleur (François), avoué près le tribunal de Tlemcen.
30 Sultan (Nathan), avoué près la cour d'appel de Constantine.

Deuxième classe.

MM.
1 Widenlocher (William), avoué près le tribunal de Sétif.
2 Rodière (Jean), avoué près le tribunal de Guelma.
3 Cadix (René), avoué près le tribunal de Mascara.
4 Febvre (Georges) avoué près le tribunal de Tiaret.
5 Virazels (Jean), avoué près le tribunal d'Oran.
6 Molinet (Maurice), avoué près le tribunal de Bougie.
7 Coen (Alexandre-Sydney), avoué près le tribunal de Batna.
8 Roth (Roger), avoué près le tribunal de Philippeville.
9 Bousser (Gustave), avoué près le tribunal de Sidi-bel-Abbès.
10 Adad (Jules), avoué près le tribunal de Bône.
11 Dahan (Emile), avoué près le tribunal d'Oran.
12 Cabannes (Yvon), avoué près le tribunal de Blida.
13 Sammut (Jean), avoué près le tribunal de Blida.
14 Taleb Abdelhak, avoué près la cour d'appel d'Oran.
15 Roux (Roger), avoué près le tribunal de Sidi-bel-Abbès.
16 Bachelot (Yves), avoué près le tribunal de Bougie.
17 Truxillo (Roger), avoué près le tribunal de Constantine.
18 Dei (Jules), avoué près le tribunal de Sidi-bel-Abbès.
19 Cohen (James), avoué près la cour d'appel de Constantine.
20 Colonieu (Georges), avoué près le tribunal de Tiaret.
21 Camillieri (Georges), avoué près le tribunal de Blida.
22 Akoun (Roland), avoué près le tribunal de Mascara.
23 Kalifa (Lucien), avoué près le tribunal de Sétif.
24 Hébert (Paul), avoué près le tribunal d'Orléansville.
25 Rahal Mohammed, avoué près le tribunal de Tiaret.
26 Gaillot (Lucien), avoué près le tribunal de Bône.
27 Borel (Henri), avoué près le tribunal de Mascara.
28 Beauflls (Jean), avoué près le tribunal de Tlemcen.
29 Guedj (Jean), avoué près le tribunal de Constantine.
30 Benyoucef Toufik, avoué près le tribunal de Guelma.
31 Coutelier (Fernand), avoué près le tribunal d'Orléansville.
32 Ellul (René), avoué près le tribunal de Batna.

CLASSEMENT DES HUISSIERS D'ALGÉRIE POUR L'ANNÉE 1958

Première classe.

(Effectif théorique : 22.)

MM.
1 Nahon (Joseph), huissier à Oran.
2 Gouesse (Jules), huisier à Alger.
3 Jaudet (Jean), huissier à Dellys.
4 Ferri (Fernand), huissier à Oran.
5 Halali Mohamed, huissier à Mascara.
6 Salfati Chaloum, huissier à Bône.
7 Chiche (Isaac), huissier à Maison-Carrée.
8 Baccouche Ferredj, huissier à Sétif.
9 Hanoune (Elie), huissier à Alger.
10 Amoyale (Isaac), huissier à Oran.
11 Rouas (Léon), huissier à Oran.
12 Ali Khodja, huissier à Guelma.
13 Guastavino (Vincent), huissier à Cherchell.
14 Nabeth (Edmond), huissier à Bône.
15 Neboth (Georges), huissier à Alger.
16 Mangion (Vincent), huissier à Jemmapes.
17 Dahou Saïd, huissier à Alger.
18 Chemla (Jacob), huissier à Constantine.
19 Rouane Abdelkader, huissier à Alger.
20 Zakine (Joseph), huissier à Oran.
21 ...
22 ...

Deuxième classe.

(Effectif théorique : 39.)

MM.
1 Ferri (Jules), huisier à Philippeville.
2 Temam Sadoun, huissier à Biskra.
3 Brachemi Meftah, huissier à Mostaganem.
4 Corcia (Léon), huissier à Sainte-Barbe-du-Tlelat.
5 Darmon (Charles), huissier à Aïn el Arba.
6 Amsellem (David), huissier à Sidi-bel-Abbès.
7 Moutout (Moïse), huissier à Alger.
8 Kharroubi (Salomon), huissier à Bône.
9 Marques (Jean), huissier à Alger.
10 Amsellem (Maurice), huissier à Alger.
11 Lévy (Messaoud), huissier à Tlemcen.
12 Rozenzweig (René), huissier à Aïn-Temouchent.
13 Lelouche (Charles), huissier à Alger.
14 Fodda Mohamed, huissier à Mostaganem.
15 Dahan (Joseph), huissier à Alger.
16 Schreiber (Maurice), huissier à Saint-Denis-du-Sig.
17 Dahan (Yomtob), huissier à Bône.
18 Cauret (Henri), huissier à Perregaux.
19 Isman (Jacob), huissier à Alger.
20 Lliteras (Daniel), huissier à Alger.
21 N'Kaoua (Jacob), huissier à Batna.
22 Medjaher Djilali, huissier à Tenès.
23 Bencharif Mostefa, huissier à Marengo.
24 Bouillet (Louis), huissier à Aumale.
25 Zerdoun (Samuel), huissier à Bordj-Bou-Arreridj.
26 Tordjman Maklouf, huissier à Constantine.
27 Riu (Paul), huissier à Oran.
28 Lopez (Pierre), huissier à Oran.
29 Delhoum Hadj, huissier à Aïn-Temouchent.
30 Djian (René), huissier à Mostaganem.
31 Braka (Georges), huissier à Kolea.
32 Martin (Jean), huissier à Mascara.
33 Medioni (André), huissier à Boufarik.
34 Allouche (Sylvain), huissier à Constantine.
35 Mokhtar Kharoubi, huissier à Palikao.
36 Reimonen (Fernand), huissier à Menerville.
37 Duthu (Léopold), huissier à Collo.
38 Aouizerat (Simon), huissier à Constantine.
39 ...

Troisième classe.

(Effectif théorique : 48.)

MM.
1 Obadia (Gabriel), huissier à Trezel.
2 Zerbib (Jacob), huissier au Khroub.
3 Benzina Kada, huissier à Sidi-bel-Abbès.
4 Zitouni Dahmane, huissier à Sétif.
5 Ghouadni Ahmed, huissier à Mascara.
6 Carilero (Joseph), huissier à Lourmel.
7 Guedj (Prosper), huissier à Blida.
8 Safar Maklouf, huissier à Alger.
9 Mamar Mohamed, huissier à Blida.
10 Guedj (Abraham), huissier à Bougie.
11 Durand (Firmin), huissier à Oued-Fodda.
12 Redjimi Mohamed, huissier à Vialar.
13 Boukroufa Bachir, huissier à Bou-Saada.
14 Sellem (Nessim), huissier à l'Arba.
15 Saulnier (Remy), huissier à Bordj-Menaiel.
16 Descombes (Hubert), huissier à Tizi-Ouzou.
17 Domeck (René), huissier à Arzew.
18 Roja (François), huissier à Marnia.
19 Manchon (Antoine), huissier à Tiaret.
20 Derrouiche Tahar, huissier à Châteaudun-du-Rhumel.
21 Bibas (Haïm), huissier à Tlemcen.
22 Fassina (William), huissier à Sétif.
23 Partouche (Albert), huissier à Saïda.
24 Kali Abdulatif, huissier à Médéa.
25 Renassia (David), huissier à Tlemcen.
26 Hadjadje (Maurice), huissier à Relizane.
27 Emsallem (René), huissier à Relizane.
28 Goguyer-Lalande (Antoine), huissier à Aïn-Beïda.
29 Zerbib (Fredj), huissier à Bougie.

30 Lopez (Joseph), huissier à Orléansville.
31 El-Beze (Abraham), huissier à Tébessa.
32 Angeli (Jacques), huissier à Dra-el-Mizan.
33 Saifati (Georges), huissier à Souk-Ahras.
34 Gabison (Joseph), huissier à Inkermann.
35 Sibran (Jean-Louis), huissier à Azazga.
36 Freno (Maurice), huissier à Saïda.
37 El Beze (Elie), huissier à Saint-Cloud.
38 Nouschi (Robert), huissier à Bordj-Bou-Arreridj
39 Perez (Vincent), huissier à Montagnac.
40 Rouas (Gaston), huissier à Boufarik.
41 Mataoui Mohamed, huissier à Aïn-Bessem.
42 Charbit (Moïse), huissier à Orléansville.
43 ...
44 ...
45 ...
46 ...
47 ...
48 ...

Quatrième classe.

MM.

1 Boulahbal Abdelkader, huissier à Ammi-Moussa.
2 Benichou (Joseph), huissier à Kerrata.
3 Pages (Léon), huissier à Colomb-Béchar.
4 Tmim (Albert), huissier à Khenchela.
5 Halimi (Roland), huissier à Philippeville.
6 Bouaziz Messaoud, huissier à Philippeville.
7 Tristani (Martial), huissier à Saint-Arnaud.
8 Karsenti (Nathan), huissier à Batna.
9 Lachkar (Isidore), huissier à Lamoricière.
10 Nouschi (Gilbert), huissier à Laghouat.
11 Cohen (Mardochée), huissier au Telagh.
12 Djelfaoui Mohamed, huissier à Teniet-el-Haad.
13 Ferri (Jacques), huissier à El Arrouch.
14 Bounabel Abdelkader, huissier à Zemmora.
15 Moussaoui Abdelkader, huissier à Berrouaghia.
16 Hamdi Embarek, huissier à Colbert.
17 Allouche (Maurice), huissier à Morris.
18 Benfriha Habib, huissier à Frenda.
19 Lesaffre (Michel), huissier à Mila.
20 Garcia (Roger), huissier à Nemours.
21 Sebban (Moïse), huissier à Souk-Ahras.
22 Pages (Jacques), huissier à Aïn-Sefra.
23 Zorpi (Serge), huissier à Djidjelli.
24 Ricard (Robert), huissier à Mondovi.
25 N'Kaoua (Robert), huissier à Aïn-M'Lila.

CLASSEMENT DES COMMISSAIRES-PRISEURS D'ALGÉRIE POUR 1958.

Première classe.

(Effectif : 7.)

MM.

1 Chanteloube (Jean), Constantine.
2 Chekkal Dao, Alger.
3 Rodolphe (Jacques), Alger.
4 Kaim (Maurice), Alger.
5 Meadeb (Albert), Oran.
6 Nelva (Laurent), Oran.
7 Jourdan (Marcel), Alger.

Deuxième classe.

MM.

1 Badach Makhlouf, Oran.
2 Serfati (Judas-Jules), Constantine.
3 Mira (Vincent), Alger.
4 Meyer (Louis), Alger.
5 Champion (René), Mascara.
6 Saint-Martin, Mostaganem.
7 Charbit (Adolphe), Tlemcen.

Tableau d'avancement des officiers publics et ministériels d'Algérie pour 1958.

I. — NOTAIRES

(Les inscriptions sont publiés par ordre alphabétique [article 9 du décret du 27 juillet 1949].)

1° Notaires de 1re classe inscrits pour la hors-classe.

1955.

MM.

Nougarède, notaire à Oran.
Seban, notaire à Oran.
Vellard, notaire à Constantine.

1956.

MM.

Brisset, notaire à Philippeville.
Chouraki, notaire à Oran.
Colomer, notaire à Cherchell.
Defillon, notaire à Aïn-Témouchent.
Dross, notaire à Sidi-bel-Abbès.

1957.

M. Cuq, notaire à Guyotville.

1958

MM.

Denis, notaire à Arzew.
Nouschi, notaire à Alger.

2° Notaires de 2e classe inscrits pour la 1re classe.

1955.

MM.

Amsellem, notaire à Philippeville.
Chicha, notaire à Mascara.
Tierce, notaire à Maison-Carrée.

1956.

MM.

Armengau, notaire à Tiaret.
Deluca, notaire à Bône.
Meslet, notaire à Boufarik.
Robert, notaire à Blida.
Souci, notaire à Mascara.
Vincent, notaire à Miliana,

1957.

MM.

Benkemoun, notaire à Constantine.
Jouzeau, notaire à Aïn-el-Arba.
Ribetto, notaire à Tlemcen.

1958

MM.

Mouton, notaire à Constantine.
Valeron, notaire à Sétif.

3° Notaires de 3e classe inscrits pour la 2e classe.

1955.

M. Porcel, notaire à Djidjelli.

1956.

MM.

Allegret, notaire à Mercier-Lacombre.
Gravisse, notaire à Bougie.
Meyzen, notaire à Médéa.
Rosado, notaire à Biskra.
Sanchez, notaire à Frenda.
Van Beneden, notaire à Cassalgne.

1957.

MM.

Ayach, notaire à Relizane.
Vaschalde, notaire à Jemmapes,

1958.

MM.

Benzaken, notaire à Sainte-Barbe-du-Tlélat.
Martin, notaire à Saint-Arnaud,
Torrent, notaire à Laghouat.

II. — Avoués

(Les inscriptions sont publiées par ordre alphabétique [art. 9 du décret du 27 juillet 1949].)

1° Avoués de 1re classe inscrits pour la hors-classe.

1955.

M. Coulot, avoué près le tribunal de première instance de Bône.

1956.

MM.

Bentayou, avoué près la cour d'appel d'Alger.
Candas, avoué près la cour d'appel d'Oran.
Nataf, avoué près la cour d'appel d'Alger.

1957.

M. Marbot, avoué près la cour d'appel de Constantine.

1958.

MM.

Birnesser, avoué près le tribunal d'Alger.
Daziniere, avoué près la cour d'appel d'Alger.
Mesrine, avoué près le tribunal d'Orléansville.
Peclat-Maunder, avoué près le tribunal d'Alger.
Sider, avoué près le tribunal de Constantine.

2° *Avoués de 2e classe inscrits pour la la 1re classe.*

1955.

M. Widenlocher, avoué près le tribunal de Sétif.

1956.

MM.
Cadix, avoué près le tribunal de première instance de Mascara.
Febvre, avoué près le tribunal de première instance de Tiaret.
Rodière, avoué près le tribunal de première instance de Guelma.

1957.

MM.
Mohnel, avoué près le tribunal de première instance de Bougie.
Virazels, avoué près le tribunal de première instance d'Oran.

1958.

MM.
Adad, avoué près le tribunal de première instance de Bône.
Bousser, avoué près le tribunal de première instance de Sidi-bel-Abbès.
Dahan, avoué près le tribunal de première instance d'Oran.
Roth, avoué près le tribunal de première instance de Philippeville.

III. — Huissiers de justice

(Les inscriptions sont publiées par ordre alphabétique [art. 9 du décret du 27 juillet 1949].)

1° *Huissiers de justice de 2e classe inscrits pour la 1re classe.*

1948.

M. Ferri, huissier à Philippeville.

1954.

M. Temam, huissier à Biskra.

1955.

M. Brachemi, huissier à Mostaganem.

1956.

MM.
Corcia, huissier à Sainte-Barbe-du-Tlélat.
Darmon, huissier à Aïn-el-Arba.

1957.

MM.
Amsellem, huissier à Sidi-bel-Abbès.
Kharroubi, huissier à Bône.
Marques, huissier à Alger.
Moutout, huissier à Boufarik.

1958.

MM.
Fodda, huissier à Mostaganem.
Lelouche, huissier à Alger.
Rosenzweig, huissier à Aïn-Témouchent.
Schreiber, huissier à Saint-Denis-du-Sig.

2° *Huissiers de justice de 3e classe inscrits pour la 2e classe.*

1957.

MM.
Benzina Kada, huissier à Relizane.
Carillero, huissier à Lourmel.
Ghouadni, huissier à Mascara.
Obadia, huissier à Trézel.
Zerbib, huissier au Kroub.
Zitouni, huissier à Sétif.

1958.

MM.
Bibas, huissier à Tlemcen.
Descombes, huissier à Tizi-Ouzou.
Domeck, huissier à Arzew.
Fassina, huissier à Sétif.
Kali, huissier à Médéa.
Manchon, huissier à Tiaret.
Partouche, huissier à Saïda.
Redjimi, huissier à Vialar.
Saulnier, huissier à Bordj-Ménaiel.
Sellem, huissier à l'Arba.

3° *Huissiers de justice de 4e classe inscrits pour la 3e classe.*

1958.

MM.
Benichou, huissier à Kerrata.
Bounziz, huissier à Philippeville.
Karsenti, huissier à Batna.
Pages, huissier à Colomb-Béchar.
Tmim, huissier à Khenchela.
Tristani, huissier à Saint-Arnaud.

IV. — Commissaires priseurs

1952.

1 Badach Makhlouf, commissaire priseur à Oran.

1953.

1 Serfati (Judas-Jules), commissaire priseur à Constantine.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 24 juin 1958 portant affectation d'un officier général.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des armées,

Vu le décret n° 49-823 du 25 juin 1949 fixant la liste des emplois d'officiers généraux du corps de la marine;

Vu le décret n° 51-1381 du 23 novembre 1951 relatif au service dans les forces maritimes;

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. le contre-amiral Meynier (R.-H.-A.) est mis à la disposition du commandant suprême des forces alliées en Europe pour exercer les fonctions de chef d'état-major de l'amiral Centre-Europe.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des armées sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 1958

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
C. DE GAULLE.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Décret du 24 juin 1958 portant promotion dans l'armée de l'air.

Par décret en date du 24 juin 1958, est promu, à titre définitif, pour prendre rang du 21 avril 1958, date de son admission en congé:

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Seguin (Pierre-Marie-Yves), placé dans la position de congé définitif du personnel navigant.

Décret du 24 juin 1958 portant admission dans les cadres actifs d'officiers de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 24 juin 1958, les officiers de réserve servant en situation d'activité dont les noms suivent sont, sur leur demande, admis dans les cadres actifs de l'armée de l'air, à compter du 1er juin 1958, avec le grade de capitaine à titre définitif, pour prendre rang à la date de cette admission:

Corps des officiers de l'air

Cadre navigant.

MM. les capitaines:
De Balmain (Nicolas), né le 22 novembre 1917.
Cottet (Roger-Justin-Jules), né le 7 décembre 1915.

Cadre sédentaire.

M. le capitaine Chamonard (Jacques), né le 26 mars 1922.

Corps des officiers des bases de l'air

M. le capitaine Baulier (Albert-Raymond-Jean-Pierre Georges), né le 4 février 1915.

Décret du 24 juin 1958 portant nomination dans les réserves de l'armée de l'air d'officiers de l'armée active admis à la retraite.

Par décret en date du 24 juin 1958, sont nommés, avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans les réserves de l'armée de l'air, à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active, les officiers dont les noms suivent, admis à la retraite :

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

Cadre sédentaire.

Avec le grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 1er juillet 1952.)

Saubatte-Lacomme (Bernard), N. I. A. : X. 4695.

Avec le grade de commandant.

(Rang du 1er avril 1950.)

Cascarret (Jean-Marie-Léon), N. I. A. : X. 0958.

Avec le grade de capitaine.

(Rang du 1er avril 1948.)

Michel (Joseph-Roger-Maurice), N. I. A. : X. 3647.

II. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES BASES DE L'AIR

Avec le grade de commandant.

(Rang du 1er octobre 1951.)

Palmade (Paul), N. I. A. : X. 7109.

(Rang du 1er janvier 1956.)

Alexandre (Pierre-Emile), N. I. A. : X. 5479.

Avec le grade de capitaine.

(Rang du 1er juillet 1950.)

Thieulin (Maurice-Albert-André), N. I. A. : X. 4979.

(Rang du 1er avril 1951.)

Lacannette (Jean-Baptiste-Frédéric-François), N. I. A. : X. 2841.
Lacour (Joanny), N. I. A. : X. 2857.

(Rang du 1er octobre 1951.)

Salas (Armand), N. I. A. : X. 4651.

(Rang du 1er juillet 1952.)

Denjean (Yvon-Marcel-André), N. I. A. : X. 1532.
Roques (Jean-Georges-Blaise), N. I. A. : X. 4542.

(Rang du 1er octobre 1952.)

Jaspierre (Fernand), N. I. A. : X. 2707.

(Rang du 1er janvier 1954.)

Bernard (Charles-Emile), N. I. A. : X. 5573.
Geoffray (Jean-René), N. I. A. : X. 2183.

III. — CORPS DES OFFICIERS MÉCANICIENS DE RÉSERVE DE L'AIR

Avec le grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 1er janvier 1957.)

Klein (Pierre-Jean-Marie), N.I.A. : X. 2894.

Avec le grade de commandant.

(Rang du 1er janvier 1954.)

Thiriet (Henri-Paul), N. I. A. : X. 6974.

Avec le grade de capitaine.

(Rang du 1er février 1952.)

Lemarchand (André-Jean-Marie), N. I. A. : X. 3152.

(Rang du 1er juillet 1952.)

Bouis (Pierre), N. I. A. : X. 669.

(Rang du 1er juillet 1953.)

Derennes (Georges-Louis), N.I.A. : X. 1548.

(Rang du 1er avril 1954.)

Rojon (Victor-Henri), N. I. A. : X. 6841.

IV. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

Avec le grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 1er janvier 1955.)

Paillassa (Georges-Marie-Emile), N. I. A. : X. 3937.

Avec le grade de capitaine.

(Rang du 1er juillet 1954.)

Mariani (Vincent-Paul), N. I. A. : X. 3100.

Décret du 24 juin 1958 portant promotions au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 24 juin 1958, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang aux dates ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent :

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

a) Cadre navigant.

(Rang du 1er juin 1946.)

Laudet (Georges-Henri-Albert), C. M. A. 222.

(Rang du 20 juin 1955.)

Soyez (Daniel-Emile-Guy-Yves), C. M. A. 224.

(Rang du 9 octobre 1956.)

Dietz (André-Léon), C. M. A. 228.

(Rang du 17 mars 1957.)

Leduc (Gérard-Marie-Maxime), C. M. A. 222.

(Rang du 30 avril 1957.)

Guillot (Pierre-Gilbert), B. A. 1/107.

(Rang du 15 septembre 1957.)

Martignole (Georges-Emile-Charles), B. A. 1/107.

(Rang du 9 janvier 1958.)

Germain (Gérard-Marcel-Albert-Marie), B. A. 1/107.

(Rang du 20 janvier 1958.)

Anton (Eugène), B. A. 1/107.

(Rang du 25 avril 1958.)

Abele (Henri-Michel-Louis), C. M. A. 222.

b) Cadre sédentaire.

(Rang du 23 novembre 1948.)

Bornhauser (Albert-Pierre-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 10 septembre 1956.)

Espigne (René-Marcel), C. M. A. 224.

II. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES BASES DE L'AIR

(Rang du 18 octobre 1947.)

Thivillier (Bernard), C. M. A. 224.

(Rang du 6 mars 1957.)

Gellée (Guy-Georges-Louis), C. M. A. 222.

(Rang du 1er juin 1957.)

Frindel (Sébastien), C. M. A. 224.
Gassier (Roger-Pierre-Michel), C. M. A. 224.

(Rang du 26 juin 1957.)

Cognard (Jean-Baptiste-Julien), C. M. A. 224.

(Rang du 28 juin 1957.)

Calvet (Jacques-Yves-Jean), C. M. A. 222.

(Rang du 3 juillet 1957.)

Sans (Guy-Etienne-Marcellin), C. M. A. 222.

(Rang du 19 septembre 1957.)

Bourgeois (Henri-Léon), C. M. A. 225.

(Rang du 28 novembre 1957.)

Roussel (Christian-Pierre-Henry-Marie), C. M. A. 224.

(Rang du 16 décembre 1957.)

Dolisi (Guy-René-Robert), C. M. A. 224.

(Rang du 4 février 1958.)

Bondoux (Jean-Rodolphe-Léonard), D. A. T.

(Rang du 20 février 1958.)

Maitrejean (Paul-René), D. A. T.
Parmentier (Jean-Marie-Charles-Aimé), C. M. A. 222.

(Rang du 24 février 1958.)

Eme (Charles-Bernard-Albert), C. M. A. 222.

(Rang du 9 mars 1958.)

Boudon (Alain-Henri-Edouard), C. M. A. 222.
De Maistre (Philippe-François-Xavier), C. M. A. 228.

(Rang du 15 mars 1958.)

Michon (Jean-Marie-Louis), C. M. A. 222.

(Rang du 16 mars 1958.)

Mansion (Paul-Yves), C. M. A. 228.
Pelisset (Emilien-Claude-René), C. M. A. 223.

(Rang du 22 mars 1958.)

Pechenart (Paul-Ernest-François), C. M. A. 222.

(Rang du 2 avril 1958.)

Deniau (Jacques-Léandre), C. M. A. 228.

(Rang du 3 avril 1958.)

Callé (François-René), D. A. T.

(Rang du 4 avril 1958.)

Lacamoire (Pierre), C. M. A. 223.

(Rang du 10 avril 1958.)

Erisey (Claude-Charles-Raymond), C. M. A. 224.
Pinet (Armand-Yves-Valentin), C. M. A. 224.

(Rang du 12 avril 1958.)

Jolly (Michel-Jean-Irénée), C. M. A. 222.

(Rang du 15 avril 1958.)

Beddok (Roger-Marc), C. M. A. 224.

(Rang du 17 avril 1958.)

Anselmet (René-Maurice), C. M. A. 224.
Blondin (Arthur-Pierre), C. M. A. 224.
De Grimouard (Bertrand-Louis-Henri-Marie-Paul), C. M. A. 223.

(Rang du 18 avril 1958.)

Henry (Jean-Claude-Marie-Antoine), C. M. A. 224.
Meallet (René-Jean-Félix), C. M. A. 224.

(Rang du 19 avril 1958.)

Courteaux (Claude-René-Justin), C. M. A. 224.
Grisoli (Paul-Georges-Louis-Dominique), C. M. A. 224.
Rigey (René-Robert), C. M. A. 224.

(Rang du 20 avril 1958.)

Cotte (Henri-François-Marius), C. M. A. 224.
Ligneau (Philippe-Marie-René), C. M. A. 223.

(Rang du 21 avril 1958.)

Clarissou (Pierre-Joseph), C. M. A. 224.
Dubois (Michel-Isidore), C. M. A. 224.
Kahane (Henri), C. M. A. 223.
Loustau (Michel), C. M. A. 223.
De Tournemine (Régis), C. M. A. 223.

(Rang du 22 avril 1958.)

Mülhaud (Bernard-Gaston-Marcel-Edmond), C. M. A. 222.

(Rang du 23 avril 1958.)

Lefebvre de Ladonchamps (Henry-René-Marie-Jean-Emmanuel), C. M. A. 226.
Pezet (Pierre-Jacques-Henri), C. M. A. 224.

(Rang du 25 avril 1958.)

Antier (Jean-Pierre-Louis-Marie), C. M. A. 224.
Le Brun (Jean-André), C. M. A. 222.
Vallet (Georges-Maurice), C. M. A. 224.

(Rang du 26 avril 1958.)

Avy (Paul-Ferdinand-Léon), C. M. A. 223.
Dupiol (Jean-Philippe), C. M. A. 223.
Freycenon (Jacques-Henri-Régis), C. M. A. 222.
Paillas (André-Pierre), C. M. A. 224.
Picollier (Gilbert-Pierre), C. M. A. 224.

(Rang du 27 avril 1958.)

Peyraud (Claude-Pierre-Jean), C. M. A. 223.

(Rang du 28 avril 1958.)

Paccard (Roger), C. M. A. 224.

(Rang du 29 avril 1958.)

Faure (Pierre-Henry-Auguste), C. M. A. 224.
Pouradier-Duteil (Paul-Jacques-Michel), C. M. A. 226.

(Rang du 30 avril 1958.)

Adam (Roger-Léopold), C. M. A. 224.
Bereziat (Yves-Marie-Léon), C. M. A. 224.
Caillard (Jacques-Louis-Raymond), C. M. A. 224.
Histe (Roger-Marcel-Louis), C. M. A. 224.
Lalanne (Pierre-Augustin-Jean-Claude), C. M. A. 222.
Vergnes (Bernard-Lucien-André), C. M. A. 224.

(Rang du 1er mai 1958.)

Padrazzi (Claude-Calixte-Louis), C. M. A. 225.

(Rang du 2 mai 1958.)

Curelli (Jean-Louis-Charles), C. M. A. 222.

(Rang du 3 mai 1958.)

Goninet (Jean), C. M. A. 224.

(Rang du 4 mai 1958.)

Cesarini (Claude-Gustave-Marie), C. M. A. 225.

(Rang du 5 mai 1958.)

Dimbert (Bernard-Pierre), C. M. A. 224.
Saucerotte (Georges-Edouard-Henry), C. M. A. 225.

(Rang du 6 mai 1958.)

Layet (René-Lucien), C. M. A. 224.

(Rang du 8 mai 1958.)

Durbas (Jacques-Aimé-Henri), C. M. A. 224.

(Rang du 10 mai 1958.)

Nicole (Maurice-Louis-Henri), C. M. A. 224.

(Rang du 11 mai 1958.)

Laville (Etienne-Yves), C. M. A. 226.
Sevestre (Pierre-Joseph-Vincent), C. M. A. 224.

(Rang du 12 mai 1958.)

Achispon (Paul-Jean-Charles), C. M. A. 223.

(Rang du 14 mai 1958.)

Bazin (Michel-Adon), C. M. A. 224.
Gonnard (Jacques-Joseph), C. M. A. 224.
Requin (Henri), C. M. A. 224.

(Rang du 15 mai 1958.)

Alech (Maurice-Gilbert-Edouard), C. M. A. 224.
Neble (Georges-Henri), C.M.A. 223.
Reix (Yvon-Georges), C.M.A. 221.

(Rang du 16 mai 1958.)

Francioni (Pierre-Marie-René), C. M. A. 224.
Stéfani (François-Michel-Marie-Henri), C. M. A. 224.

(Rang du 18 mai 1958.)

Chambert (Pierre-Charles-Gabriel), C. M. A. 224.

(Rang du 22 mai 1958.)

Marolliat (Jean-Joseph), C. M. A. 225.
Perouème (Robert), C.M.A. 224.

(Rang du 24 mai 1958.)

Blunat (Daniel-Marie-Michel), C. M. A. 224.

(Rang du 29 mai 1958.)

Delorme (Claude-Marcel), C. M. A. 224.

III. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

(Rang du 17 mars 1957.)

Peyronnet (Claude-Roger), C. M. A. 222.

(Rang du 28 janvier 1958.)

Chevereau (Gérard-Pierre-Bernard), C. M. A. 224.

(Rang du 20 février 1958.)

Allorant (Philippe-Henri-Michel), C. M. A. 224.

(Rang du 25 février 1958.)

Heinguez (René-Charles-Henri), C. M. A. 224.

(Rang du 28 février 1958.)

Chilaud (Michel-Lucien), C. M. A. 222.

(Rang du 12 avril 1958.)

Chambon (Jean-François), C. M. A. 224.

(Rang du 17 avril 1958.)

Fevre (Alain-Louis-Christian-Marcel), C. M. A. 222.

(Rang du 22 avril 1958.)

Guizard (Georges-Joseph), C. M. A. 223.

(Rang du 26 avril 1958.)

Floury (Daniel-Michel), C. M. A. 222.
Mouquin (Félix-Auguste-René), C. M. A. 224.

(Rang du 28 avril 1958.)

Dupuis (André), C. M. A. 224.

(Rang du 1er mai 1958.)

Adalsberg (Jean), C. M. A. 222.

(Rang du 2 mai 1958.)

Clément (Georges-Louis-Roger), C. M. A. 224.

(Rang du 3 mai 1958.)

Auger (Henri-Marie-Charles-Louis-Ignace), C. M. A. 222.

(Rang du 9 mai 1958.)

Renondin (Jean-Baptiste-Frank-André), C. M. A. 222.

IV. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

(Rang du 27 février 1958.)

Andrieux (Pierre-Jean-Marie), C. M. A. 222.

(Rang du 17 avril 1958.)

Bazin (Serge-Jean-Antoine), C. M. A. 224.

(Rang du 21 avril 1958.)

Le Mesre de Pas (Patrice-Marie-Gilles), C. M. A. 223.
Monleau (Pierre-Roger), C. M. A. 224.

(Rang du 1er mai 1958.)

Bermes (Jean-Pierre-Marie-Désiré), C. M. A. 225.

(Rang du 25 mai 1958.)

Coussirou (Jean-Marie), C. M. A. 223.
Palault (Bernard-Claude-Raymond), C. M. A. 222.

Les affectations mentionnées ci-dessus sont celles des intéressés au moment de l'établissement du décret.

Décret du 24 juin 1958 portant promotions au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 24 juin 1958, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang aux dates ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

Cadre navigant.

(Rang du 1er juillet 1956.)

Multrier (François-Augustin), C. M. A. 224.

(Rang du 9 avril 1957.)

Curien (Michel), 10e E. C.

(Rang du 14 décembre 1957.)

Bruel (André-Charles), C. M. A. 225.

II. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air

(Rang du 15 octobre 1956.)

Carrière (Henri-Albert-Emile), B. A. O. M. 1/170.
Martin (Roger-Raoul), C. M. A. 226.

(Rang du 16 mars 1957.)

Mouret (Albert-Paul-Alfred), C. M. A. 226.

(Rang du 1er juin 1957.)

Biscons (Bernard-Charles), C. M. A. 223.

(Rang du 16 juin 1957.)

Gain (Yves-Edme), C. M. A. 221.

(Rang du 4 juillet 1957.)

Reynier (Charles-Roger), C. M. A. 221.

(Rang du 15 juillet 1957.)

Ragot (Jean-Paul), B. A. O. M. 1/170.

(Rang du 12 septembre 1957.)

Uettviller (Guy-Eugène-Antoine), C. M. A. 228.

(Rang du 14 octobre 1957.)

Gilles (André-Dominique), B. A. O. M. 1/170.

(Rang du 19 octobre 1957.)

Boilleau (Emile), B. A. O. M. 1/170.

(Rang du 21 octobre 1957.)

Gravelle (Pierre-Charles-Jean), C. M. A. 224.

(Rang du 23 octobre 1957.)

Cheverry (Pierre-Victor), C. M. A. 228.

(Rang du 28 octobre 1957.)

Michot (Jean-Pierre-Henri), C. M. A. 228.

(Rang du 5 novembre 1957.)

Lucas (Paul-Marius), C. M. A. 228.

(Rang du 16 novembre 1957.)

Lionville (Michel-Jean-Emile), C. M. A. 228.

(Rang du 22 novembre 1957.)

Olle (Jean-Jules-François), C. M. A. 228.

(Rang du 16 décembre 1957.)

Calvet (Claude-Edouard-Olivier), C. M. A. 226.
Milhé de Saint-Victor (Henri-Dominique-Marie), C. M. A. 226.

(Rang du 21 décembre 1957.)

Bertucat (Gabriel-Michel), B. A. O. M. 1/181.

(Rang du 25 décembre 1957.)

Sentenac (Jean-René-Marcel), C. M. A. 226.

(Rang du 1er janvier 1958.)

Michel (Francis-Raymond-Robert), C. M. A. 226.

(Rang du 4 janvier 1958.)

Desgigot (Jean-Henri), C. M. A. 224.

(Rang du 13 janvier 1958.)

Braud (Michel-Raoul), B. A. O. M. 1/170.

(Rang du 14 janvier 1958.)

Chellan (Jean-André-Henri), C. M. A. 226.
Ferlin (Marc-Léon-Gaston), C. M. A. 226.
Mahler (Philippe-Jean), C. M. A. 226.
Moll (Vincent-de-Paul), C. M. A. 226.

(Rang du 15 janvier 1958.)

Heitz (René-Henri), C. M. A. 228.

(Rang du 15 février 1958.)

Laurans (Guy-Félix-François), C. M. A. 226.

(Rang du 16 février 1958.)

Henrot (Jean-Joseph-Antoine), C. M. A. 221.
Martinet (Daniel-Marie-Etienne), C. M. A. 221.

(Rang du 17 février 1958.)

Desbrières (Bernard-Marie-Germain-Roger), C. M. A. 224.

(Rang du 18 février 1958.)

Demartini (Jacques-Henri-François), C. M. A. 224.

(Rang du 24 février 1958.)

Colnot (Bernard-Charles-Camille), C. M. A. 221.

(Rang du 28 février 1958.)

Carre (Raymond), C. M. A. 224.
Gaudry (Michel-Albert), C. M. A. 221.
Pernette (André-Jean-François), C. M. A. 221.

(Rang du 1er mars 1958.)

Dikoff (Christo-Henri), C. M. A. 225.
Vandeur (Jacques-Hervé), C. M. A. 224.

(Rang du 2 mars 1958.)

Triscos (Edouard-Barthélémy-Pierre-Jacques), C. M. A. 223.

(Rang du 3 mars 1958.)

Cledes (Jean-Eugène-Alban), C. M. A. 223.
Mauvilly (Jean-Claude-Marie-René), C. M. A. 221.
Morelière (Roger-Pierre), C. M. A. 223.
Ruard (Robert-Georges-Albert), C. M. A. 223.

(Rang du 4 mars 1958.)

Agostini (Jean-Baptiste), C. M. A. 224.
Bourgeois (Jean-Robert), C. M. A. 224.
Cluzel (André-Fernand-Louis), C. M. A. 224.
Laporte (André), C. M. A. 223.

(Rang du 5 mars 1958.)

Maigron (Emmanuel-Maurice-Emile), C. M. A. 225.

(Rang du 6 mars 1958.)

Dupeux (André-Michel), C. M. A. 223.

(Rang du 7 mars 1958.)

Yelsch (René-Paul), C. M. A. 225.

(Rang du 9 mars 1958.)

Seruzier (Bernard-Jean-Marie), C. M. A. 221.

(Rang du 10 mars 1958.)

Coutin (Claude), C. M. A. 221.

(Rang du 11 mars 1958.)

Cavalié (Jacques-Paul), C. M. A. 223.
Perrault (Jacques-Jean-Gabriel), C. M. A. 221.

(Rang du 15 mars 1958.)

Baylet (René-Jean-André), C. M. A. 223.
Serça (Pierre-Raymond-Fernand), C. M. A. 221.

(Rang du 19 mars 1958.)

Robert (Bernard-Julien-Léon), C. M. A. 221.

(Rang du 30 mars 1958.)

Hervouet (Michel-Maurice), C. M. A. 225.

(Rang du 12 avril 1958.)

Zaoui (William), C. M. A. 225.

(Rang du 13 avril 1958.)

Renac (Paul-Emile-Léon-Adolphe), C. M. A. 221.

(Rang du 17 avril 1958.)

Martin (Adolphe-Eugène), C. M. A. 224.
Nonn (Henri-Célestin), C. M. A. 221.

(Rang du 19 avril 1958.)

Lefèvre (Guy-Jean-François), C. M. A. 221.

(Rang du 20 avril 1958.)

Lambert (Marc), C. M. A. 225.
Muckensturm (Hubert-Ernest), C. M. A. 221.

(Rang du 22 avril 1958.)

Jallet (Bernard-Cyrille-Louis), C. M. A. 221.
Joggerts (Jean-Marie-André), C. M. A. 221.

(Rang du 23 avril 1958.)

Bouquinet (André-Gaston), C. M. A. 221.
Giovanetti (Antoine), C. M. A. 221.

(Rang du 24 avril 1958.)

Pébayle (Robert), C. M. A. 221.

(Rang du 26 avril 1958.)

Dauvizis (André-Louis), C. M. A. 223.
Dubois (Jean-Fernand-Emile), C. M. A. 221.
Tartera (Michel-Robert), C. M. A. 225.

(Rang du 27 avril 1958.)

Fels (Jean-Pierre), C. M. A. 221.

(Rang du 28 avril 1958.)

Jacquot (Bernard-Charles), C. M. A. 221.
Thomas (Jean-Marie-Albert-Henry), C. M. A. 221.

III. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

(Rang du 1er janvier 1957.)

Espanel (Jacques-Henri), C. M. A. 226.

(Rang du 1er juillet 1957.)

Sezannes (Robert), C. M. A. 225.

(Rang du 19 août 1957.)

Duforeau (Gabriel-Alfred), C. M. A. 224.

(Rang du 6 décembre 1957.)

Brunet (Paul-Félix), C. M. A. 222.

(Rang du 26 décembre 1957.)

Bonneau (Raymond-Jack-Marcel), C. M. A. 224.

(Rang du 1er janvier 1958.)

Maire (Paul-Gabriel-Isidore), C. M. A. 226.

(Rang du 15 janvier 1958.)

Chanier (Jacques-Aristide-Yvon-Jean), C. M. A. 226.

(Rang du 15 février 1958.)

Quin (Marcel), C. M. A. 222.

(Rang du 16 février 1958.)

Buffler (Raymond-Albert), C. M. A. 221.

(Rang du 28 février 1958.)

Allier (André-Xavier), C. M. A. 224.

(Rang du 1er mars 1958.)

Michel (Bernard-Jean-Maurice), C. M. A. 224.

(Rang du 5 mars 1958.)

Jocteur (Robert-François), C. M. A. 224.

(Rang du 9 mars 1958.)

Gintz (Yves-Charles-Gabriel), C. M. A. 224.

(Rang du 12 mars 1958.)

Boyer (Henri), C. M. A. 221.

(Rang du 14 mars 1958.)

Richez (Jean-Charles), C. M. A. 224.

(Rang du 15 mars 1958.)

Berton (Jacques-Louis-Joseph), C. M. A. 224.

(Rang du 22 mars 1958.)

Sadrant (Jean-Marie), C. M. A. 221.

(Rang du 29 avril 1958.)

Petetin (Simon-Paul-Camille), C. M. A. 221.

IV. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

(Rang du 1er janvier 1957.)

Bouvelle (Charles-Maurice), C. M. A. 226.

(Rang du 13 août 1957.)

Debroucker (Maurice-Max-André), C. M. A. 226.

(Rang du 5 octobre 1957.)

Daniel (Gilbert-Georges-Marcel), C. M. A. 228.

(Rang du 7 novembre 1957.)

Estienne (Bernard-Marius-Frédéric), C. M. A. 224.

(Rang du 19 novembre 1957.)

Siben (Jean-Louis-Ernest), C. M. A. 225.

(Rang du 11 mars 1958.)

Lecourt (Jacques-Edmond-Gilles), C. M. A. 223.

(Rang du 14 mars 1958.)

Magnac (Jean-Claude-Daniel-Germain), C. M. A. 223.

(Rang du 21 avril 1958.)

Laurens (André-Joseph-Marie-Victor), C. M. A. 221.

Les affectations mentionnées ci-dessus sont celles des intéressés au moment de l'établissement du décret.

Décret du 24 juin 1958 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve d'aspirants élèves officiers de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 24 juin 1958, sont nommés au grade de sous-lieutenant dans les différents corps des officiers de réserve de l'armée de l'air les aspirants élèves officiers de réserve dont les noms suivent, qui ont satisfait au concours de sortie du peloton d'élèves officiers de réserve de l'armée de l'air:

Rang du 1er mai 1958.

PROMOTION « CAEN 57 D » (P. M. S.)

Corps des officiers de réserve de l'air

Cadre navigant.

Spécialité: Elève pilote.

Vigneras (Francis-Marie), X. 66471.
Reynier (Jean-Claude), X. 66472.
Patron (Alain), X. 66473.

Spécialité: Elève navigateur.

Voirin (Vivian-Camille), X. 66474.
Parquin (Dominique-Jean), X. 66475.

Spécialité: Elève observateur.

Coussedière (Jean-Pierre), X. 66476.
Demoisy (Charles-Eugène), X. 66477.
Lespinats (Roland-Jean), X. 66478.
Orfila (Robert), X. 66479.
Quemat (Francis-Louis), X. 66480.
Trémolières (Michel-Louis), X. 66481.
Bouche (Jacques-Georges), X. 66482.
Picart (Jean-Claude), X. 66483.

Rang du 1er juin 1958.

PROMOTION « CAEN 57 C » (après concours).

I. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air

Spécialité: Contrôleur d'opérations aériennes.

Mendelovici (Jacques), X. 66484.
Leymarie (Pierre), X. 66485.
Persyn (Jean-Paul), X. 66486.
Ricard (Marcel-Claude), X. 66487.
Gommy (Jacques), X. 66488.
Dubrulle (Jacques-Albert), X. 66489.
Brom (Pierre-Joseph), X. 66490.
Guichard (Jean-Jacques), X. 66491.
Delsahut (Jean-Pierre), X. 66492.
Borgo (Gérard-César), X. 66493.
Soulié (Marius-Simon), X. 66494.
Mogica (Lucien-François), X. 66495.
Garrachon (Jacques-Gabriel), X. 66496.
Pierre (Bernard), X. 66497.
Rougier (Georges-Gérard), X. 66498.

Spécialité: Sécurité aérienne.

Bardon (Claude), X. 66499.
Hieronimus (Philippe-Robert), X. 66500.
Cornet (Michel-Guislain), X. 66501.
Labousset (Robert-Claude), X. 66502.
Deux (Robert), X. 66503.

Spécialité: Fusilier air.

Henault (Gérard-André), X. 66504.
Maurer (René-Albert), X. 66505.
André (Michel-Emile), X. 66506.
De Gorguette d'Argœuves (René-Lucien), X. 66507.
Carenco (Paul-Francis), X. 66508.
Chauvard (Jean-Pierre), X. 66509.
Desbucquois (André-Henri), X. 66510.
Munier (Jean-Claude), X. 66511.
Terrasse (Roland-Clément), X. 66512.
Ressaire (Pierre-Jean), X. 66513.
Frache (Yves-Gérard), X. 66514.
Dumenil (Armand-Edouard), X. 66515.
Laduré (Yves-Jean), X. 66516.
Jeanroy (Bernard-Joseph), X. 66517.
Vidal (Philippe-Oscar), X. 66518.
Vial (Louis-Claude), X. 66519.
Wiame (Jean-Claude), X. 66520.
Bouvet (Carlos-Jean), X. 66521.
Gauzière (Roger), X. 66522.
Thibaudin (Claude-Pierre), X. 66523.

II. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

Spécialité: Mécanicien avion moteur.

Maitrepierre (Jean-Claude), X. 66524.
Bertoni (Roger-Henri), X. 66525.
Lebrun (Michel), X. 66526.
Audric (Guy-André), X. 66527.
Haton (Jack-André), X. 66528.
Theurant (Gilbert), X. 66529.
Burnod (André-Camille), X. 66530.
Martin (Michel-Louis), X. 66531.

Spécialité: Mécanicien équipement.

Flouest (Georges-Yves), X. 66532.
Datain (Yves-François), X. 66533.
Jamet (Jean-Bernard), X. 66534.

Spécialité: Télémécanicien.

Le Brun (Jean-Pierre), X. 66535.
Lacroix (André-Marie), X. 66536.
Meynaud (Pierre-Emile), X. 66537.
Bagnères (Jacques-Louis), X. 66538.

PROMOTION « CAEN 57 D » (P. M. S.)

I. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air

Spécialité: Encadrement.

Baudet (Pierre-René), X. 66539.
Saoli (Claude-Jean), X. 66540.

Spécialité: Fusilier de l'air.

Bauchet (Jean-Pierre), X. 66541.
Naveau (Francis-Gaston), X. 66542.
Soulié (Yves-Jean), X. 66543.
Darre (Jean-Claude), X. 66544.
Guyottot (Claude-Pierre), X. 66545.
Malagutti (Henri-Victor), X. 66546.
Veuillot (Henri-Jean), X. 66547.
Nicolas (Pierre-Auguste), X. 66548.
Gerbet (Guy-Jean), X. 66549.
Renard (Claude-François), X. 66550.
Bonnet (Georges-Pierre), X. 66551.
Noël (Claude-Pierre), X. 66552.
Sezor (Jean-Pierre), X. 66553.
Guyader (Yves-Albert), X. 66554.
Boffy (Pierre-Léon), X. 66555.
Barniche (Guy-André), X. 66556.
Heilès (Roger-Albert), X. 66557.
Lemaire (Jean-Louis), X. 66558.
Janel (Gérard-Bonaventure), X. 66559.
Lespine (Robert-Marc), X. 66560.
Routier (Gal-René), X. 66561.
Gruszka (Alex-Jean), X. 66562.
Dubasque (Jean-Claude), X. 66563.
Lantz (Gérard-Charles), X. 66564.
Rose (Maurice-Auguste), X. 66565.
Bailly (Gilbert-Camille), X. 66566.
Schmitt (Roger-Lucien), X. 66567.
Raimbault (Pierre-Louis), X. 66568.
Boireau (Bernard-Clément), X. 66569.
Rickard (John-William), X. 66570.
Castex (Roger), X. 66571.
Giry-Laterrière (Bernard), X. 66572.
Manuel (Christian-Clément), X. 66573.
Vigier (Marc-Noël), X. 66574.
Bonneau (Jacques), X. 66575.
Maldiney (André-Maurice), X. 66576.
Robert (Jacques-Alban), X. 66577.
Tiennot (Michel-Marcel), X. 66578.
Guinard (Eugène-Jacques), X. 66579.
Duvivier (Georges-Louis), X. 66580.
De Tiesenhausen (Alexis), X. 66581.
Bousquet (Lucien-Louis), X. 66582.
Debrun (Henri-Jean), X. 66583.
Andrau (Christian), X. 66584.
Jaquillard (André-Charles), X. 66585.
Le Baron (Jacques-Raymond), X. 66586.
Vibet (Jean-Claude), X. 66587.
Honoré (Pierre-Alain), X. 66588.

Spécialité: Contrôleur d'opérations aériennes.

Richard (Yves-Robert), X. 66589.
Grousseau (Jean-Claude), X. 66590.
Petit (Maurice-Raphaël), X. 66591.
Delorme (Pierre-Louis), X. 66592.
Peyrichou (Jean-Jacques), X. 66593.
Prestail (Maurice), X. 66594.
Straub (Alexis), X. 66595.
Sturtz (Henri-Bernard), X. 66596.
Geffray (Yves-François), X. 66597.
Bécue (Gérard-Constant), X. 66598.
Debiol (Joseph-Henri), X. 66599.
Ligonie (Pierre-Joseph), X. 66600.
Merelli (Christian-Jean), X. 66601.
Thibaut (Jean-Pierre), X. 66602.
Ragiot (Michel-Charles), X. 66603.
Biegel (André-Michel), X. 66604.
Chapuy (Robert-René), X. 66605.
Tancelin (Maurice-André), X. 66606.
Le Bruchec (Joseph-Marie), X. 66607.
Manche (André-Etienne), X. 66608.

Vaills (René-François), X. 66609.
Paci (André-Pierre), X. 66610.
Vial (Guy-Henri), X. 66611.
Gruffy (Jean-Victor), X. 66612.
Trinquet (Jean-Claude), X. 66613.
Leuwers (Laurent-Paul), X. 66614.
Malineau (Jacques), X. 66615.
Frémeaux (Jean-Georges), X. 66616.
Picant (Alain-Christian), X. 66617.
Benlisha (Jacques-Isaac), X 66618.
Ringeval (Jean-Marie), X. 66619.
Morel (Philippe-Emile), X. 66620.
Faivre (Claude-Joseph), X. 66621.

Spécialité: Sécurité aérienne.

Liénard (Jean), X. 66622.
Jaudier (Jacques-Marcel), X. 66623.
Heintzmann (Victor), X. 66624.
Brodier (Bernard-Raymond), X. 66625.
Blanc (Aimé-Henri), X. 66626.
Le Lin (Pierre-Alexis), X. 66627.
Rieu (Jean-Claude), X. 66628.
Vaussenat (Robert-Louis), X. 66629.
Senlis (Philippe-Michel), X. 66630.
Dumont (Michel-Antoine), X. 66631.
Luton (Philippe-Marie), X. 66632.

Spécialité: Renseignements.

Gissy (Gérard-Marie), X. 66633.
Célerier (Marc), X. 66634.
Chanard (Jean-Gaston), X. 66635.
Ferrando (Roger-Bernard), X. 66636.
Tillie (Guy-Fernand), X. 66637.
Charles (André-René), X. 66638.
Hébert (Roland-Jacques), X. 66639.
Barut (René-François), X. 66640.
Dhellemmes (Didier-Marie), X. 66641.
Boissart (Jean-Pierre), X. 66642.
Billette de Villemeur (Louis-Marie), X. 66643.
Perre (Jean-Emile), X. 66644.
Le Breton (Gérard-Jean), X. 66645.
Veilhan (Robert-Marie), X. 66646.
Bouyssou (Jean-Pierre), X. 66647.
Piet Berton de Lestrade (Alain-André), X. 66648.
Diebold (Gérard-Antoine), X. 66649.
Luhan (Pierre-Frank), X. 66650.
Faure (Eric-Edmond), X. 66651.
Rolloy (Christian-Marie), X. 66652.
Alexandre (Maré-Jean), X. 66653.
Blunat (Alain-Marie), X. 66654.
Figaret (Pierre-Claude), X. 66655.
Vinel (Jean-Pierre), X. 66656.

Spécialité: Etat-major.

Guillaume (Jean-Louis), X. 66657.
Marsal (Georges), X. 66658.
Petit-Didier (Eric), X. 66659.
Sabatier (Jean-Pierre), X. 66660.
Lalechère (Bernard), X. 66661.
Guy (François-Anne), X. 66662.
Azéma (Jean-Louis), X. 66663.
Jullien (Marie-Jacques), X. 66664.
Morneau (Jacques-André), X. 66665.
Chauvet (Christian-Urbain), X. 66666.

Spécialité: Approvisionnement.

Souderes (Bernard-Louis), X. 66667.
Féron (Michel-Marie), X. 66668.
Stoltz (Georges-Louis), X. 66669.
Munich (Pierre), X. 66670.
Forbin (Christian-Gilbert), X. 66671.
Banse (Pierre-Emile), X. 66672.
Garibal (Claude-Jean), X. 66673.
Blay (Camille-Henry), X. 66674.

Spécialité: Météorologie.

Lucas (Guy-Jean), X. 66675.
Fargeix (Clément-Jules), X. 66676.
Avignon (Gérard), X. 66677.

Spécialité: Psychotechnicien.

Claude (Gérard-Lucien), X. 66678.
Jacquet (Gilbert-Lucien), X. 66679.
Legentil (Michel-Jules), X. 66680.
Pernot (Roland-Henri), X. 66681.

Spécialité: Interviewer.

Royer (Pol), X. 66682.
Sol (François-Joseph), X. 66683.
Illusie (Jean-Paul), X. 66684.

Spécialité: Transmissions.

Aladenyse (Robert-Paul), X. 66685.
Winzer (Michel), X. 66686.
Eréna (Jean-Marie), X. 66687.
Bertolino (Charles-Pierre), X. 66688.
Avellan (Robert-Honoré), X. 66689.
Favre (Philippe-Charles), X. 66690.

Spécialité: Interprétateur photo.

Rousseau (Roger-René), X. 66691.
Boulonne (René-Eugène), X. 66692.

II. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

Spécialité: Mécanicien avion moteur.

Hocedez (Jean-Joseph), X. 66693.
Tardiveau (Jean-Henri), X. 66694.
Perot (Georges-Constant), X. 66695.
Catteau (Jean-Michel), X. 66696.
Lebas (Michel-Georges), X. 66697.
Roussel (Pierre-Clément), X. 66698.
Delplace (Jean-Claude), X. 66699.
Galland (Jean-Claude), X. 66700.
Fouilloux (Charles), X. 66701.
Lasnon-Dussaussay (Michel), X. 66702.
Bouis (Hugues-Jean), X. 66703.

Spécialité: Mécanicien armement.

Antiphon (Ivan-Michel), X. 66704.
Savoysky (Serge), X. 66705.
Martin (Pierre-Maurice), X. 66706.

Spécialité: Mécanicien équipement.

Catloen (René-André), X. 66707.
Guer (Jean-Jules), X. 66708.

Spécialité: Télémécanicien.

Prouillac (Christian-Henri), X. 66709.
Beaujoin (Jean-Pierre), X. 66710.
Pelletier (Edmond-Paul), X. 66711.
Pagnier (Bernard-Louis), X. 66712.
Soleilhac (Maurice-André), X. 66713.
Sahuguet (Paul-Maurice), X. 66714.
Moreau (Albert-Marie), X. 66715.
Parmentier (Paul-Robert), X. 66716.
Bidoire (Jean-Paul), X. 66717.
Baverel (Claude-Louis), X. 66718.
Laurent (Bernard-Marie), X. 66719.

III. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

Spécialité: Comptable.

Salviat (Jacques-Xavier), X. 66720.
Descamps (Claude-André), X. 66721.
Kampf (Alain-Jacques), X. 66722.
Andrieux (Robert-Emile), X. 66723.
Ogienko (Victorino), X. 66724.
Merlot (Bernard-Charles), X. 66725.
Poirot (Georges-Pierre), X. 66726.
Gaillard (Jacques-Jean), X. 66727.
Dewailly (Jean-Joseph), X. 66728.

Décret du 24 juin 1958 portant radiation du corps des ingénieurs militaires de réserve de l'air et nomination dans le corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.

Par décret en date du 24 juin 1958:

Est, sur sa demande, rayé des contrôles du corps des ingénieurs militaires de réserve de l'air, à compter de la date du présent décret, M. l'ingénieur militaire de réserve de 1re classe Dossier (Michel-Marie-Pierre).

Est nommé dans le corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air, à compter de la date du présent décret:

Au grade de capitaine.

(Rang du 1er juillet 1953.)

M. Dossier (Michel-Marie-Pierre).

Délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des armées,

Vu le décret n° 56-661 du 30 juin 1956 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la défense nationale et des forces armées;

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 58-525 du 10 juin 1958 fixant les attributions du ministre des armées,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Widmer, délégation de la signature du ministre des armées est donnée à M. le magistrat militaire de 1re classe Jallut, dans les conditions fixées par l'arrêté du 3 juin 1958 portant délégation de signature au directeur des services législatifs et administratifs et pour toutes affaires ressortissant à sa compétence.

Art. 2. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des armées,

PIERRE GUILLAUMAT.

Régies d'avances.

Par arrêté du ministre des armées (air) en date du 17 juin 1958, la régie d'avances instituée auprès du dépôt de matériel de l'armée de l'air n° 621, à Toulouse, est transférée auprès de l'entrepôt de l'armée de l'air n° 608, au même lieu géographique.

Listes d'admissibilité aux concours à l'école navale et à l'école des élèves officiers de marine en 1958.

Examens oraux.

Les épreuves orales des concours d'admission à l'école navale et à l'école des élèves officiers de marine débuteront le lundi 7 juillet.

I. — Les candidats dont les noms suivent devront se présenter:

Le lundi 7 juillet, à quinze heures quarante-cinq très précises, à la piscine Hébert, 2, rue des Fillettes, Paris (18e) (métro: Marx-Dormoy), pour y subir l'épreuve de natation;

Le mardi 8 juillet, à sept heures, au Collège de France, 11, place Marcelin-Berthelot, Paris (5e), pour y subir les épreuves orales.

MM.
Latourrette (P.-M.-L.-G.), italien.
De Lécluse de Longraye (H.-L.-M.-J.), italien.
Gazzano (G.-A.), italien.
Gervais de Lafond (D.-P.-J.-M.-G.-E.-G.), italien.
Lapoyade-Deschamps (J.-R.-P.), espagnol.
Varaut (P.-M.-C.), espagnol.
Tenneson (P.-A.-C.-P.-E.-Q.), espagnol.
Portejoie (J.-L.-R.), espagnol.
Meheut (J.-M.-A.), allemand.
Joly (M.-M.), allemand.
Hassler (L.-L.), allemand.
Chevallier (B.-G.-E.-R.), allemand
Marchand (F.-J.-M.), allemand.
Davy (F.-L.-A.-J.), italien.
De Malézieux du Hamel (Y.-F.-M.), italien.
Serizier (Y.-A.-M.), italien.
Lalanne-Berdouticq (Y.-G.-M.-D.).
Boutinet (P.-M.).
Sumion (G.-G.).
Madec (C.-Y.-V.-P.).
Lagrue (C.-P.-G.-M.).
Hervé (J.).
Jehannin (M.-J.-J.-M.).
Wandel (J.-P.-R.).
Pierson (M.-L.-O.).
Pagot (D.-M.-J.).
Le Boucher d'Hérouville (R.-M.-R.).
Laurin (L.-P.M.).
Guyard (J.-P.-W.-M.-J.).
Elie-Lefebvre (P.-M.-P.).
Desjars (F.-M.-H.).
Desgrées du Loû (B.-P.-J.-Y.-M.).
Maussion (J.-M.-J.).
Leygonie (J.-P.).
Legoux (M.-M.).
Delattre (P.-R.-L.-J.).
Bramat (J.-P.-F.-C.).
Bouvier des Noës (F.-M.-L.-J.).
Salomon (A.-M.).
Rosset (O.-C.-M.-J.).

II. — Les candidats dont les noms suivent devront se présenter le lundi 14 juillet, à sept heures, au Collège de France, 11, place Marcelin-Berthelot, Paris (5e), pour y subir les épreuves orales:

MM.
Rolet (F.-V.-S.).
Pétesch (A.-C.-H.).
D'Ouince (H.-X.-M.-E.).
Montanié (F.-R.-M.).
Michel (A.-M.-H.).
Massardier (P.-J.-L.-M.).
Koulmann (P.-M.).
Pennec (M.-J.-J.).
Marque (C.).
Lemarchal (F.-L.).
D'Hauteville (A.-J.-C.-O.-M.-J.)
Grosjean (P.-Y.-M.).
Debray (H.-R.-C.).
Cornué (A.-G.-P.).
Champion (F.).
Escoubet (E.-R.).
Dubrulle (J.-G.-C.).
Chêne (P.-L.-F.).
Boulard de Pouqueville (H.-P.-R.).
Blanvillain (J.-C.-M.).
Valette (B.-A.-E.-A.).
Pioton (R.-F.).
Damême (M.-Y.-C.-J.).
O'Neill (D.-Y.-M.-M.).
Voulgre (J.-P.-H.).
Sellier (C.-J. L.).
Roy (P.-A.).
De Renty (M.-J.-E.-G.).
Montpert (A.-M.-C.).
Monge (P.-J.)
Hubert (J.-P.).
Petit (J.-P.).
Machard de Gramont (Y.-M.-A).
Deissard (A -C.-M.-A.).
De Buchère de l'Epinois (J.-M.).
Barbier de La Serre (M.-L.-M.).
Viellard (H.).
Godefroy (O.-G.).
Maillot (A.-J.-H.).
De Buretel de Chassey (H.-M.-A).

Ces candidats subiront l'épreuve de natation le mardi 15 juillet, à quinze heures quarante-cinq très précises, à la piscine Hébert, 2, rue des Fillettes, Paris (18e) (métro: Marx-Dormoy).

III. — Les candidats dont les noms suivent devront se présenter le samedi 19 juillet, à sept heures, au Collège de France, 11, place Marcelin-Berthelot, Paris (5e), pour y subir les épreuves orales:

MM.
Tual (M.-H.-L.)
Pia (J.-P.-L.).
Aubry (B.-R.-R.).
Royer de Véricourt (G.-B.-M.-G.).
Rouyer (C.-P.-A.).
Petit (J.-M.-J.).
Lodin de Lépinay (H.-Y.-M.-A.).
Guinaudeau (B.-F.-M.).
Gardès (J.-F.).
Vigneau (H.-M.-A.-L.).
Troadec (Y.-R.-G.-M.).
Rozier de Linage (B.-M.-J.-L.).
Palluel (X.-J.-M.).
Morel (P.-M.-R.).
Moreau (Y.-P.-J.-L.-C.).
De Longueau Saint-Michel (F.-M.-T.).
Le Mière (A.-A.-M.-M.-J.).
Le Conte Chrestien de Poly (L.-P.-M.-M.).
Lafargue (F.-M.-P.-H.-G.).
Guitry (J.-P.-R.-G.-M.).
Grassal (R.-M.).
Farcy (B.-L.-M.).
Bouvier (R.-E.-J.).
Bric (C.-R.-Y.).
Délétang (W.-R.).
Millet (J.-L.-D.).
Russeil (S.-L.-O.).
Tabarly (E.-M.-G.).
Tailliez (J.-F.-H.).
Valnet (B.-J.)
Van Hoecke (M.-O.).

Ces candidats subiront l'épreuve de natation le lundi 21 juillet, à quinze heures quarante-cinq très précises, à la piscine Hébert, 2, rue des Fillettes, Paris (18e) (métro: Marx-Dormoy).

NOTA. — Les candidats devront se munir de leur carte d'identité.

Liste d'admissibilité au concours à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens de la marine et à l'école des élèves officiers mécaniciens de la marine nationale en 1958.

Examens oraux.

Les candidats dont les noms suivent, déclarés admissibles à subir les épreuves orales d'admission à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens de la marine et à l'école des élèves officiers mécaniciens de la marine nationale, sont convoqués aux dates suivantes:

Le mardi 1er juillet 1958, à sept heures trente, au lycée Jean-Baptiste-Say, 11 *bis*, rue d'Auteuil, Paris (16e) (métro: Michel-Ange-Auteuil);

Le jeudi 3 juillet 1958, à sept heures, au Collège de France, 11, place Marcelin-Berthelot, Paris (5e).

MM.
Aubry (D.-C.-A.-M.), allemand.
Bernard (C.-G.).
Biannic (M.-M.).
Bignard (R.-M.).
Bréhé (C.-H.-J.).
Brovelli (P.-E.), italien.
Cueff (R.).
Dimpre (P.-H.-L.), espagnol.
Drach (J.-C.-R.)
Gnos (M.), allemand.
Lavole (Y.).
Lebranchu (J.-J.-M.).
Lechevallier (F.-M.-O.-A.).
Le Mével (C.-J.).
Mahé (F.-R.-A.).
Maurice (J.-C.), allemand.
Merret (J.-M.).
Olifant (R.).
Rouxel (P.-L.-M.).
Rymasz (D-J.).
Saleun (J.-E.).
Saur (J.-M.-F.).
Viton (P.-B.-A.).
Béchet (L.), espagnol.
Collomb (A.-G.).
Collombat (R.-G.).
Helias (G.-J.-E.-M.).
Linguinou (Y.-H.).
Millot (H.-G.-E.).
Tarquis (Y.-C.-M.).

Ces candidats subiront l'épreuve de natation le lundi 7 juillet 1958, à quinze heures quarante-cinq, à la piscine Hébert, 2, rue des Fillettes, Paris (18e) (métro: Marx-Dormoy).

NOTA. — Les candidats devront se munir de leur carte d'identité et apporter leurs instruments de mesure et crayons de dessin pour les épreuves manuelles et de croquis coté, qui se dérouleront les 1er et 2 juillet au lycée Jean-Baptiste-Say.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 3 juin 1958 chargeant le ministre du travail de l'intérim du ministère de la santé publique et de la population;

Vu l'arrêté du 10 juin 1958 portant délégation permanente de signature,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Navarro (Jean-Paul), directeur de l'administration générale du personnel et du budget du ministère de la santé publique et de la population, et dans la limite de leurs attributions respectives, délégation permanente est donnée à:

M. Pere-Lahaille-Darre (Louis), sous-directeur des services financiers et du matériel;

M. Faggianelli (Jean), chargé de la sous-direction du personnel, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes, circulaires, décisions et arrêtés entrant dans le cadre des attributions de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du travail, ministre de la santé publique et de la population par intérim,
PAUL BACON.

MINISTERE DES FINANCES

Ordonnance n° 58-548 du 27 juin 1958 relative au régime fiscal de certains produits ou services d'utilisation courante.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'article unique de la loi n° 58-520 du 3 juin 1958 relative aux pleins pouvoirs;

Vu la loi n° 56-1328 du 29 décembre 1956, ensemble les lois qui l'ont prorogée;

Le conseil d'Etat entendu,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont prorogées jusqu'au 30 juin 1959 les dispositions de la loi susvisée du 29 décembre 1956 relative au régime fiscal des produits ou services d'utilisation courante.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,
ANTOINE PINAY.

Décret n° 58-549 du 27 juin 1953 relatif au régime fiscal de certains produits d'utilisation courante.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 58-548 du 27 juin 1958;

Vu le code général des impôts,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du décret n° 57-1339 du 28 décembre 1957, modifié par le décret n° 58-334 du 26 mars 1958, sont maintenues en vigueur jusqu'au 30 juin 1959 au plus tard.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,
ANTOINE PINAY.

Décrets du 24 juin 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 24 juin 1958, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des finances, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 30 avril 1958 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus au grade de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Bresson (René-Albert), président de chambre à la cour des comptes, président de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques. Officier du 27 août 1948.

Gache (Louis-Pierre-Joseph), président directeur général des sociétés nationales d'assurances La Séquanaise, directeur général honoraire au ministère des finances. Officier du 10 juillet 1946.

Wenger-Valentin (Jean-Marie-Edmond), président directeur général du Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine. Officier du 10 mars 1948.

Par décret en date du 24 juin 1958, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des finances, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 30 avril 1958 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu au grade de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Vautheret (Etienne-Jean-Joseph), industriel, président d'honneur de l'Union française des industries exportatrices. Officier du 5 janvier 1939.

Par décrets en date du 24 juin 1958, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des finances, et vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur des 27 mars et 30 avril 1958 portant que les promotion et nomination du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promu ou nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Franck (Louis-Joseph-Emile), directeur général des prix et des enquêtes économiques. Officier du 29 août 1953. Titres exceptionnels.

Au grade de chevalier.

M. Lacarre (Alexandre-Henri), président directeur général de société; 23 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires dont 1 an de mobilisation, au total 24 annuités 6 mois. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 24 juin 1958, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des finances, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 30 avril 1958 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Aime (Jean-François-Joseph-Edmond), trésorier-payeur général du Puy-de-Dôme. Chevalier du 5 septembre 1950. Titres exceptionnels.

Terray (Jean-Pierre), administrateur directeur général de la Banque de l'Union européenne industrielle et financière. Chevalier du 5 septembre 1950. Titres exceptionnels.

Sellier (Pierre-Charles-Léon-Joseph), syndic de la Compagnie des agents de change de Paris. Chevalier du 15 février 1951. Titres exceptionnels.

Delahaye (Roger-Emmanuel), sous-gouverneur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie. Chevalier du 15 février 1951. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 24 juin 1958, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des finances et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 novembre 1957 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont nommés au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Panard (Pierre-Marie-Maurice), contrôleur financier de 2e classe; 17 ans 9 mois de services civils et militaires dont 11 mois de mobilisation, au total 18 annuités. Titres exceptionnels

M. Oberkampf de Dabrun (Yves-Jacques-Henry), administrateur civil de 1re classe à la direction générale des douanes et droits indirects; 15 ans 1 mois de services civils et militaires dont 2 ans 6 mois de mobilisation, au total 18 annuités. Titres exceptionnels.

Décret n° 58-550 du 27 juin 1958 complétant le décret n° 53-959 du 30 septembre 1953 relatif aux marchés d'intérêt national.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances, du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre de l'agriculture, du ministre de l'intérieur, du ministre de la construction et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 57-1263 du 13 décembre 1957 tendant au rétablissement de l'équilibre économique et financier, et notamment le paragraphe 4 de son article unique;

Vu le décret n° 53-959 du 30 septembre 1953 tendant à l'organisation d'un réseau de marchés d'intérêt national;

Vu l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique;

Vu le dossier de la consultation des organisations professionnelles à laquelle il a été procédé en exécution de la loi susvisée du 13 décembre 1957;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ajouté au décret susvisé du 30 septembre 1953 relatif aux marchés d'intérêt national les articles suivants:

« *Art. 4.* — Le décret en conseil d'Etat qui, en vertu de l'article 1er, prononce le classement ou crée un marché d'intérêt national peut instituer autour de ce marché un péri-

mètre de protection comprenant tout ou partie des territoires d'une ou de plusieurs communes ou d'un ou de plusieurs départements;

« Cette institution peut également résulter d'un décret en conseil d'Etat postérieur au classement ou à la création et pris dans les formes prévues à l'article 1er.

« *Art.* 5. — Sont interdits, dans le périmètre de protection, la création, l'extension de moyens ou d'activités, le déplacement de tous établissements pratiquant le commerce, autre que de détail, des catégories de produits vendus dans l'enceinte du marché.

« *Art.* 6. — Le décret instituant un périmètre de protection ou un décret ultérieur, pris dans les mêmes formes, peut interdire, à l'intérieur dudit périmètre et à partir d'une date qu'il fixe, les opérations commerciales, autres que de détail, portant sur les catégories de produits vendus dans l'enceinte du marché.

« L'indemnité due en réparation du préjudice résultant soit du transfert d'établissement, soit de l'interdiction prévue à l'alinéa précédent, obéit au régime des indemnités d'expropriation.

« Elle devra tenir compte, s'il y a lieu, des avantages conférés par l'offre d'un emplacement dans l'enceinte du marché d'intérêt national. Le versement de l'indemnité est assuré par l'autorité chargée de la gestion du marché.

« *Art.* 7. — Des arrêtés interministériels détermineront, s'il y a lieu, les conditions qui caractérisent l'opération commerciale de détail.

« *Art.* 8. — Les infractions aux dispositions de l'article 5 du présent décret, à celles du décret pris pour l'application de l'article 6, à celles des arrêtés ministériels prévus à l'article 7 seront constatées, poursuivies et réprimées suivant les dispositions applicables aux infractions mentionnées à l'article 1er (2°) de l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945. »

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de l'agriculture, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'intérieur et le ministre de la construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
MICHEL DEBRÉ

Le ministre de l'intérieur,
ÉMILE PELLETIER.

Le ministre des finances,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ROBERT BURON.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ÉDOUARD RAMONET.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre de la construction,
PIERRE SUDREAU.

Décret n° 58-551 du 27 juin 1958 portant autorisation de dépenses en excédent des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre des finances,

Vu l'article 43 de la loi du 30 avril 1921;

Vu l'article 4 du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité publique;

Vu l'article 5 du décret du 29 novembre 1934 relatif à l'application du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité publique;

Vu la loi de finances (1re partie) pour 1958 (n° 57-1344 du 30 décembre 1957);

Vu les décrets nos 57-1373 à 57-1403 du 31 décembre 1957 portant répartition des crédits applicables aux services votés pour 1958 (services civils);

Vu le décret n° 57-1404 du 31 décembre 1957 portant répartition des services votés des comptes spéciaux du Trésor pour 1958;

Vu la loi de finances (2e partie. — Moyens des services et dispositions spéciales) (dispositions relatives aux investissements) (n° 58-336 du 29 mars 1958);

Vu les décrets nos 58-403 à 58-421 du 14 avril 1958 portant répartition des crédits votés pour 1958 (dépenses civiles en capital),

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts, l'imputation au budget général (services civils) pour 1958 de dépenses ordinaires s'élevant à la somme de 115.908.771.000 F, répartie par ministère, par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Est autorisée, à titre d'avances, en excédent des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts, l'imputation au budget général (services civils) pour 1958, au titre des dépenses en capital, d'autorisations de programme et de dépenses s'élevant respectivement à 1.900.000.000 F et à 150.000.000 F selon la répartition par ministère, par service et par chapitre qui en est donnée à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Est autorisée, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts, l'imputation au budget général (services civils) pour 1958, au titre des dépenses effectuées sur ressources affectées, des dépenses s'élevant à la somme de 11.570.000 F, répartie par ministère, par service et par chapitre, conformément à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — Est autorisée, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts, l'imputation aux budgets annexes (services civils) pour 1958, de dépenses ordinaires s'élevant à la somme de 23.163.774.000 F, répartie par service et par chapitre, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Est autorisée, à titre d'avances, en excédent des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts, l'imputation aux budgets annexes (services civils) pour 1958, au titre des dépenses d'équipement, d'autorisations de programme et de dépenses s'élevant respectivement à 53 milliards 445.000.000 F et à 17.743.700.000 F selon la répartition par service et par chapitre qui en est donnée à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6 — Est autorisée, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts, l'imputation aux comptes d'affectation spéciale pour 1958 de dépenses s'élevant à la somme de 10.935.400.000 F, répartie par compte et par chapitre, conformément à l'état F annexé au présent décret.

Art. 7. — Est autorisée, à titre d'avances, en excédent des découverts fixés, l'imputation aux comptes de commerce pour 1958 d'opérations entraînant des découverts supplémentaires s'élevant à la somme totale de 4.500.000.000 F, applicable aux comptes « Groupement des achats de matériels de l'éducation nationale » et « Fonds national d'aménagement du territoire » à concurrence respectivement de 200.000.000 F et de 4 milliards 300.000.000 F.

Art. 8. — Est autorisée, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts, l'imputation au compte « Avances à des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte » (Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abéba) pour 1958, de dépenses s'élevant à 419.000.000 F.

Art. 9. — Est autorisée, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts, l'imputation aux comptes de prêts et de consolidation pour 1958 d'une somme de 2.868.000.000 F destinée à permettre la consolidation sous forme de prêts, dans les conditions fixées aux articles 44, 45 et 47 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956, des avances du Trésor qui n'ont pu être recouvrées dans les délais légaux.

Art. 10. — Les dépenses ainsi autorisées seront engagées, ordonnancées et acquittées comme en matière de dépenses budgétaires.

Art. 11. — Le présent décret sera soumis à la ratification des assemblées dans le délai fixé par les articles 4 du décret du 25 juin 1934 et 5 du décret du 29 novembre 1934.

Art. 12. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,
ANTOINE PINAY.

ETAT A

Tableau, par ministère, par service et par chapitre, des dépenses autorisées en excédent des crédits ouverts sur le budget de 1958 (Dépenses ordinaires des services civils).

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
Affaires étrangères.		
I. — SERVICE DES AFFAIRES ETRANGERES		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Administration centrale. — Rémunérations principales	31-01	+ 5.063
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	31-02	+ 4.420
Services à l'étranger. — Rémunérations principales et indemnités	31-11	+ 121.796
Services à l'étranger. — Frais de représentation et divers	31-12	+ 7.400
Services à l'étranger. — Rétribution de concours auxiliaires	31-13	+ 26.115
Indemnités résidentielles	31-91	+ 1.469
Total pour la 1re partie		+ 166.263
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires	33-91	— 1.663
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Matériel	34-02	+ 4.500
Services à l'étranger. — Remboursement de frais	34-11	+ 63.050
Services à l'étranger. — Matériel	34-12	+ 75.425
Loyers et indemnités de réquisition	34-91	+ 500
Remboursements à diverses administrations	34-93	— 13.000
Frais de correspondance, de courriers et de valises	34-94	— 34.100
Missions. — Conférences internationales	34-95	+ 8.980
Net pour la 1e partie		+ 105.355
6e partie. — Subventions de fonctionnement.		
Subvention à l'office français de protection des réfugiés et apatrides	36-91	+ 50.000
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1re partie. — Interventions politiques et administratives.		
Interventions publiques	41-91	+ 2.000
2e partie. — Action internationale.		
Fonds culturel	42-21	+ 430.000
Relations culturelles avec l'étranger	42-22	+ 42.445
Relations culturelles avec le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam	42-23	+ 200.000
Relations culturelles avec le Maroc	42-24	— 100.000
Coopération technique avec l'étranger	42-26	— 95.000
Coopération technique avec le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam	42-27	+ 100.000
Dépenses de fonctionnement des missions d'instruction auprès des armées des Etats du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam et dépenses d'instruction de leurs stagiaires en France	42-29	— 50.000
Participation de la France à des dépenses internationales (contributions obligatoires)	42-31	+ 329.000
Participation de la France à des dépenses internationales (contributions bénévoles)	42-32	+ 201.000
Subventions à divers organismes	42-33	+ 3.000
Assistance aux réfugiés étrangers en France	42-34	+ 212.000
Net pour la 2e partie		+ 1.272.445
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.		
Frais d'assistance et d'action sociale	46-92	+ 120.000
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		+ 166.263
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales		— 1.663
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		+ 105.355
6e partie. — Subventions de fonctionnement		+ 50.000
Net pour le titre III		+ 319.955
Titre IV. — Interventions publiques.		
1re partie. — Interventions politiques et administratives		+ 2.000
2e partie. — Action internationale		+ 1.272.445
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		+ 120.000
Total pour le titre IV		+ 1.394.445
Total pour les affaires étrangères		+ 1.714.400
II. — AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Administration centrale. — Rémunérations principales	31-01	+ 4.773
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	31-02	+ 63
Indemnités résidentielles	31-91	+ 1.393
Total pour la 1re partie		+ 6.229
2e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires	33-91	+ 1.728
Prestations et versements facultatifs	33-92	+ 7.822
Total pour la 3e partie		+ 9.550
4e partie. — Matériel et fonctionnement.		
Loyers, taxes et impôts	34-95	— 7.822
7e partie. — Dépenses diverses.		
Services des anciens combattants et victimes de la guerre. — Dépenses de fonctionnement	37-93	+ 51.500
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle.		
Encouragements en matière d'enseignement	43-42	— 51.500

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		+ 6.229
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales		+ 9.550
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		— 7.822
7e partie. — Dépenses diverses		+ 51.500
Net pour le titre III		+ 62.457
Titre IV. — Interventions publiques.		
3e partie. — Action éducative et culturelle		— 54.500
Total pour les affaires marocaines et tunisiennes		+ 7.957
Agriculture.		
TITRE IV. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Services et laboratoires vétérinaires. — Rémunérations principales	31-23	— 5.000
Services agricoles. — Rémunérations principales	31-31	+ 45.623
Etablissements d'enseignement agricole. — Rémunérations principales	31-37	— 5.055
Etablissements d'enseignement agricole. — Indemnités et allocations diverses	31-38	+ 94
Institut de la recherche agronomique. — Rémunérations principales	31-41	+ 15.238
Institut national de la recherche agronomique. — Indemnités et allocations diverses	31-42	+ 327
Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Rémunérations principales	31-71	— 56
Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricoles. — Salaires et accessoires de salaires des personnels rémunérés sur les bases du commerce et de l'industrie	31-73	+ 2.283
Direction générale des eaux et forêts. — Rémunérations principales	31-81	+ 15.000
Direction générale des eaux et forêts. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier	31-83	+ 123.316
Indemnités résidentielles	31-91	+ 16.920
Net pour la 1re partie		+ 208.680
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires	33-91	+ 35.458
Prestations et versements facultatifs	33-92	+ 1.275
Total pour la 3e partie		+ 36.733
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Services agricoles. — Remboursement de frais	34-31	+ 23.800
Services agricoles. — Matériel	34-32	+ 3.150
Service de la protection des végétaux. — Remboursement de frais	34-34	+ 1.000
Service de la protection des végétaux. — Matériel	34-35	+ 1.085
Etablissements d'enseignement agricole. — Remboursement de frais	34-37	+ 900
Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Matériel	34-72	+ 5.500
Dépenses d'études, de surveillance et de travaux hydrauliques et de génie rural à la charge de l'Etat	34-73	— 5.500
Remboursement à diverses administrations	34-93	+ 370
Net pour la 4e partie		+ 30.305

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
6e partie. — Subventions de fonctionnement.		
Etablissements d'enseignement dotés de la personnalité civile. — Subvention de fonctionnement	36-37	+ 1.500
Subvention à l'institut national agronomique pour la formation et le perfectionnement du personnel de vulgarisation	36-38	+ 50.000
Institut national de la recherche agronomique. — Subvention de fonctionnement	36-41	+ 10.220
Total pour la 6e partie		+ 61.720
7e partie. — Dépenses diverses.		
Impositions sur les forêts domaniales	37-81	+ 100.000
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle.		
Bourses	43-31	+ 20.199
Apprentissage agricole et horticole	43-33	+ 115.000
Total pour la 3e partie		+ 135.199
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Vulgarisation	44-21	+ 100.000
Subventions aux maisons de l'élevage	44-22	Mémoire.
Propagande en faveur du vin	44-24	+ 75.000
Total pour la 4e partie		+ 175.000
6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.		
Subvention aux caisses d'assurances accidents du travail de l'agriculture en Alsace et en Lorraine	46-35	+ 12.000
Subventions pour l'organisation des migrations rurales d'agriculteurs français de la métropole	46-57	+ 75.300
Total pour la 6e partie		+ 87.300
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		+ 208.680
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales		+ 36.733
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		+ 30.305
6e partie. — Subventions de fonctionnement		+ 61.720
7e partie. — Dépenses diverses		+ 100.000
Total pour le titre III		+ 437.438
Titre IV. — Interventions publiques.		
3e partie. — Action éducative et culturelle		+ 135.199
4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions		+ 175.000
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		+ 87.300
Total pour le titre IV		+ 397.499
Total pour l'agriculture		+ 834.937
Anciens combattants et victimes de guerre.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Administration centrale. — Rémunérations principales	31-01	— 18.063
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	31-02	— 4.803

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
Institution nationale des invalides. — Rémunérations principales. — Indemnités et allocations diverses	31-11	+ 1.936
Services extérieurs. — Rémunérations principales	31-21	+ 2.879
Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	31-22	— 1.922
Indemnités résidentielles	31-91	— 6.329
Net pour la 1re partie		— 26.202
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires	33-91	+ 111
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Matériel et dépenses diverses	34-02	+ 11.610
Institution nationale des invalides. — Matériel et dépenses diverses	34-12	+ 40.000
Services extérieurs. — Matériel et dépenses diverses	34-22	+ 7.000
Dépenses diverses du service de l'état civil, des successions et des sépultures militaires.	34-23	+ 14.000
Total pour la 4e partie		+ 72.610
6e partie. — Subventions de fonctionnement.		
Office national des anciens combattants et victimes de guerre. — Contribution aux frais d'administration	36-51	— 31.000
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.		
Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français	46-03	— 10.000
Retraite du combattant	46-21	+ 2.500.000
Application aux pensions des anciens combattants et victimes de guerre des améliorations prévues en faveur des fonctionnaires.	46-24	+ 12.500.000
Soins médicaux gratuits et frais d'application de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes	46-27	— 10.000
Indemnisation des pertes de biens subies par les déportés et internés de la Résistance et par les déportés et internés politiques	46-31	— 500.000
Pécule alloué aux prisonniers de guerre ou à leurs ayants cause	46-33	+ 2.700.000
Application de la loi n° 50-1027 du 22 août 1950 établissant le statut du réfractaire	46-36	— 100.000
Application de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi	46-37	— 450.000
Application du décret n° 54-1301 du 27 décembre 1954 portant statut du patriote proscrit et contraint à résidence forcée en pays ennemi	46-38	— 150.000
Office national des anciens combattants et victimes de guerre. — Dépenses sociales	46-51	— 9.000
Net pour la 6e partie		+ 16.471.000
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		— 26.202
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales		+ 111
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		+ 72.610
6e partie. — Subventions de fonctionnement		— 31.000
Net pour le titre III		+ 15.579
Titre IV. — Interventions publiques.		
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		+ 16.471.000
Total pour les anciens combattants		+ 16.486.579
Education nationale.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Administration centrale. — Rémunérations principales	31-01	+ 103.800
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	31-02	+ 8.369
Universités et observatoires. — Rémunérations principales	31-11	+ 513.036
Universités et observatoires. — Indemnités et allocations diverses	31-12	+ 150.687
Ecoles normales supérieures. — Rémunérations principales	31-13	+ 35.502
Grands établissements d'enseignement supérieur, Institut de France, académie de médecine. — Rémunérations principales	31-14	+ 12.074
Grands établissements d'enseignement supérieur, écoles normales supérieures, Institut de France et académie de médecine. — Indemnités et allocations diverses	31-15	+ 67.989
Enseignement supérieur. — Personnels techniques. — Rémunérations principales	31-16	+ 117.422
Lycées et collèges. — Rémunérations principales	31-21	+ 641.686
Lycées et collèges. — Indemnités et allocations diverses	31-22	+ 662.453
Ecoles normales primaires. — Rémunérations principales	31-31	+ 357.455
Ecoles normales primaires. — Indemnités et allocations diverses	31-32	+ 23.499
Ecoles primaires élémentaires. — Rémunérations principales	31-34	+ 2.533.618
Ecoles primaires élémentaires. — Indemnités et allocations diverses	31-35	+ 189.030
Ecoles nationales de perfectionnement: centres nationaux de pédagogie spéciale et d'éducation de plein air. — Rémunérations principales	31-37	+ 37.100
Ecoles nationales de perfectionnement: centres nationaux de pédagogie spéciale et d'éducation de plein air. — Indemnités et allocations diverses	31-38	— 115
Conservatoire national des arts et métiers. — Rémunérations principales	31-41	+ 2.462
Conservatoire national des arts et métiers. — Indemnités et allocations diverses	31-42	+ 1.084
Etablissements publics d'enseignement technique. — Rémunérations principales	31-44	+ 376.696
Etablissements publics d'enseignement technique. — Indemnités et allocations diverses	31-45	+ 106.265
Jeunesse et sports. — Rémunérations principales	31-51	+ 87.876
Jeunesse et sports. — Indemnités et allocations diverses	31-52	+ 1.254
Bibliothèques. — Rémunérations principales	31-61	— 259
Bibliothèques. — Indemnités et allocations diverses	31-62	+ 3.277
Archives de France. — Rémunérations principales	31-65	+ 4.277
Archives de France. — Indemnités et allocations diverses	31-66	+ 148
Arts et lettres. — Enseignement artistique. — Rémunérations principales	31-72	+ 6.870
Arts et lettres. — Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Manufacture nationale de Sèvres. — Rémunérations principales	31-73	+ 752
Arts et lettres. — Mobilier national et manufactures nationales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie	31-74	— 402
Arts et lettres. — Musées. — Rémunérations principales	31-75	+ 2.045
Arts et lettres. — Conservatoires nationaux. — Rémunérations principales	31-76	+ 4.748
Arts et lettres. — Indemnités et allocations diverses	31-77	+ 7.273

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
Architecture. — Rémunérations principales...	31-81	+ 11.000
Architecture. — Salaires et accessoires de salaires des personnels rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie.....	31-83	+ 6.000
Indemnités résidentielles.....	31-91	+ 420.000
Services communs. — Inspection générale et administration académique. — Rémunérations principales.....	31-91	+ 125.982
Services communs. — Inspection générale et administration académique. — Indemnités et allocations diverses.....	31-93	+ 8.512
Hygiène sociale et universitaire. — Rémunérations et vacations du personnel médical et social.....	31-95	+ 57.840
Net pour la 1re partie.....		+ 6.686.615
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires.....	33-91	+ 377.036
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais.....	34-01	+ 4.134
Administration centrale. — Matériel.....	34-02	+ 10.500
Enseignement supérieur. — Remboursement de frais.....	34-11	+ 17.585
Enseignement supérieur — Matériel.....	34-12	+ 10.000
Enseignement du second degré. — Remboursement de frais.....	34-21	+ 9.683
Enseignement du second degré. — Bibliothèque et matériel scolaire.....	34-23	+ 32.000
Enseignement du premier degré. — Remboursement de frais.....	34-31	+ 130.763
Enseignement du premier degré. — Matériel..	34-32	+ 25.700
Etablissements spéciaux nationaux du premier degré. — Matériel.....	34-33	+ 11.000
Enseignement du premier degré. — Entretien des élèves instituteurs en cours de scolarité	34-31	+ 232.733
Enseignement technique. — Remboursement de frais.....	34-41	+ 17.000
Enseignement technique. — Matériel.....	34-42	+ 6.500
Enseignement technique. — Examens et concours	34-43	+ 41.976
Jeunesse et sports. — Remboursement de frais	34-51	+ 12.000
Jeunesse et sports. — Matériel.....	34-52	+ 25.000
Bibliothèques. — Remboursement de frais....	34-61	+ 226
Bibliothèques. — Matériel.....	34-62	+ 11.000
Archives de France — Remboursement de frais	34-63	+ 60
Archives de France. — Matériel.....	34-64	+ 6.500
Arts et lettres. — Remboursement de frais..	34-71	+ 23
Arts et lettres. — Enseignement et production artistiques. — Matériel.....	34-72	+ 3.000
Arts et lettres. — Musées. — Matériel.....	34-73	+ 85
Architecture — Matériel.....	34-82	+ 5.000
Achat et entretien du matériel automobile....	34-92	— 4.770
Hygiène scolaire et universitaire. — Remboursement de frais.....	34-94	+ 19.300
Hygiène scolaire et universitaire. — Matériel.	34-95	+ 15.000
Net pour la 4e partie.....		+ 617.848
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Etablissements spéciaux nationaux du premier degré. — Travaux d'entretien.....	35-31	+ 5.500
Jeunesse et sports. — Travaux d'aménagement, d'entretien et de grosses réparations.	35-51	+ 3.000
Bibliothèques. — Participations aux frais d'aménagement des bibliothèques municipales	35-61	+ 2.500
Monuments historiques. — Entretien, conservation et remise en état.....	35-81	+ 100.000
Bâtiments civils et palais nationaux. — Entretien, aménagement et restauration.....	35-82	+ 144.000
Services des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Travaux	35-84	+ 5.000
Restauration et rénovation du domaine national de Versailles.....	35-85	— 250.000
Net pour la 5e partie.....		+ 10.000

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
6e partie. — Subventions de fonctionnement.		
Centre national de la recherche scientifique..	36-01	+ 380.000
Fonds de la recherche scientifique.....	36-02	+ 500.000
Universités et observatoires. — Subventions pour frais généraux et renouvellement du matériel	36-11	+ 1.012.488
Subventions au palais de la découverte, à la fondation nationale des sciences politiques, à la fondation Thiers et au centre d'études de politique étrangère.....	36-12	+ 10.000
Subventions aux grands établissements d'enseignement supérieur et aux fondations de l'Institut de France.....	36-13	+ 112.999
Universités. — Subventions pour travaux d'entretien et d'aménagement.....	36-14	— 139.000
Enseignement du second degré. — Subventions aux établissements nationaux.....	36-21	+ 121.001
Enseignement du second degré. — Subventions aux établissements privés.....	36-22	+ 19.000
Enseignement technique. — Subventions aux établissements publics et aide aux internats.	36-42	+ 17.765
Enseignement technique. — Subventions à divers établissements et instituts.....	36-44	+ 10.001
Enseignement technique. — Subventions en faveur des centres facultatifs d'orientation professionnelle. — Encouragement professionnel et promotion ouvrière.....	36-45	+ 181.999
Sports scolaires et universitaires. — Subventions	36-51	+ 35.000
Subventions aux établissements de la jeunesse et des sports.....	36-52	+ 10.000
Bibliothèques. — Fonctionnement et encouragements divers.....	36-61	+ 71.000
Arts et lettres. — Enseignement et production artistiques. — Subventions diverses..	36-71	+ 4.000
Arts et lettres. — Musées. — Subventions diverses	36-72	+ 159
Arts et lettres. — Enseignement de la musique et de l'art dramatique. — Subventions	36-73	+ 3.300
Organismes de documentation pédagogique et de télé-enseignement.....	36-91	+ 120.000
Net pour la 6e partie.....		+ 2.305.712
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle		
Centre national de la recherche scientifique. — Année géophysique internationale.....	43-01	+ 26.000
Relations universitaires avec l'étranger et la France d'outre-mer. — Subventions.....	43-03	+ 34.612
Enseignement supérieur. — Bourses, exonérations et encouragements divers.....	43-11	+ 1.143.901
Enseignement du second degré. — Aide aux internats	43-21	+ 50.000
Enseignement du premier degré. — Œuvres complémentaires de l'école.....	43-31	+ 100.000
Etablissements spéciaux nationaux du premier degré. — Entretien et trousseau des élèves.	43-32	+ 6.210
Enseignement technique. — Bourses et trousseaux	43-41	+ 661.371
Jeunesse et sports. — Etablissements d'enseignement. — Bourses.....	43-51	+ 31.502
Jeunesse et sports. — Education populaire..	43-52	+ 25.003
Jeunesse et sports. — Développement des sports, des activités physiques dans les milieux du travail et des activités de plein air	43-53	+ 39.994
Jeunesse et sports. — Activités de jeunesse.	43-54	+ 25.001
Bibliothèques. — Bourses.....	43-61	+ 610
Arts et lettres. — Bourses.....	43-71	+ 21.170
Architecture. — Subventions diverses.....	43-81	+ 5.000
Bourses nationales.....	43-91	+ 1.936.452
Total pour la 3e partie.....		+ 4.409.786
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.		
Œuvres sociales en faveur des étudiants....	46-11	+ 368.652
Cité universitaire de Paris. — Subventions..	46-12	+ 8.000
Total pour la 6e partie.....		+ 376.652

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
7e partie. — Action sociale. — Prévoyance.		
Camps et colonies, maisons familiales de vacances, communautés d'enfants	47-51	+ 67.501
Hygiène scolaire et universitaire. — Subventions	47-91	+ 1.800
Total pour la 7e partie		+ 69.301
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		+ 6.686.615
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales		+ 377.086
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		+ 617.848
5e partie. — Travaux d'entretien		+ 10.000
6e partie. — Subventions de fonctionnement.		+ 2.505.712
Total pour le titre III		+ 10.227.261
Titre IV. — Interventions publiques.		
3e partie. — Action éducative et culturelle		+ 4.409.786
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		+ 376.652
7e partie. — Action sociale. — Prévoyance.		+ 69.301
Total pour le titre IV		+ 4.855.739
Total pour l'éducation nationale		+ 15.083.000
Finances, affaires économiques et plan.		
I. — CHARGES COMMUNES		
TITRE II. — POUVOIRS PUBLICS		
Frais de maison du Président de la République	20-13	+ 4.800
Assemblée nationale et Assemblée de l'Union française	20-21	+ 260.000
Indemnités des sénateurs et dépenses administratives du Conseil de la République	20-31	+ 200.000
Conseil économique. — Indemnités des membres du Conseil	20-41	+ 24.000
Conseil économique. — Dépenses administratives	20-42	+ 13.000
Total pour le titre II		+ 501.800
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Amélioration de la situation des personnels de l'Etat	31-93	+ 31.600.000
2e partie. — Personnel. — Pensions et allocations.		
Incidence de la majoration des traitements sur les taux des pensions	32-99	+ 13.400.000
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Personnel en activité. — Prestations et versements obligatoires	33-91	+ 3.000.000
Personnel en retraite. — Prestations et versements obligatoires	33-92	+ 300.000
Versement forfaitaire institué en remplacement de l'impôt cédulaire	33-93	+ 2.300.000
Mesures destinées à améliorer les ressources des régimes de sécurité sociale des fonctionnaires et militaires	33-94	+ 2.800.000
Total pour la 3e partie		+ 8.400.000

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
7e partie. — Dépenses diverses.		
Dépenses accidentelles	37-95	+ 1.617.000
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Dégrèvement de carburants consommés par l'aviation civile	44-96	+ 460.000
Encouragement à l'emploi des amendements calcaires	44-97	+ 400.000
Total pour la 4e partie		+ 860.000
6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.		
Subvention au budget annexe de la Légion d'honneur	46-41	+ 71.792
Prestations familiales rattachées aux pensions d'invalidité	46-92	+ 240.000
Aide aux personnes nécessiteuses pour tenir compte de la suppression de la subvention au pain	46-97	+ 5.000.000
Subvention au fonds national de surcompensation des prestations familiales créé par l'article 2 de la loi du 29 décembre 1956	46-98	+ 2.000.000
Total pour la 6e partie		+ 7.311.792
7e partie. — Action sociale. Prévoyance.		
Participation de l'Etat aux dépenses de la caisse des retraites de la France d'outre-mer	47-91	+ 11.000
RÉCAPITULATION		
Titre II. — Pouvoirs publics.		
Titre II		+ 501.800
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		+ 31.600.000
2e partie. — Personnel. — Pensions et allocations		+ 13.400.000
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales		+ 8.400.000
7e partie. — Dépenses diverses		+ 1.617.000
Total pour le titre III		+ 55.017.000
Titre IV. — Interventions publiques.		
4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions		+ 860.000
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		+ 7.311.792
7e partie. — Action sociale. — Prévoyance		+ 11.000
Total pour le titre IV		+ 8.188.792
Total pour les charges communes		+ 63.707.592
II. — SERVICES FINANCIERS		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Administration centrale. — Rémunérations principales	31-01	+ 1.351
Cour des comptes et commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Rémunérations principales	31-11	— 2.600

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
Cour des comptes, cour de discipline budgétaire et commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Indemnités	31-12	+ 2.600
Services extérieurs du Trésor. — Rémunérations principales	31-31	+ 82.589
Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Rémunérations principales	31-43	+ 162.190
Travaux à la tâche de la direction générale des impôts	31-47	— 161.078
Service du cadastre. — Rémunérations principales	31-51	+ 27.928
Services du cadastre. — Travaux à l'entreprise ou à la tâche. — Frais de manœuvres	31-54	— 27.686
Indemnités résidentielles	31-91	+ 84.583
Net pour la 1re partie		+ 170.177
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires	33-91	— 197.540
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Corps de contrôle et conseil national des assurances. — Matériel	34-02	+ 1.000
Service de gestion et de liquidation des comptes spéciaux. — Matériel et remboursement de frais	34-03	— 1.000
Net pour la 4e partie		»
6e partie. — Subventions de fonctionnement.		
Subvention au Conservatoire national des arts et métiers pour le fonctionnement de l'école nationale d'assurances	36-01	— 22.000
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		+ 170.177
3e partie. — Personnel d'activité et en retraite. — Charges sociales		— 197.540
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		»
6e partie. — Subventions de fonctionnement		— 22.000
Net pour les services financiers		— 49.363
III. — AFFAIRES ECONOMIQUES		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Administration centrale. — Rémunérations principales	31-01	+ 3.027
Administration centrale. — Corps annexes. — Rémunérations principales	31-02	+ 2.073
Administration centrale et corps annexes. — Indemnités et allocations diverses	31-03	+ 2.900
Service de l'expansion économique à l'étranger. — Rétribution des agents du cadre	31-11	+ 32.000
Service de l'expansion économique à l'étranger. — Rétribution de concours contractuels et auxiliaires	31-12	+ 239.880
Service de l'expansion économique à l'étranger. — Indemnités et allocations diverses	31-13	+ 4.800
Service des enquêtes économiques. — Rémunérations principales	31-21	+ 12.500
Service des enquêtes économiques. — Indemnités et allocations diverses	31-22	— 1.000
Institut national de la statistique et des études économiques. — Rémunérations principales	31-31	+ 30.000
Institut national de la statistique et des études économiques. — Indemnités et allocations diverses	31-32	— 1.000
Net pour la 1re partie		+ 325.180

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires	33-91	+ 900
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	+ 2.700
Administration centrale. — Matériel	34-02	+ 4.900
Service de l'expansion économique à l'étranger. — Matériel et remboursement de frais	34-11	+ 216.820
Services des enquêtes économiques. — Remboursement de frais	34-21	— 7.000
Services des enquêtes économiques. — Matériel	34-22	— 4.500
Institut national de la statistique et des études économiques. — Matériel	34-32	— 1.000
Commissariat général à la productivité. — Travaux et enquêtes	34-44	— 1.000
Achat et entretien du matériel automobile	34-92	— 2.000
Net pour la 4e partie		+ 208.920
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Subventions tendant à favoriser l'expansion économique à l'étranger	44-11	+ 145.000
Garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers	44-12	— 1.000.000
Net pour la 4e partie		— 855.000
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. Rémunérations d'activité		+ 325.180
3e partie. — Personnels en activité et en retraite. — Charges sociales		+ 900
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		+ 208.920
Total pour le titre III		+ 535.000
Titre IV. — Interventions publiques.		
4e partie. — Action économique		— 855.000
Net pour les affaires économiques		— 320.000
IV. — COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Rémunérations principales	31-01	— 1.704
Indemnités et allocations diverses	31-02	+ 1.704
Net pour la 1re partie		»
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Réalisation et diffusion des travaux du commissariat général et des commissions	34-03	+ 1.000
Remboursement à diverses administrations	34-93	+ 200
Total pour la 4e partie		+ 1.200
7e partie. — Dépenses diverses.		
Frais de fonctionnement du comité permanent des marchés d'intérêt national	37-92	+ 23.800

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		»
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		+ 1.200
7e partie. — Dépenses diverses		+ 23.800
Total pour le commissariat général au plan		+ 25.000
France d'outre-mer.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Administration centrale. — Rémunérations principales	31-01	+ 5.194
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	31-02	+ 11.114
Etablissements d'enseignement et musée de la France d'outre-mer. — Rémunérations principales	31-21	+ 3.299
Etablissements d'enseignement et musée de la France d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	31-22	— 400
Formation complémentaire de divers fonctionnaires	31-23	+ 1.200
Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer. — Rémunérations principales	31-41	+ 22.366
Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	31-42	+ 690
Magistrats de droit civil et de droit pénal français en service dans les territoires d'outre-mer. — Rémunérations principales	31-51	+ 230.619
Magistrats de droit civil et de droit pénal français en service dans les territoires d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	31-52	+ 324
Indemnités résidentielles	31-91	+ 10.239
Net pour la 1re partie		+ 284.645
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires	33-91	+ 4.860
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	+ 10.000
Administration centrale. — Matériel	34-02	+ 34.800
Inspection de la France d'outre-mer. — Matériel et remboursement de frais	34-03	+ 200
Dépenses de fonctionnement particulières au service d'information, de documentation et de propagande	34-04	+ 9.000
Contribution à l'entretien et au fonctionnement des postes de radiodiffusion d'outre-mer	34-05	+ 140.000
Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer. — Remboursement de frais	34-41	+ 228.411
Magistrats de droit civil et de droit pénal français en service dans les territoires d'outre-mer. — Remboursement de frais	34-51	+ 75.000
Remboursement à diverses administrations	34-93	+ 5.000
Total pour la 4e partie		+ 502.411
6e partie. — Subventions de fonctionnement.		
Subvention à l'institut des fruits et agrumes coloniaux	36-24	+ 41.000

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1re partie. — Interventions politiques et administratives.		
Subventions aux budgets fédéraux et locaux des territoires d'outre-mer	41-91	+ 5.279.000
Délimitation et abornement de frontières	41-92	+ 4.500
Total pour la 1re partie		+ 5.283.500
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		+ 284.645
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales		+ 4.860
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		+ 502.411
6e partie. — Subventions de fonctionnement		+ 41.000
Total pour le titre III		+ 832.916
Titre IV. — Interventions publiques.		
1re partie. — Interventions politiques et administratives		+ 5.283.500
Total pour la France d'outre-mer		+ 6.116.416
Industrie et commerce.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Administration centrale. — Rémunérations principales	31-01	— 4.124
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	31-02	+ 3.670
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et techniques des mines. — Rémunérations principales	31-11	+ 5.037
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles nationales supérieures et techniques des mines. — Indemnités et allocations diverses	31-12	+ 2.251
Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Rémunérations principales	31-31	+ 2.328
Direction des industries mécaniques et électriques. — Services des instruments de mesure. — Rémunérations principales	31-41	— 17
Indemnités résidentielles	31-91	+ 1.387
Salaires du personnel ouvrier	31-92	+ 600
Net pour la 1re partie		+ 11.132
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires	33-91	+ 565
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	+ 3.280
Administration centrale. — Matériel	34-02	+ 6.600
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Remboursement de frais	34-11	+ 3.119
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Matériel	34-12	+ 10.116
Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Remboursement de frais	34-21	— 1.100
Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Matériel	34-22	+ 700

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
Direction des carburants. — Service de conservation des gisements d'hydrocarbures. — Matériel	34-63	Mémoire.
Net pour la 4e partie		+ 22.745
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Entretien des installations industrielles appartenant à l'Etat	35-11	— 500
Travaux d'équipement et d'entretien	35-91	+ 10.000
Net pour la 5e partie		+ 9.500
7e partie. — Dépenses diverses.		
Frais d'établissement des listes pour les élections consulaires	37-41	+ 1.800
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		+ 11.132
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales		+ 565
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		+ 22.745
5e partie. — Travaux d'entretien		+ 9.500
7e partie. — Dépenses diverses		+ 1.800
Total pour l'industrie et le commerce.		+ 45.742
Intérieur.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	31-02	+ 1.787
Administration préfectorale et tribunaux administratifs. — Rémunérations principales.	31-11	+ 2.922
Administration préfectorale et tribunaux administratifs. — Indemnités et allocations diverses	31-12	+ 39
Services des préfectures. — Rémunérations principales	31-13	+ 20.000
Services des préfectures. — Indemnités et allocations diverses	31-14	+ 100
Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Rémunérations principales	31-15	+ 19.500
Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Indemnités et allocations diverses	31-16	+ 6.548
Sûreté nationale. — Rémunérations principales	31-41	+ 551.763
Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses	31-42	+ 1.149.380
Indemnités résidentielles	31-91	+ 138.338
Total pour la 1re partie		+ 1.890.377
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires	33-91	+ 26.149
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	+ 1.700
Inspection générale de l'administration. — Remboursement de frais	34-02	+ 700
Administration préfectorale et tribunaux administratifs. — Remboursement de frais	34-11	+ 1.000
Services des préfectures. — Remboursement de frais	34-12	+ 2.000
Protection civile. — Remboursement de frais.	34-31	+ 2.100
Protection civile. — Matériel	34-32	+ 60.000
Sûreté nationale. — Remboursement de frais.	34-41	+ 76.724
Sûreté nationale. — Matériel	34-42	+ 30.236
Loyers et indemnités de réquisition	34-91	+ 5.000
Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	34-92	+ 399.330
Remboursement à diverses administrations	34-93	+ 40.000
Dépenses de transmissions	34-94	+ 80.000
Total pour la 4e partie		+ 698.790
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Travaux immobiliers	35-91	+ 80.000
6e partie. — Subventions de fonctionnement.		
Participation de l'Etat aux dépenses des services de police et d'incendie de la ville de Paris	36-51	+ 1.054.300
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1re partie. — Interventions politiques et administratives.		
Subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales	41-51	+ 111.952
Subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales et de divers organismes	41-52	— 83.800
Subventions en faveur des populations algériennes résidant dans la métropole	41-53	+ 700.000
Net pour la 1re partie		+ 731.152
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		+ 1.890.377
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales		+ 26.149
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		+ 698.790
5e partie. — Travaux d'entretien		+ 80.000
6e partie. — Subventions de fonctionnement.		+ 1.054.300
Total pour le titre III		+ 3.749.616
Titre VI. — Interventions publiques.		
1re partie. — Interventions politiques et administratives		+ 731.152
Total pour le titre IV		+ 731.152
Total pour l'intérieur		+ 4 480.768
Justice.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Administration centrale. — Rémunérations principales	31-01	+ 256
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	31-02	+ 131
Services judiciaires. — Rémunérations principales	31-11	+ 38.682
Services judiciaires. — Indemnités et allocations diverses	31-12	— 1.245
Services pénitentiaires. — Rémunérations principales	31-21	— 14.485
Services pénitentiaires. — Indemnités et allocations diverses	31-22	— 1.329
Services de l'éducation surveillée. — Rémunérations principales	31-31	+ 27.097
Services de l'éducation surveillée. — Indemnités et allocations diverses	31-32	+ 4.148
Indemnités résidentielles	31-91	— 5.721
Net pour la 1re partie		+ 48.134

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés
		Milliers de francs.
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires.....	32-91	— 6.784
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais.....	34-01	— 36
Services judiciaires. — Remboursement de frais	34-11	— 2.000
Services pénitentiaires. — Remboursement de frais	34-21	— 144
Services de l'éducation surveillée. — Entretien, rééducation et surveillance des mineurs délinquants. — Consommation en nature	34-33	+ 13.976
Net pour la 4e partie.....		+ 11.796
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
6e partie. — Action sociale. Assistance et solidarité.		
Services pénitentiaires. — Interventions diverses	46-21	— 21.500
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		+ 48.134
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.....		— 6.784
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		+ 11.796
Net pour le titre III.....		+ 53.146
Titre IV. — Interventions publiques.		
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		— 21.500
Net pour la justice.....		+ 31.646
Présidence du conseil.		
I. — SERVICES CIVILS		
A. — SERVICES GÉNÉRAUX		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Rémunérations principales	31-01	+ 7.479
Indemnités et allocations diverses.....	31-02	+ 7.141
Indemnités résidentielles	31-91	+ 2.018
Total pour la 1re partie.....		+ 16.638
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires	33-91	+ 1.362
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Remboursement de frais	34-01	+ 9.750
Matériel	34-02	+ 43.100
Remboursement à diverses administrations....	34-93	+ 350
Total pour la 4e partie		+ 53.200
6e partie — Subventions de fonctionnement.		
Dépenses de fonctionnement du commissariat à l'énergie atomique	36-31	+ 1.200.000

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés
		Milliers de francs.
7e partie. — Dépenses diverses.		
Fonds spéciaux	37-91	+ 200.000
Dépenses diverses et subventions du haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme	37-93	+ 2.000
Total pour la 7e partie.....		+ 202.000
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle.		
Interventions d'intérêt général en faveur de la recherche scientifique et technique	43-01	— 83.200
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		+ 16.638
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales		+ 1.362
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		+ 53.200
6e partie. — Subventions de fonctionnement...		+ 1.200.000
7e partie. — Dépenses diverses		+ 202.000
Total pour le titre III		+ 1.473.200
Titre IV. — Interventions publiques		
3e partie. — Action éducative et culturelle		— 83.200
Net pour les services généraux		+ 1.390.000
C. — DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Matériel et remboursement de frais	34-01	+ 9.000
Matériel d'exploitation	34-03	+ 12.000
Total pour la direction des Journaux officiels		+ 21.000
II. — SERVICES DE LA DEFENSE NATIONALE		
A. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Matériel	34-02	— 250
Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	34-92	+ 500
Net pour la 4e partie		+ 250
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle.		
Participation de l'Etat aux frais de publication de la *Revue de défense nationale*.....	43-01	— 250
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		+ 250
Titre IV. — Interventions publiques.		
3e partie. — Action éducative et culturelle..		— 250
Net pour le secrétariat général permanent de la défense nationale.....		»

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
C. — GROUPEMENT DES CONTRÔLES RADIOÉLECTRIQUES		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Rémunérations principales	31-01	+ 44.164
Services d'outre-mer, d'Extrême-Orient et du Pacifique. — Rémunérations principales et indemnités	31-11	— 40.000
Net pour la 1re partie		+ 4.164
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Prestations et versements facultatifs	33-92	+ 79
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Services d'outre-mer, d'Extrême-Orient et du Pacifique. — Matériels, transports et entretien	34-11	— 4.243
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		+ 4.164
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales		+ 79
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		— 4.243
Net pour le groupement des contrôles radioélectriques		»
RECAPITULATION GENERALE		
I. — SERVICES CIVILS		
A. — Services généraux		+ 1.390.000
C. — Direction des Journaux officiels		+ 21.000
II. — SERVICES DE LA DÉFENSE NATIONALE		
A. — Secrétariat général permanent de la défense nationale		»
C. — Groupement des contrôles radioélectriques		»
Total pour la présidence du conseil		+ 1.411.000
Reconstruction et logement.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Administration centrale. — Rémunérations principales	31-01	— 782
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	31-02	— 4.000
Services extérieurs. — Rémunérations principales	31-11	— 24.111
Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	31-12	— 6.000
Personnel rémunéré sur la base du commerce et de l'industrie	31-21	— 8.596
Total pour la 1re partie		— 43.519
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Services extérieurs. — Indemnités pour changement de résidence	34-13	+ 6.000
Achat et entretien du matériel automobile, des motocycles et de bicyclettes	34-92	— 12.670
Net pour la 4e partie		— 6.670
7e partie. — Dépenses diverses.		
Dépenses de documentation et de vulgarisation	37-03	— 4.000
Contrôle technique des travaux de construction	37-21	— 10.000
Expertises et constats des dommages de guerre	37-31	— 24.000
Total pour la 7e partie		— 38.000
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.		
Subventions aux coopératives et associations syndicales de reconstruction, aux coopératives de reconstitution mobilière et aux associations syndicales de remembrement. — Travaux de remembrement	46-22	— 18.000
Règlement des frais exposés par les établissements prêteurs pour l'étude et la réalisation des prêts complémentaires	46-32	— 4.000
Total pour la 6e partie		— 22.000
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		— 43.519
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		— 6.670
7e partie. — Dépenses diverses		— 38.000
Total pour le titre III		— 88.189
Titre IV. — Interventions publiques.		
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		— 22.000
Total pour le titre IV		— 22.000
Total pour la reconstruction et le logement		— 110.189
Santé publique et population.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Administration centrale. — Rémunérations principales	31-01	+ 916
Contrôle sanitaire aux frontières. — Rémunérations principales	31-51	+ 19
Indemnités résidentielles	31-91	+ 236
Total pour la 1re partie		+ 1.171
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Matériel. — Travaux d'entretien	34-02	+ 18.000
Loyers et impôts	34-91	— 9.000
Net pour la 4e partie		+ 9.000

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
6e *partie. — Subventions de fonctionnement.*		
Services de la santé. — Subvention à l'institut national d'hygiène	36-11	+ 31.644
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e *partie. — Action éducative et culturelle.*		
Services de la santé. — Subventions à des écoles. — Frais d'enseignement	43-11	+ 515
Services de la santé. — Bourses	43-12	+ 71.431
Services de la population et de l'aide sociale. — Bourses	43-22	+ 10.000
Total pour la 3e partie		+ 81.946
6e *partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.*		
Services de la santé. — Dotation des établissements nationaux de bienfaisance	46-13	+ 41.190
Services de la population et de l'aide sociale. — Aide médicale	46-26	— 890.000
Services de la population et de l'aide sociale. — Aide médicale aux tuberculeux	46-27	— 250.000
Services de la population et de l'aide sociale. — Aide médicale aux malades mentaux	46-28	— 900.000
Services de la population et de l'aide sociale. — Aide sociale aux personnes âgées	46-29	— 330.000
Services de la population et de l'aide sociale. — Aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes	46-31	— 630.000
Services de la population et de l'aide sociale. — Dotation des établissements nationaux de bienfaisance	46-33	+ 70.982
Net pour la 6e partie		— 2.884.528
7e *partie. — Action sociale. — Prévoyance*		
Services de la santé. — Mesures générales de protection de la santé publique	47-11	+ 451.000
Services de la santé. — Protection maternelle et infantile	47-12	+ 200.000
Services de la santé. — Prophylaxie de la tuberculose	47-13	+ 1.060.000
Prophylaxie mentale	47-19	+ 136.000
Immigration familiale et assimilation des étrangers	47-23	+ 37.050
Total pour la 7e partie		+ 1.884.050
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		+ 1.171
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		+ 9.000
6e partie. — Subventions de fonctionnement		+ 31.644
Total pour le titre III		+ 41.815
Titre IV. — Interventions publiques.		
3e partie. — Action éducative et culturelle		+ 81.946
6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité		— 2.884.528
7e partie. — Action sociale. — Prévoyance		+ 1.884.050
Net pour le titre IV		— 918.532
Net pour la santé publique et la population		— 876.717

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
Travail et sécurité sociale.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re *partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.*		
Services du travail et de la main-d'œuvre. — Rémunérations principales	31-11	— 4.518
Services du travail et de la main-d'œuvre. — Indemnités et allocations diverses	31-12	+ 124
Net pour la 1re partie		— 4.394
7e *partie. — Dépenses diverses.*		
Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs	37-92	+ 20.000
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e *partie. — Action éducative et culturelle.*		
Services du travail et de la main-d'œuvre. — Formation professionnelle des adultes	43-12	+ 425.000
4e *partie. — Action économique. Encouragements et interventions.*		
Services du travail et de la main-d'œuvre. — Application de l'article 56 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier et du paragraphe 23 de la convention relative aux dispositions transitoires	44-12	— 45.000
7e *partie. — Action sociale. — Prévoyance.*		
Services du travail et de la main-d'œuvre. — Avantage aux travailleurs immigrants italiens	47-12	+ 45.000
Services de la sécurité sociale. — Contribution annuelle de l'Etat au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines et à diverses caisses de retraites	47-22	+ 1.500.000
Total pour la 7e partie		+ 1.545.000
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		— 4.394
7e partie. — Dépenses diverses		+ 20.000
Net pour le titre III		+ 15.606
Titre IV. — Interventions publiques.		
3e partie. — Action éducative et culturelle		+ 425.000
4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions		— 45.000
7e partie. — Action sociale. — Prévoyance		+ 1.545.000
Net pour le titre IV		+ 1.925.000
Total pour le travail et la sécurité sociale.		+ 1.940.606
Travaux publics, transports et tourisme.		
I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re *partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.*		
Ponts et chaussées. — Rémunérations principales	31-11	+ 41.029
Ponts et chaussées. — Conducteurs de chantiers et agents de travaux. — Rémunérations principales	31-13	— 295.223

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
Ponts et chaussées. — Ouvriers permanents des parcs et ateliers. — Salaires et accessoires de salaires	31-15	+ 60.288
Indemnités résidentielles	31-91	— 61.922
Net pour la 1re partie		— 255.837
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires	33-91	— 80.000
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Direction générale du tourisme. — Matériel et remboursement de frais	34-61	+ 78.800
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Routes et ponts. — Entretien et réparations	35-21	+ 1.335.837
Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations	35-31	+ 372.000
Ports maritimes. — Entretien et réparations	35-32	+ 220.000
Etablissements de signalisation maritime. — Fonctionnement, entretien et réparations	35-33	+ 70.000
Total pour la 5e partie		+ 1.997.837
6e partie. — Subventions de fonctionnement.		
Routes. — Remboursement de frais à l'union nationale des associations de tourisme	36-21	+ 92.000
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Ports maritimes. — Subventions aux ports autonomes	44-31	+ 38.000
Direction générale du tourisme. — Subventions aux organismes de tourisme	44-61	— 20.800
Net pour la 4e partie		+ 17.200
5e partie. — Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national.		
Chemins de fer. — Application de l'article 18 de la convention du 31 août 1937 entre l'Etat et la Société nationale des chemins de fer français	45-42	+ 2.300.000
Chemins de fer. — Participation aux dépenses d'exploitation de la Régie autonome des transports parisiens	45-45	+ 100.000
Total pour la 5e partie		+ 2.400.000
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		— 255.837
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales		— 80.000
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		+ 78.800
5e partie. — Travaux d'entretien		+ 1.997.837
6e partie. — Subventions de fonctionnement		+ 92.000
Net pour le titre III		+ 1.832.800
Titre IV. — Interventions publiques.		
4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions		+ 17.200
5e partie. — Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national		+ 2.400.000
Total pour le titre IV		+ 2.417.200
Total pour les travaux publics, transports et tourisme		+ 4.250.000

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Administration centrale. — Rémunérations principales	31-01	— 3.000
Services extérieurs. — Personnels communs. — Rémunérations principales	31-11	+ 6.404
Services extérieurs. — Personnels communs. — Indemnités et allocations diverses	31-12	— 700
Services extérieurs. — Personnel ouvrier. — Salaires et accessoires de salaires	31-13	+ 2.550
Navigation aérienne. — Rémunérations principales	31-21	— 9.535
Navigation aérienne. — Indemnités et allocations diverses	31-22	+ 405
Météorologie nationale. — Rémunérations principales	31-51	+ 41.266
Météorologie nationale. — Indemnités et allocations diverses	31-52	— 1.425
Bases aériennes. — Rémunérations principales	31-61	+ 11.086
Bases aériennes. — Indemnités et allocations diverses	31-62	+ 675
Formation aéronautique et sports aériens. — Rémunérations principales	31-71	+ 7.057
Formation aéronautique et sports aériens. — Indemnités et allocations diverses	31-72	+ 1.917
Indemnités résidentielles	31-92	— 10.300
Net pour la 1re partie		+ 52.400
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires	33-91	+ 3.200
Prestations et versements facultatifs	33-92	— 2.000
Net pour la 3e partie		+ 1.200
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Administration centrale. — Remboursement de frais	34-01	+ 7.025
Navigation aérienne. — Remboursement de frais	34-21	— 49.000
Navigation aérienne. — Matériel	34-22	— 3.000
Transports et travail aérien. — Matériel	34-31	+ 126.513
Ecole nationale de l'aviation civile. — Matériel	34-42	— 4.058
Météorologie nationale. — Remboursement de frais	34-51	— 21.000
Météorologie nationale. — Matériel	34-52	+ 180.000
Bases aériennes. — Remboursement de frais	34-61	— 10.300
Bases aériennes. — Matériel	34-62	— 25.000
Formation aéronautique et sports aériens. — Remboursement de frais	34-71	+ 2.000
Formation aéronautique et sports aériens. — Matériel	34-72	— 20.000
Loyers et indemnités de réquisition	34-91	— 5.253
Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	34-92	— 5.552
Remboursements à diverses administrations	34-93	+ 75.000
Personnel militaire. — Remboursement de frais	34-95	— 1.000
Net pour la 4e partie		+ 231.310
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes	35-61	— 15.000
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3e partie. — Action éducative et culturelle.		
Subventions diverses	43-91	— 111.218

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
5e partie. — Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national.		
Subventions d'exploitation et garanties d'intérêts	45-61	— 10.000
Transports aériens. — Rémunérations des services d'intérêt général et subventions pour la couverture du déficit des lignes aériennes locales desservant les établissements français d'Océanie	45-81	— 100.000
Total pour la 5e partie		— 110.000
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		+ 52.400
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales		+ 1.200
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		+ 234.310
5e partie. — Travaux d'entretien		— 15.000
Net pour le titre III		+ 272.910
Titre IV. — Interventions publiques.		
3e partie. — Action éducative et culturelle		— 111.248
5e partie. — Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national		— 110.000
Total pour le titre IV		— 221.248
Net pour l'aviation civile et commerciale		+ 51.662
III. — MARINE MARCHANDE		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Administration centrale. — Rémunérations principales	31-01	+ 3.616
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	31-02	+ 40
Inscription maritime. — Rémunérations principales	31-11	+ 8.324
Enseignement maritime. — Rémunérations principales	31-21	+ 2.478
Enseignement maritime. — Indemnités et allocations diverses	31-22	+ 377
Indemnités résidentielles	31-91	+ 1.000
Total pour la 1re partie		+ 15.835
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires	33-91	+ 316
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Inscription maritime. — Matériel	34-12	+ 2.800
Enseignement maritime. — Matériel	34-22	— 2.832
Net pour la 4e partie		— 32
5e partie. — Subventions de fonctionnement.		
Enseignement maritime. — Frais d'internat	36-21	+ 2.350
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES		
1re partie. — Interventions politiques et administratives.		
Etudes. — Propagande. — Récompenses	41-01	+ 300

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
3e partie. — Action éducative et culturelle.		
Enseignement maritime. — Bourses. — Prêts d'honneur	43-22	+ 325
4e partie. — Action économique. Encouragements et interventions.		
Subventions aux pêches maritimes	44-01	— 7.459
7e partie. — Action sociale. — Prévoyance.		
Subvention à l'établissement national des invalides de la marine	47-31	+ 1.066.000
RÉCAPITULATION		
Titre III. — Moyens des services.		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité		+ 15.835
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales		+ 316
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services		— 32
6e partie. — Subventions de fonctionnement		+ 2.350
Net pour le titre III		+ 18.469
Titre IV. — Interventions publiques.		
1re partie. — Interventions politiques et administratives		+ 300
3e partie. — Action éducative et culturelle		+ 425
4e partie. — Action économique. — Encouragements et interventions		— 7.459
7e partie. — Action sociale. — Prévoyance		+ 1.066.000
Net pour le titre IV		+ 1.059.266
Total pour la marine marchande		+ 1.077.735
RECAPITULATION		
Affaires étrangères:		
I. — Service des affaires étrangères		+ 1.714.400
II. — Affaires marocaines et tunisiennes		+ 7.957
Agriculture		+ 834.937
Anciens combattants et victimes de guerre		+ 16.486.579
Education nationale		+ 15.083.000
Finances, affaires économiques et plan:		
I. — Charges communes		+ 63.707.592
II. — Services financiers		— 49.363
III. — Affaires économiques		— 320.000
IV. — Commissariat général du plan		+ 25.000
France d'outre-mer		+ 6.416.416
Industrie et commerce		+ 45.732
Intérieur		+ 4.480.768
Justice		+ 31.616
Présidence du conseil:		
I. — Services civils:		
A. — Services généraux		+ 1.390.000
C. — Direction des Journaux officiels		+ 21.000
II. — Services de la défense nationale:		
A. — Secrétariat général permanent de la défense nationale		[illegible]
C. — Groupement des contrôles radioélectriques		[illegible]
Reconstruction et logement		— 110.189
Santé publique et population		— 876.717
Travail et sécurité sociale		+ 1.940.666
Travaux publics, transports et tourisme:		
I. — Travaux publics, transports et tourisme		+ 4.250.000
II. — Aviation civile et commerciale		+ 51.662
III. — Marine marchande		+ 1.077.735
Total pour l'état A		+ 115.908.771

ETAT B

Tableau, par ministère, par service et par chapitre, des autorisations de programme et des dépenses autorisées en excédent des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts sur le budget de 1958 (Dépenses en capital des services civils).

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme ouvertes ou annulées.	CRÉDITS de payement ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.	
France d'outre-mer.			
(*Dépenses civiles.*)			
TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT			
A. — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
8e partie. — Investissements hors de la métropole.			
Subventions pour l'équipement public des territoires d'outre-mer	68-94	+ 200.000	+ 200.000
B. — PRÊTS ET AVANCES			
8e partie. — Investissements hors de la métropole.			
Aide aux investissements privés outre-mer	60-82	— 200.000	— 200.000
Nets pour la France d'outre-mer		»	»
Intérieur.			
TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT			
A. — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
3e partie. — Transports, communications et télécommunications.			
Subventions d'équipement pour la voirie départementale et communale	63-50	»	— 150.000
7e partie. — Equipements administratif et divers.			
Subventions d'équipement aux collectivités pour les constructions publiques	67-50	»	— 200.000
Totaux pour l'intérieur		»	— 350.000
Travaux publics, transports et tourisme.			
I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME			
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT			
3e partie. — Transports, communications et télécommunications.			
Travaux de défense contre les eaux	53-32	+ 102.000	+ 150.000
TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT			
A. — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
3e partie. — Transports, communications et télécommunications.			
Subventions d'équipement pour travaux divers	63-90	+ 1.698.000	+ 250.000
Totaux pour les travaux publics, transports et tourisme		+ 1.800.000	+ 400.000
II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE			
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT			
3e partie. — Transports, communications et télécommunications.			
Participation de l'aviation civile et commerciale aux dépenses d'études et de prototypes	53-24	— 25.000	»
Equipement des aéroports et routes aériennes. — Métropole	53-90	— 2.000	»
8e partie. — Investissements hors de la métropole.			
Equipement des aéroports et routes aériennes hors de la métropole	58-90	— 13.000	»
TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT			
A. — SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
6e partie. — Equipement culturel et social.			
Formation aéronautique et sports aériens. — Subventions pour l'acquisition d'appareils légers	66-70	+ 140.000	+ 100.000
Nets pour l'aviation civile et commerciale		+ 100.000	+ 100.000
Totaux pour l'état B		+ 1.900.000	+ 150.000

ETAT C

Tableau, par ministère, par service et par chapitre, des dépenses autorisées en excédent des crédits ouverts sur le budget de 1958 *(Dépenses effectuées sur ressources affectées).*

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS OUVERTS
		Milliers de francs.
Agriculture.		
B. — Fonds d'assainissement de la viticulture		
3e partie. — Moyens des services.		
Institut des vins de consommation courante. — Personnel	83-24	11.570
G. — Fonds national de progrès agricole		
1re partie. — Dépenses en atténuation de recettes.		
Restitution de droits indûment perçus	81-25	Mémoire.
Total pour l'agriculture		11.570
Affaires économiques.		
3e partie. — Moyens des services.		
Restitution de droits indûment perçus	83-02	Mémoire.
Total pour l'état C		11.570

ETAT D

Tableau, par service et par chapitre, des dépenses autorisées en excédent des crédits ouverts sur le budget de 1958 *(Dépenses ordinaires des budgets annexes civils).*

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
Caisse nationale d'épargne.		
DEPENSES ORDINAIRES		
Personnel.		
Couverture de diverses mesures en faveur du personnel	1070	+ 73.000
Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.		
Services extérieurs. — Locaux, mobilier, fournitures	3010	+ 80.000
Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires	4000	+ 2.000
Récapitulation		
Personnel		+ 73.000
Matériel fonctionnement des services et travaux d'entretien		+ 80.000
Charges sociales		+ 2.000
Total		+ 155.000

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
Equilibre.		
Versement au budget général	6070	+ 5.256.800
Total pour les dépenses ordinaires de la Caisse nationale d'épargne		+ 5.411.800
Imprimerie nationale.		
1re section. — Exploitation		
Matériel.		
Achats	60	+ 50.600
Frais pour biens meubles et immeubles	63	+ 155.000
Total pour l'Imprimerie nationale		+ 205.600
Légion d'honneur.		
DEPENSES		
A. — Dépenses ordinaires		
II. — Moyens des services		
Personnel.		
Grande chancellerie. — Indemnités et allocations diverses	1010	+ 1.054

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.		
Grande chancellerie. — Matériel	3000	+ 1.350
Maisons d'éducation. — Matériel	3020	+ 9.150
Entretien des bâtiments de la Légion d'honneur	3040	+ 4.000
Total pour le matériel, le fonctionnement des services et les travaux d'entretien		+ 14.500
Total pour les dépenses ordinaires de la Légion d'honneur		+ 15.554
Monnaies et médailles.		
DEPENSES		
1re SECTION. — EXPLOITATION		
Personnel.		
Traitements	6120	+ 1.600
Matériel.		
Achats de matières premières	601	— 13.600
Achats d'emballages	607	+ 12.000
Net pour le matériel		— 1.600
Net pour les dépenses d'exploitation		»
DÉPENSES D'ORDRE		
Excédent affecté aux investissements (virement à la section investissements)	88-1	+ 15.000
Excédent non affecté aux investissements (versements au Trésor)	88-2	— 65.000
Net		— 50.000
A déduire (dépenses pour ordre par virements à la section investissements) :		
Excédent affecté aux investissements		— 15.000
Net pour les dépenses d'exploitation des monnaies et médailles		— 65.000
Postes, télégraphes et téléphones.		
1re SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES		
Personnel.		
Administration centrale. — Rémunérations principales	1000	+ 62
Directions régionales et départementales. — Personnel titulaire	1010	+ 26.797
Bureaux mixtes. — Centres télégraphiques et téléphoniques. — Personnel titulaire	1020	+ 329.668
Services communs spéciaux. — Personnel titulaire	1030	+ 42.834
Services postaux spécialisés. — Personnel titulaire	1040	+ 171.037
Services spécialisés des chèques postaux et des articles d'argent. — Personnel titulaire	1050	+ 207.184
Services spécialisés des télécommunications. — Personnel titulaire	1060	+ 37.724
Centre national d'études des télécommunications. — Service général. — Rémunérations principales et indemnités	1070	+ 6.576
Services extérieurs. — Personnel contractuel et auxiliaire	1080	+ 41.044
Indemnités résidentielles	1100	+ 185.272
Indemnités spéciales	1110	+ 39.502
Indemnités éventuelles	1120	+ 63.004
Rémunération des gérants de bureaux secondaires et de divers personnels	1130	+ 18.960
Pensions civiles	1140	+ 167.787
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	1150	+ 58.630
Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	1160	+ 8.666.079
Total pour le personnel		+ 10.062.160
Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.		
Services extérieurs. — Remboursement de frais	3010	+ 30.000
Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Matériel des bureaux. — Fournitures	3040	+ 200.000
Entretien et aménagement des locaux	3060	+ 100.000
Matériel automobile	3070	+ 160.000
Travaux d'impression	3090	+ 51.500
Matériel postal	3120	+ 30.000
Transport des correspondances	3130	+ 1.004.900
Matériel des télécommunications	3140	— 820.400
Dépenses de fonctionnement du centre national d'études des télécommunications	3150	+ 44.000
Net pour le matériel, le fonctionnement des services et les travaux d'entretien		+ 800.000
Charges sociales.		
Prestations et versements obligatoires	4000	+ 906.709
Prestations et versements facultatifs	4010	+ 15.000
Total pour les charges sociales		+ 921.709
Dépenses diverses.		
Conférences et organismes internationaux	6020	+ 3.000
Total pour les dépenses diverses		+ 3.000
RÉCAPITULATION		
Personnel		+ 10.062.160
Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien		+ 800.000
Charges sociales		+ 921.709
Dépenses diverses (non compris l'équilibre)		+ 3.000
Total pour les postes, télégraphes et téléphones		+ 11.786.869

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.
Prestations familiales agricoles.		
DEPENSES		
II. MOYENS DES SERVICES		
Personnel.		
Services centraux. — Personnel	31-01	+ 1.542
Services extérieurs. — Personnel	31-11	+ 8.413
Total pour les moyens des services		+ 9.955
III. — INTERVENTIONS		
Prestations familiales versées aux salariés du régime agricole	46-91	+ 3.665.000
Prestations familiales versées aux non-salariés du régime agricole	46-92	+ 2.475.000
Total pour les interventions		+ 6.140.000
Total pour les prestations familiales agricoles		+ 6.149.955
Radiodiffusion-télévision française.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
1re SECTION. — DÉPENSES D'EXPLOITATION		
1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.		
Personnels à statut d'administration centrale et inspection générale. — Rémunérations principales	31-01	— 38.713
Services communs. — Autres personnels. — Rémunérations principales	31-02	+ 35.630
Indemnités	31-03	+ 7.135
Services artistiques. — Personnels permanent et occasionnel	31-11	+ 21.500
Services d'information. — Personnels permanent et occasionnel	31-21	+ 7.286
Services communs. — Indemnités résidentielles	31-91	+ 11.118
Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	31-92	+ 300.000
Bureaux de la radiodiffusion-télévision française en Tunisie, au Maroc et dans le Sud-Est asiatique. — Personnel	31-93	— 96.278
Net pour la 1re partie		+ 250.708
2e partie. — Personnel. — Pensions et allocations.		
Pensions civiles	32-01	+ 2.010
3e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.		
Services communs. — Prestations et versements obligatoires	33-91	+ 20.659
Services artistiques et d'information. — Prestations et versements obligatoires	33-92	+ 23.202
Total pour la 3e partie		+ 43.861
4e partie. — Matériel et fonctionnement des services.		
Services communs. — Matériel	34-01	+ 357.525
Services communs. — Remboursement de frais	34-02	+ 23.000
Services artistiques. — Matériel et remboursement de frais	34-11	+ 12.601
Services d'information. — Matériel et remboursement de frais	34-21	+ 8.000
Services à l'étranger. — Matériel et remboursement de frais	34-31	+ 500
Loyers	34-91	+ 15.000
Achat et entretien du matériel automobile	34-92	+ 18.750
Total pour la 4e partie		+ 435.376
5e partie. — Travaux d'entretien.		
Travaux d'entretien	35-01	+ 19.000
7e partie. — Dépenses diverses.		
Financement des dépenses en capital	37-91	+ 2.000.000
Versement au fonds de réserve	37-93	+ 1.508.041
Total pour la 7e partie		+ 3.508.041
Total pour la radiodiffusion-télévision française		4.258.996
A déduire: crédits affectés à la couverture des dépenses d'équipement		— 4.600.000
Net pour la radiodiffusion		— 341.004
RECAPITULATION		
Caisse nationale d'épargne		+ 5.411.800
Imprimerie nationale		+ 205.600
Légion d'honneur		+ 15.554
Monnaies et médailles		— 65.000
Postes, télégraphes et téléphones		+ 11.786.869
Prestations familiales agricoles		+ 6.149.955
Radiodiffusion française		— 341.004
Total pour l'état D		+ 23.163.774

ETAT E

Tableau, par service et par chapitre, des autorisations de programme et des dépenses des budgets annexes civils autorisées en excédent des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts sur le budget de 1958 (Dépenses d'équipement des budgets annexes civils).

SERVICES	CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme ouvertes ou annulées.	CRÉDITS de payement ouverts ou annulés.
		Milliers de francs.	
B. — DEPENSES EN CAPITAL			
Imprimerie nationale.			
2e SECTION. — INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations.....	2	+ 355.000	»
Légion d'honneur.			
INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT			
Equipement culturel et social.			
Maison d'éducation de la Légion d'honneur. — Travaux.....	56-00	+ 350.000	+ 50.000
Totaux pour les dépenses en capital de la Légion d'honneur		+ 350.000	+ 50.000
Monnaies et médailles.			
2e SECTION. — INVESTISSEMENTS			
Frais d'établissement.....	20	+ 15.000	+ 15.000
Totaux pour les dépenses en capital des monnaies et médailles		+ 15.000	+ 15.000
Postes, télégraphes et téléphones.			
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT			
3e partie. — Transports, communications et télécommunications.			
A. — Equipement.			
Equipement. — Bâtiments.....	53-00	+ 6.600.000	+ 1.720.000
Equipement. — Bâtiments. — Programme d'infrastructure.....	53-01	Mémoire.	Mémoire.
Equipement. — Matériel de transport routier.....	53-02	+ 570.000	+ 570.000
Equipement. — Matériel de transport routier. — Programme d'infrastructure	53-03	Mémoire.	Mémoire.
Equipement. — Matériel postal et assimilé	53-10	+ 1.430.000	+ 810.000
Equipement des bureaux téléphoniques	53-20	+ 12.000.000	+ 4.120.000
Equipement des lignes téléphoniques et interurbaines et aménagement des réseaux urbains.....	53-22	+ 16.200.000	+ 6.400.000
Equipement des lignes téléphoniques interurbaines. — Programme d'infrastructure	53-23	Mémoire.	Mémoire.
Equipement des services télégraphiques et radioélectriques.....	53-30	+ 3.990.000	+ 1.715.000
Equipement des services d'études et de recherches des télécommunications	53-32	+ 685.000	+ 200.000
Total (équipement)		+ 41.475.000	+ 15.535.000
B. — Reconstruction.			
Reconstruction. — Bâtiments.....	53-80	Mémoire.	Mémoire.
Reconstruction des bureaux téléphoniques	53-82	Mémoire.	Mémoire.
Total (reconstruction)		Mémoire.	Mémoire.
C. — DEPENSES DIVERSES			
Versement au fonds d'approvisionnement	53-98	Mémoire.	Mémoire.
Reconstruction et équipement. — Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance.....	53-99	Mémoire.	Mémoire.
Total pour le titre V.....		+ 41.475.000	+ 15.535.000
TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT			
8e partie. — Investissements hors de la métropole.			
Participation de l'Etat à l'établissement du réseau de télécommunications nord-africain et des régions sahariennes	68-00	+ 945.000	+ 143.700
Total pour les dépenses en capital (postes, télégraphes et téléphones).....		+ 42.420.000	+ 15.678.700
Radiodiffusion-télévision française.			
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT			
3e partie. — Transports, communications et télécommunications.			
Equipement de la radiodiffusion dans la métropole.....	53-10	+ 1.355.000	+ 430.000
Equipement de la télévision dans la métropole	53-20	+ 7.370.000	+ 1.140.000
8e partie. — Investissements hors de la métropole.			
Equipement de la radiodiffusion d'outre-mer	58-10	+ 1.050.000	+ 300.000
Equipement de la télévision d'outre-mer	58-20	+ 530.000	+ 130.000
Totaux pour les dépenses en capital de la radiodiffusion-télévision française.....		+ 10.305.000	+ 2.000.000
RECAPITULATION			
Imprimerie nationale.....		+ 355.000	»
Légion d'honneur.....		+ 350.000	+ 50.000
Monnaies et médailles.....		+ 15.000	+ 15.000
Postes, télégraphes et téléphones...		+ 42.420.000	+ 15.678.700
Radiodiffusion-télévision française...		+ 10.305.000	+ 2.000.000
Totaux pour l'état E.....		+ 53.445.000	+ 17.743.700

ETAT F

Tableau par compte et par chapitre des dépenses autorisées en excédent des crédits ouverts en 1958 au titre des comptes d'affectation spéciale.

MINISTÈRES gestionnaires.	DÉSIGNATION DES COMPTES	CRÉDITS OUVERTS	Francs.
Agriculture	Fonds national pour le développement des adductions d'eau.	Chap. 1er. — Versement de subventions payables par annuités	500.000.000
Agriculture	Fonds forestier national	Chap. 3. — Personnel	5.000.000
Agriculture	Fonds complémentaire de garantie des graines oléagineuses métropolitaines.	Chap. 1er. — Versement des primes temporaires.....	6.000.000
		Chap. — Versement au fonds de garantie mutuelle et d'orientation des cultures.....	4.000.000
		Total	10.000.000
Défense nationale guerre.	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.	TITRE Ier. — INSTALLATIONS DE L'ARMÉE DE TERRE AMÉRICAINE	
		Chap. 1er. — Personnel et main-d'œuvre	2.440.000.000
		Chap. 2. — Transports	2.350.000.000
		Chap. 5. — Télécommunications	200.000.000
		Total	4.990.000.000
		TITRE II. — INSTALLATIONS DE L'ARMÉE DE L'AIR AMÉRICAINE	
		Chap. 21. — Personnel et main-d'œuvre	1.250.000.000
		Chap. 28. — Autres services et facilités.....	1.450.000.000
		Total	2.700.000.000
		TITRE III. — INSTALLATIONS DE L'ARMÉE DE L'AIR CANADIENNE	
		Chap. 31. — Personnel et main-d'œuvre	100.000.000
		Chap. 32. — Transports	60.000.000
		Chap. 38. — Autres services et facilités.....	250.000.000
		Total	410.000.000
		TITRE IV. — INSTALLATIONS DU SHAPE	
		Chap. 41. — Personnel et main-d'œuvre	25.000.000
		Chap. 44. — Travaux immobiliers	70.000.000
		Chap. 48. — Autres services et facilités.....	80.000.000
		Total	175.000.000
		TITRE V. — INSTALLATIONS EN AFRIQUE DU NORD	
		Chap. 51. — Personnel et main-d'œuvre	100.000.000
		Chap. 58. — Autres services et facilités.....	330.000.000
		Total	430.000.000
		Total général (défense nationale).....	8.705 000.000
Education nationale....	Allocation aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré.	Chap. 1er. — Versement de l'allocation de scolarité....	1.170.000.000
Finances	Compte d'emploi des jetons de présence et tantième revenant à l'Etat.	Chap. — Indemnités allouées aux fonctionnaires représentant l'Etat dans les organismes publics, les sociétés d'économie mixte et leurs filiales et aux commissaires du Gouvernement et censeurs d'Etat placés auprès de certaines entreprises.....	5.000.000
Finances	Services financiers de la loterie nationale....	Chap. 3. — Contribution aux frais entraînés par le contrôle financier	100.000
		Chap. 4. — Dépenses administratives (matériels).....	30.300.000
		Chap 6. — Propagande et publicité	85.000.000
			115.400.000
Finances	Frais de fonctionnement des organismes chargés du contrôle des activités financières.	Chap. 1er. — Versement de la contribution.....	18.000.000
Finances	Modernisation des débits de tabac.....	Chap. 1er. — Frais de fonctionnement des débits de tabac	160.000.000
		Chap. 3. — Prêts	5.000.000
		Chap. 4. — Frais de gestion	2.000.000
		Chap. 6 — Versement au budget général des intérêts sur prêts	15.000.000
		Total	182.000.000
France d'outre-mer....	Fonds commun de la recherche scientifique et technique d'outre-mer.	Chap. 1er. — Versement aux organismes de recherches.	225.000.000
		Total pour l'état F.....	10.935.100.000

(Supplément.)

MINISTERE DES FINANCES

TROISIÈME TABLEAU

des éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires imposables au titre de l'année 1957 (revenus de 1957).

(Art. 66 du code général des impôts.)

NOTA. — Un ou plusieurs tableaux seront publiés ultérieurement pour les départements et les natures de cultures qui ne figurent pas sur la présente liste.

NATURE des cultures. 1	RÉGIONS AGRICOLES et catégories d'exploitations. 2	BÉNÉFICES forfaitaires imposables à l'hectare (exploitant fermier). 3	AUTRES ÉLÉMENTS A RETENIR pour le calcul des bénéfices forfaitaires imposables 4
		Francs.	
	Aisne.		
Pisciculture (exploitation d'étangs).	Ensemble du département	3.000	
Tabac	Idem	410.000	
Viticulture	Idem		Bénéfice évalué en appliquant au nombre de kilogrammes de raisins récoltés en sus de 3.100 à l'hectare: *a*) pour le raisin ayant produit du vin d'appellation « Champagne » et « Vin nature de la Champagne » le tarif de 100 F, réduit dans la proportion correspondant au pourcentage du cru; *b*) pour le raisin ayant produit du vin sans appellation le tarif de 12 F.
Elevage de visons	Idem		2.500 F par reproducteur. Les centres d'élevage comportant plus de 20 reproducteurs sont seuls taxés spécialement.
	Alpes (Basses-).		
Vignes produisant des raisins de table.	Ensemble du département	50.000	
	Ardèche.		
Viticulture: vignes produisant des vins de consommation courante.	*a*) Région Nord: arrondissement de Tournon et cantons de la Voulte, Chomérac et Saint-Pierreville). *b*) Surplus du département		Application des bénéfices forfaitaires afférents, pour chaque région agricole, à la première catégorie de la généralité des cultures. 3.000 F par hectolitre récolté en sus de 40 hectolitres à l'hectare.
	Aube.		
Viticulture	Ensemble du département	0	Pour les récoltants dits « manipulants », le bénéfice forfaitaire est fixé à 30 F par bouteille vendue en 1957. Ce tarif est réduit à 15 F par bouteille vendue sur lattes.
	Aude.		
Pépinières viticoles:	Ensemble du département.		
1° Pieds-mères de vignes américaines.		100.000	
2° Plants racinés porte-greffes:			
a) Producteurs.		180.000	
b) Façonniers.		180.000	
Riziculture	Idem		Application du bénéfice forfaitaire afférent, pour chaque région agricole, à la deuxième catégorie de la généralité des cultures.
Saliculture	Idem	0	

(Supplément. — Fin.)

NATURE des cultures. 1	RÉGIONS AGRICOLES et catégories d'exploitations. 2	BÉNÉFICES forfaitaires imposables à l'hectare (exploitant fermier). 3 Francs.	AUTRES ÉLÉMENTS A RETENIR pour le calcul des bénéfices forfaitaires imposables. 4
Aude (*suite*).			
Viticulture:			
1° Vignes produisant des vins ordinaires et des vins de qualité supérieure et vignes produisant des vins de Fitou.	Ensemble du département.....		3.000 F par hectolitre récolté en sus de 40 hectolitres à l'hectare.
2° Vignes produisant de la Blanquette de Limoux et des vins de Blanquette.	Aire des vignes de Mauzac.....		7.000 F par hectolitre récolté en sus de 27 hectolitres à l'hectare.
3° Vignes produisant des vins doux naturels.	Aire délimitée des crus de Rivesaltes et des Côtes d'Agly et toutes régions produisant des vins doux naturels sans appellation soumis au régime des vins ordinaires.		15.600 F par hectolitre de moût récolté en sus de 14 hectolitres à l'hectare.
4° Vignes produisant des vins de Muscat.	Ensemble du département.....		20.700 F par hectolitre de moût récolté en sus de 12 hectolitres à l'hectare.
Bouches-du-Rhône.			
Olivaies	Ensemble du département.....	0	
Viticulture: vignes produisant des vins de consommation courante et des vins de qualité supérieure d'appellation simple.	Idem		3.000 F par hectolitre récolté en sus de 40 hectolitres à l'hectare.
Calvados.			
Bulbiculture	Ensemble du département.....	400.000	
Charente.			
Pépinières viticoles.	Ensemble du département.....	300.000	
Charente-Maritime.			
Pépinières viticoles.	Ensemble du département.....	300.000	
Ostréiculture	Idem		Fraction des recettes comprise entre: — Bénéfices. 0 et 600.000 F..... 30 p. 100 600.001 et 1.200.000 F..... 16 — 1.200.001 et 6.000.000 F..... 9 — 6.000.001 et 12.000.000 F..... 5 — Supérieure à 12.000.000 F..... 4,5 —
Mytiliculture	1re région. — Exploitations établies dans les communes de Charron, Esnandes et Marsilly:		185 F par mètre linéaire de bouchot en exploitation.
	Zone A. — Baie de l'Aiguillon: *a*) Vases de Charron: vases de Triaize, Chenal-Vieux, Saint-Michel-en-Lherm; *b*) vases d'Esnandes: vanne de la Françoise, de la Sainte-Jeanne; *c*) vases de Marsilly: l'Orpinçau, la Caralère, impasse des Martinets.		
	Zone B. — Pointe de l'Aiguillon (comprise entre l'embouchure du Lay et la Pointe de l'Aiguillon proprement dite): banc des Orses, banc des Jaux, passe de l'Epron, passe de la Muette.		170 F par mètre linéaire de bouchot en exploitation.
	Zone C. — Comprise entre la pointe du Chiquet (commune de la Tranche-Vendée) et l'embouchure du Lay: pointe du Rocher, les Ecluseaux, anse des Rouillères, la Belle-Henriette, le pas des Tranchais, pointe de la Roche.		95 F par mètre linéaire de bouchot en exploitation.
	2e région. — Exploitations établies dans les communes de Châtelaillon, Yves et Fouras.		130 F par mètre linéaire de bouchot en exploitation.
	3e région. — Exploitations établies dans les communes de Hiers-Brouage, Marennes, Bourcefranc et le Château-d'Oléron.		145 F par mètre linéaire de bouchot en exploitation.
Saliculture	Ensemble du département.....		500 F par tonne de sel récolté.

NATURE des cultures. 1	RÉGIONS AGRICOLES et catégories d'exploitations. 2	BÉNÉFICES forfaitaires imposables à l'hectare (exploitant fermier). 3 Francs.	AUTRES ÉLÉMENTS A RETENIR pour le calcul des bénéfices forfaitaires imposables. 4
Cher.			
Cultures fruitières.	Terres plantées de la région de « La Forêt »: communes de Parassy, Menetou-Salon, Quantilly, Saint-Georges-sur-Moulon, Saint-Eloi-de-Gy, Saint-Martin-d'Auxigny, Saint-Palais, Vasselay, Vignoux-sous-les-Aix:		Aucun bénéfice ne sera retenu pour les exploitations des 1re, 2e, 3e et 4e catégories dont la récolte commercialisable n'a pas été supérieure à 25 p. 100 d'une récolte normale. Par contre, le bénéfice forfaitaire imposable à l'hectare de ces quatre catégories sera doublé pour les exploitations dont la récolte commercialisable a excédé 50 p. 100 d'une récolte normale.
	1re catégorie. — Plus de 55 arbres en production à l'hectare.	100.000	
	2e catégorie. — De 41 à 55 arbres en production à l'hectare.	80.000	
	3e catégorie. — De 26 à 40 arbres en production à l'hectare.	50.000	
	4e catégorie. — De 11 à 25 arbres en production à l'hectare.	30.000	
	5e catégorie. — De 6 à 10 arbres en production à l'hectare.		Pour les terres plantées de la 5e catégorie, il sera fait application à la superficie des terres où se trouvent ces plantations du bénéfice forfaitaire imposable à l'hectare prévu pour la généralité des cultures.
Viticulture:			
1° Vignes produisant des vins de consommation courante.	Ensemble du département.....		Application du bénéfice forfaitaire afférent dans chaque région agricole à la première catégorie de la généralité des cultures.
2° Vignes produisant des vins à appellation contrôlée.	a) Région de Sancerre: parties délimitées des communes de Bué, Crézancy, Menetou-Ratel, Ménétréol-sous-Sancerre, Montigny, Saint-Satur, Sancerre, Sury-en-Vaux, Thauvenay, Veaugues, Verdigny et Vinon.		20.600 F par hectolitre récolté en sus de 11 hectolitres à l'hectare.
	b) Région de Quincy: parties délimitées de la commune de Quincy et de la section B de Brinay.		18.000 F par hectolitre récolté en sus de 10,5 hectolitres à l'hectare.
Corse.			
Viticulture	Ensemble du département.....	6.000	
Côte-d'Or.			
Houblon	Ensemble du département.....	900.000	
Tabac	Idem	460.000	
Côtes-du-Nord.			
Aviculture	Ensemble du département.....		230 F par pondeuse (vente d'œufs et de volailles). 500 F par pondeuse (vente d'œufs, de volailles et d'autres produits). 0 F par poulet de chair vendu (élevage de poussins pour la production de poulets de consommation). 50.000 F par mille ou fraction de mille œufs de la capacité des incubateurs (à l'exclusion de celle des éclosoirs) pour les accouveurs (exploitants dont l'élevage est pourvu d'incubateurs d'une capacité, en œufs, supérieure à 15 fois le nombre de pondeuses).
Ostréiculture	Idem		Fraction des recettes comprise entre: — Bénéfices. 0 et 600.000 F..... 32 p. 100 600.001 et 1.200.000 F..... 17 — 1.200.001 et 6.000.000 F..... 9,5 — 6.000.001 et 12.000.000 F..... 6 — Supérieure à 12.000.000 F..... 4,5 —
Doubs.			
Elevage des visons..	Ensemble du département.....		1.000 F par reproducteur. Les centres d'élevage comportant plus de 30 reproducteurs sont seuls taxés spécialement.

NATURE des cultures. 1	REGIONS AGRICOLES et catégories d'exploitations. 2	BENEFICES forfaitaires imposables à l'hectare (exploitant fermier). 3 Francs.	AUTRES ÉLÉMENTS A RETENIR pour le calcul des bénéfices forfaitaires imposables. 4
	Drôme.		
Riziculture	Ensemble du département.....	20.000	
Viticulture: vignes produisant des vins de consommation courante.	*a*) Région située au Nord de la rivière Drôme.		Application des bénéfices forfaitaires afférents, pour chaque région agricole, à la première catégorie de la généralité des cultures.
	b) Surplus du département.....		3.000 F par hectolitre récolté en sus de 40 hectolitres à l'hectare.
	Finistère.		
Aviculture	Ensemble du département.....		240 F par pondeuse (vente d'œufs et de volailles); 500 F par pondeuse (vente d'œufs, de volailles et d'autres produits); 0 F. par poulet vendu (production du poulet de chair); 50.000 F par mille ou fraction de mille œufs de la capacité des incubateurs pour les accouveurs (exploitants dont l'élevage est pourvu d'incubateurs d'une capacité, déduction faite de celle des éclosoirs, en œufs, supérieure à 15 fois le nombre de pondeuses).
Mytiliculture et autres coquillages.	Idem		Fraction des recettes comprise entre: — Bénéfices. 0 et 450.000 F..... 33 p. 100 450.001 et 900.000 F..... 28 — 900.001 et 2.000.000 F..... 23 — 2.000.001 et 4.000.000 F..... 18 — Supérieure à 4.000.000 F..... 15 —
Ostréiculture	Idem		Fraction des recettes comprise entre: 0 et 600.000 F..... 30 p. 100 600.001 et 1.200.000 F..... 18 — 1.200.001 et 6.000.000 F..... 9,5 — 6.000.001 et 12.000.000 F..... 6 — 12.000.001 et 20.000.000 F..... 5,5 — Supérieure à 20.000.000 F..... 4,5 —
	Gard.		
Viticulture : vignes produisant des vins de consommation courante.	Ensemble du département.....		3.000 F par hectolitre récolté en sus de 40 hectolitres à l'hectare.
	Garonne (Haute-).		
Viticulture	Ensemble du département.....	0	
	Gironde.		
Ostréiculture	Ensemble du département.....		Fraction des recettes comprise entre: — Bénéfices. 0 et 600.000 F..... 30 p. 100 600.001 et 1.200.000 F..... 16 — 1.200.001 et 6.000.000 F..... 9 — 6.000.001 et 12.000.000 F..... 5 — Supérieure à 12.000.000 F..... 4,5 —
	Hérault.		
Ostréiculture et mytiliculture.	Ensemble du département: *a*) Parcs de 1re catégorie (concessions situées au large, sur plus de 5 mètres de fond, et réglementairement distantes entre elles de 25 mètres).		7.500 F par rail.
	b) Parcs de 2e catégorie (concessions situées au large, sur plus de 3 mètres de fond).		3.500 F par rail.
	c) Parcs de 3e catégorie (toutes les autres concessions).		0 F par rail. Le nombre de rails à considérer est celui en exploitation au cours de la campagne 1957-1958.

NATURE des cultures. 1	RÉGIONS AGRICOLES et catégories d'exploitations. 2	BÉNÉFICES forfaitaires imposables à l'hectare (exploitant fermier). 3 Francs.	AUTRES ÉLÉMENTS A RETENIR pour le calcul des bénéfices forfaitaires imposables. 4
Hérault (*suite*).			
Saliculture	Ensemble du département.....	0	
Viticulture :			
1° Vignes produisant des vins autres que des vins à appellation contrôlée.	Idem		3.000 F par hectolitre récolté en sus de 40 hectolitres à l'hectare.
2° Vignes produisant des vins à appellation contrôlée.	Muscat de Frontignan.....		22.000 F par hectolitre de moût récolté en sus de 12 hectolitres de moût à l'hectare.
	Muscat de Lunel et de Saint-Jean du-Minervois.		19.600 F par hectolitre de moût récolté en sus de 13 hectolitres de moût à l'hectare.
	Clairette du Languedoc		6.600 F par hectolitre récolté en sus de 29 hectolitres à l'hectare.
3° Vignes produisant des vins doux naturels sans appellation.	Ensemble du département.....		15.600 F par hectolitre de moût récolté en sus de 1¼ hectolitres de moût à l'hectare.
Ille-et-Vilaine.			
Aviculture	Ensemble du département.....		240 F par pondeuse (vente d'œufs et de volailles). 500 F par pondeuse (vente d'œufs, de volailles et d'autres produits). 0 F par poulet vendu (vente de poulets de chair). 50.000 F par mille ou fraction de mille œufs de la capacité des incubateurs pour les accouveurs (exploitants dont l'élevage est pourvu d'incubateurs d'une capacité, en œufs, supérieure à 15 fois le nombre de pondeuses).
Cultures légumières de plein champ donnant lieu à deux récoltes par an.	Idem	40.000	
Tabac	Idem	260.000	
Ostréiculture	Idem		Fraction des recettes comprise entre : — Bénéfices. 0 et 600.000 F..... 28 p. 100 600.001 et 1.200.000 F..... 17 — 1.200.001 et 6.000.000 F..... 9 — Supérieure à 6.000.000 F..... 5,5 —
Indre.			
Viticulture :			
1° Vignes produisant des vins dits de Reuilly et des coteaux de l'Arnon.	Communes de Reuilly et Diou.....	0	
2° Autres vignes..	Ensemble du département.....	0	
Indre-et-Loire.			
Cultures fruitières (pommes et poires de table).	Ensemble du département.....	0	
Isère.			
Noyeraies	Ensemble du département.....	18.000	
Pépinières viticoles :	Idem.		
Pieds-mères.....		200.000	
Greffés soudés....		600.000	
Viticulture	Idem		Application des bénéfices forfaitaires afférents, pour chaque région agricole, à la première catégorie de la généralité des cultures.

NATURE des cultures. 1	RÉGIONS AGRICOLES et catégories d'exploitations. 2	BÉNÉFICES forfaitaires imposables à l'hectare (exploitant fermier). 3 Francs.	AUTRES ÉLÉMENTS A RETENIR pour le calcul des bénéfices forfaitaires imposables. 4
Jura.			
Pépinières viticoles.	Ensemble du département	320.000	
Elevage des visons.	Idem		1.000 F par reproducteur. Les centres d'élevage comportant plus de 30 reproducteurs sont seuls taxés spécialement.
Landes.			
Ostréiculture	Ensemble du département		1.000 F par are concédé.
Pépinières viticoles.	Idem	480.000	
Viticulture	Idem	0	
Loir-et-Cher.			
Pépinières viticoles.	Ensemble du département	300.000	
Loire-Atlantique.			
Aviculture	Ensemble du département		240 F par pondeuse (vente d'œufs et de volailles). 0 F par poulet vendu (production de poulets de chair).
Ostréiculture	Idem		Fraction des recettes comprise entre: — Bénéfices 0 et 600.000 F. — 28 p. 100 600.001 et 1.200.000 F. — 15 — 1.200.001 et 6.000.000 F. — 9 — 6.000.001 et 12.000.000 F. — 5 — Supérieure à 12.000.000 F. — 4,5 —
Saliculture	Idem		650 F par tonne de sel récolté.
Loiret.			
Viticulture	Ensemble du département	0	
Lot-et-Garonne.			
Pépinières viticoles.	Ensemble du département	500.000	
Maine-et-Loire.			
Cultures fruitières.	Ensemble du département	45.000	
Manche.			
Ostréiculture	Ensemble du département		Fraction des recettes comprise entre: — Bénéfices. 0 et 600.000 F. — 20 p. 100 600.001 et 1.200.000 F. — 15 — 1.200.001 et 6.000.000 F. — 6,5 — 6.000.001 et 12.000.000 F. — 4,5 — Supérieure à 12.000.000 F. — 3 —
Marne.			
Viticulture	Champagne délimitée		Bénéfice évalué en appliquant au nombre de kilogrammes de raisin récoltés en sus de 3.100 à l'hectare: *a*) pour le raisin ayant produit du vin bénéficiant de l'appellation « Champagne » le tarif de 100 F réduit, s'il y a lieu, dans la proportion correspondant au pourcentage du cru; *b*) pour le raisin ayant produit du vin bénéficiant de l'appellation « Vin nature de la Champagne » le tarif de 100 F réduit, s'il y a lieu, comme ci-dessus; *c*) pour le raisin ayant produit du vin sans appellation le tarif de 12 F.

NATURE des cultures. 1	RÉGIONS AGRICOLES et catégories d'exploitations. 2	BÉNÉFICES forfaitaires imposables à l'hectare (exploitant fermier). 3	AUTRES ÉLÉMENTS A RETENIR pour le calcul des bénéfices forfaitaires imposables. 4
		Francs.	
Meurthe-et-Moselle.			
Houblon	Ensemble du département	380.000	
Viticulture	Idem	0	
Morbihan.			
Aviculture	Ensemble du département		250 F par pondeuse (vente d'œufs et de volailles). 500 F par pondeuse (vente d'œufs, de volailles et d'autres produits). 10 F par poulet (vente de poulets de chair). Tarif spécial applicable aux seules exploitations ayant vendu 500 poulets au moins. 50.000 F par millé ou fraction de mille œufs de la capacité des incubateurs (à l'exclusion de celle des éclosoirs) pour les accouveurs (exploitants dont l'élevage est pourvu d'incubateurs d'une capacité, en œufs, supérieure à 15 fois le nombre de pondeuses).
Mytiliculture	Idem	85.000	
Ostréiculture : captage du naissain, élevage au sol et exploitations spécialisées dans l'affinage.	Idem		Fraction des recettes comprise entre : — Bénéfices. 0 et 600.000 F : 28 p. 100 600.001 et 1.200.000 F : 15 — 1.200.001 et 6.000.000 F : 9 — 6.000.001 et 12.000.000 F : 5 — Supérieure à 12.000.000 F : 4,5 —
Moselle.			
Viticulture	Ensemble du département	0	
Nièvre.			
Viticulture : 1° Vignes produisant des vins de consommation courante.	Ensemble du département		Application des bénéfices forfaitaires afférents, pour chaque région agricole, à la première catégorie de la généralité des cultures.
2° Vignes produisant des vins à appellation contrôlée.	Aire de production des vins de Pouilly-sur-Loire : *a*) Chasselas		11.250 F par hectolitre récolté en sus de 20 hectolitres à l'hectare.
	b) Fumé		20.600 F par hectolitre récolté en sus de 11 hectolitres à l'hectare.
Pas-de-Calais.			
Pisciculture	Ensemble du département		300 F par mètre carré de la surface du plan d'eau des bassins utilisés pour l'élevage à l'exclusion des bassins affectés aux reproducteurs.
Pyrénées-Orientales.			
Riziculture	Ensemble du département	2.000	
Viticulture : 1° Vignes produisant des vins ne bénéficiant pas d'une appellation contrôlée.	Idem		3.000 F par hectolitre récolté en sus de 40 hectolitres à l'hectare.
2° Vignes produisant des vins doux naturels.	Aire délimitée des crus de Rivesaltes, Grand Roussillon, Côtes d'Agly, Maury et toutes régions produisant des vins doux naturels sans appellation, soumis au régime des vins ordinaires.		15.600 F par hectolitre de moût récolté en sus de 14 hectolitre à l'hectare.
	Aire délimitée du cru de Banyuls		17.900 F par hectolitre de moût récolté en sus de 14 hectolitres à l'hectare.
3° Vignes produisant des vins Muscat.	Ensemble du département		20.700 F par hectolitre de moût récolté en sus de 12 hectolitres à l'hectare.

NATURE des cultures. 1	RÉGIONS AGRICOLES et catégories d'exploitations. 2	BÉNÉFICES forfaitaires imposables à l'hectare (exploitant fermier). 3	AUTRES ÉLÉMENTS A RETENIR pour le calcul des bénéfices forfaitaires imposables. 4
		Francs.	
	Rhin (Bas-).		
Viticulture: vignes produisant des vins ordinaires.	Ensemble du département	50.300	
	Rhin (Haut-).		
Tabac	Ensemble du département	180.000	
Viticulture: vignes produisant des vins autres que ceux à appellation « Vin d'Alsace ».	Idem	50.000	
	Saône (Haute-).		
Elevage des visons.	Ensemble du département		1.000 F par animal reproducteur. Les exploitations comportant plus de trente reproducteurs sont seules taxées spécialement.
	Saône-et-Loire.		
Elevage des visons.	Ensemble du département		1.000 F par reproducteur. Les exploitations comportant plus de 30 reproducteurs sont seules taxées spécialement.
Viticulture:			
1° Vignes produisant des vins de consommation courante (hybrides blancs et rouges).	Idem		1.875 F par hectolitre récolté en sus de 26 hectolitres à l'hectare.
2° Vignes produisant des vins de Gamay ou de Chardonnay sans appellation contrôlée et vignes produisant des vins à appellation simple (Mâconnais, Chalonnais, Côte roannaise).	Idem		6.750 F par hectolitre récolté en sus de 23 hectolitres à l'hectare.
	Sarthe.		
Cultures fruitières: pommiers à haute tige (variété dite: « Reinette du Mans ») et vergers de poiriers ou autres pommiers.	Ensemble du département	0	
Viticulture: vignes produisant des vins à appellation contrôlée.	*a*) Jasnières		11.250 F par hectolitre récolté en sus de 14 hectolitres à l'hectare.
	b) Coteaux du Loir		9.000 F par hectolitre récolté en sus de 17 hectolitres à l'hectare.
	Savoie.		
Viticulture	Ensemble du département		Application des bénéfices forfaitaires afférents, pour chaque groupe de régions agricoles, à la première catégorie de la généralité des cultures.
	Seine-et-Marne.		
Viticulture	Champagne délimitée		Bénéfice évalué en appliquant au nombre de kilogrammes de raisins récoltés en sus de 3.100 à l'hectare: *a*) pour le raisin ayant produit du vin bénéficiant de l'appellation « Champagne » et « Vin nature de la Champagne » le tarif de 100 F réduit, s'il y a lieu, dans la proportion correspondant au pourcentage du cru; *b*) pour le raisin ayant produit du vin sans appellation, le tarif de 12 F.

NATURE des cultures. 1	RÉGIONS AGRICOLES et catégories d'exploitations. 2	BÉNÉFICES forfaitaires imposables à l'hectare (exploitant fermier). 3 Francs.	AUTRES ÉLÉMENTS A RETENIR pour le calcul des bénéfices forfaitaires imposables. 4
	Somme.		
Pisciculture	Ensemble du département.....		280 F par mètre carré de la surface du plan d'eau de l'ensemble des bassins utilisés pour l'élevage, à l'exclusion des bassins affectés aux reproducteurs.
	Tarn.		
Viticulture: vignes produisant des vins de consommation courante.	Ensemble du département.....	0	
	Tarn-et-Garonne.		
Viticulture	Ensemble du département.....	0	
	Var.		
Olivaies	Ensemble du département.....	0	
	Vaucluse.		
Viticulture: vignes produisant des vins ordinaires.	*a*) Plaine d'Avignon et de la Durance. — Communes d'Avignon, Caumont, Le Thor, l'Isle-sur-Sorgue, Velleron, Saumanes, Fontaine-de-Vaucluse, Lagnes, Cavaillon, Taillades, Robion, Maubec, Oppède, Ménerées, Lacoste, Bonnieux; partie des communes de Cheval-Blanc, Mérindol, Puget, Lauris, Puyvert, Cadenet, Villelaure et Pertuis, délimitée au Nord par la route Cavaillon-Pertuis, au Sud par la Durance et à l'Est par la route Pertuis-La Loubière.		3.000 F par hectolitre récolté en sus de 10 hectolitres à l'hectare.
	b) Surplus du département.....		3.300 F par hectolitre récolté en sus de 30 hectolitres à l'hectare.
	Vendée.		
Mytiliculture	Ensemble du département.....		100 F par mètre linéaire de bouchot.
Ostréiculture	Région de l'Aiguillon-sur-Mer et des Sables-d'Olonne.		Fraction des recettes comprise entre: — Bénéfices. 0 et 600.000 F..... 29 p. 100 600.001 et 1.200.000 F..... 15 — 1.200.001 et 6.000.000 F..... 9 — 6.000.001 et 12.000.000 F..... 5 — Supérieure à 12.000.000 F..... 4,5 —
	Région de la baie de Bourgneuf et de Noirmoutier.		Fraction des recettes comprise entre: 0 et 600.000 F..... 30 p. 100 600.001 et 1.200.000 F..... 16 — 1.200.001 et 6.000.000 F..... 9 — 6.000.001 et 12.000.000 F..... 5 — Supérieure à 12.000.000 F..... 4,5 —
Saliculture	Ensemble du département.....		650 F par tonne de sel récolté.
	Vienne.		
Pépinières viticoles.	Ensemble du département.....	270.000	
	Guyane.		
Canne à sucre.....	Ensemble du département.....	25.000	
Banane	Idem	75.000	
Manioc (Couac)....	Idem	20.000	
Maïs	Idem	0	
Riz	Idem	10.000	
Cultures maraîchères.	Idem	140.000	
Cultures vivrières...	Idem	20.000	

Inspection générale des finances.

Par arrêté du 27 juin 1958, M. Garnier (François), inspecteur des finances de 1re classe, a été mis dans la position de disponibilité prévue à l'article 116 (§ c) du statut général des fonctionnaires, à compter du 1er juillet 1958.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Dépôt de rapports.

(Application de l'article 29, dernier alinéa, du règlement de l'Assemblée nationale.)

En vertu du dernier alinéa de l'article 29 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. Pierre Ferrand (Creuse) un rapport fait au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique sur la proposition de loi de M. Pierre Ferrand (Creuse) tendant à mettre entre les mains d'un seul ministère tout ce qui intéresse la santé publique. (N° 2361.)

Ce rapport sera annexé au procès-verbal de la séance du 3 juin 1958.

Il sera imprimé sous le n° 7254 et distribué.

En vertu du dernier alinéa de l'article 29 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. Regaudie un rapport fait au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique sur: 1° le projet de loi portant modification du livre V de la première partie (législative) du code de la santé publique relatif à la pharmacie; 2° la proposition de loi tendant à modifier le livre V du code de la santé publique en ce qui concerne la production et la vente des médicaments spécialisés. (N°s 5642, 6544.)

Ce rapport sera annexé au procès-verbal de la séance du 3 juin 1958.

Il sera imprimé sous le n° 7255 et distribué.

En vertu du dernier alinéa de l'article 29 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. Pierre Ferrand (Creuse) un rapport supplémentaire fait au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique sur la proposition de loi, adoptée par le Conseil de la République, relative à la situation de certains membres des professions médicales qui exerçaient leur art dans l'un des pays ayant rompu les relations diplomatiques avec la France entre le 30 octobre 1956 et le 9 novembre 1956. (N°s 5680, 6589.)

Ce rapport supplémentaire sera annexé au procès-verbal de la séance du 3 juin 1958.

Il sera imprimé sous le n° 7256 et distribué.

En vertu du dernier alinéa de l'article 29 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. Prisset un rapport fait au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique sur la proposition de M. Cormier et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à porter à 1.000 F la somme minima laissée mensuellement à la disposition des bénéficiaires de l'aide sociale placés dans les établissements hospitaliers. (N° 6735.)

Ce rapport sera annexé au procès-verbal de la séance du 3 juin 1958.

Il sera imprimé sous le n° 7257 et distribué.

En vertu du dernier alinéa de l'article 29 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a reçu de Mme Duvernois un rapport fait au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique sur la proposition de résolution de Mme Duvernois et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à dégager les crédits nécessaires aux collectivités locales et départementales de Seine-et-Oise pour la réalisation d'un plan d'équipement hospitalier indispensable à ce département. (N° 6833.)

Ce rapport sera annexé au procès-verbal de la séance du 3 juin 1958.

Il sera imprimé sous le n° 7258 et distribué.

En vertu du dernier alinéa de l'article 29 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. Cormier, et plusieurs de ses collègues, un rapport fait au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, sur la proposition de résolution de M. Cormier, et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires devant permettre aux vieillards, malades ou infirmes, placés dans des établissements de retraites ou hospitaliers de connaître le montant des allocations, retraites ou pensions dont ils sont bénéficiaires en vue de leur permettre d'obtenir l'intégral versement des 10 p. 100. (N° 7022.)

Ce rapport sera annexé au procès-verbal de la séance du 3 juin 1958.

Il sera imprimé sous le n° 7259 et distribué.

En vertu du dernier alinéa de l'article 29 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. Jean Cayeux un rapport fait au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, sur la proposition de résolution de M. Jean Cayeux tendant à inviter le Gouvernement à compléter les dispositions du décret du 26 mai 1920 portant création de la médaille de la famille française. (N° 7204.)

Ce rapport sera annexé au procès-verbal de la séance du 3 juin 1958.

Il sera imprimé sous le n° 7260 et distribué.

En vertu du dernier alinéa de l'article 29 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. Cupfer un rapport fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur la proposition de loi de M. Cupfer tendant à modifier la loi du 27 décembre 1923 relative à la suppléance des huissiers blessés et à la création de clercs assermentés. (N° 7111.)

Ce rapport sera annexé au procès-verbal de la séance du 3 juin 1958.

Il sera imprimé sous le n° 7261 et distribué.

En vertu du dernier alinéa de l'article 29 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. Cupfer, un rapport fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur la proposition de loi de M. Cupfer tendant à modifier la loi n° 47-235 du 1er février 1957 relative à l'élection et au statut des représentants des magistrats au Conseil supérieur de la magistrature. (N° 7173.)

Ce rapport sera annexé au procès-verbal de la séance du 3 juin 1958.

Il sera imprimé sous le n° 7262 et distribué.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Liste des candidats titulaires et suppléants permanents aux commissions générales et à la commission de comptabilité.

(Etablie par les bureaux de groupes et remise au président du Conseil de la République le 26 juin 1958, en exécution de l'article 16 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Membres titulaires.

MM. Louis André, Philippe d'Argenlieu, Octave Bajeux, Bassoleth, Bernier, Blondelle, Brégégère, Bru, Champleboux, Clerc, Enjalbert, Jacques Gadoin, Alexis Jaubert, Marcel Lemaire, Liot, Marignan, Méric, Jean Michelin, Naveau, de Raincourt, Rochereau, Schiaffino, Sempé, Tamzali Abdennour, Ulrici, Amédée Valeau, François Valentin, Verneuil, de Villoutreys, Wach.

Membres suppléants.

MM. Baudru, Botokeky, René Caillaud, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Henri Cordier, Cuif, Charles Durand, Dutoit, Grégory, Louis Gros, Edmond Jollit, Kotouo, Le Léannec, Ménager, Ohlen, Pascaud, le général Petit, de Pontbriand, Repiquet, Saïdou Djermakoye, Gabriel Tellier, Ludovic Tron.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Membres titulaires.

MM. Philippe d'Argenlieu, Angarde, Chérif Benhabyles, Brizard, Martial Brousse, Carcassonne, Chazette, Claparède, Dardel, Claudius Delorme, Mme Yvonne Dumont, MM. Louis Gros, Guillabert, Kalenzaga, Le Bail, Léonetti, Waldeck L'Huillier, Marcilhacy, Meillon, Marius Moutet, Georges Pernot, Ernest Pezet, Pinton, Marcel Plaisant, Radius, Raymond Susset, Tamzali Abdennour, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Jean-Louis Tinaud, Michel Yver.

Membres suppléants.

MM. Aguesse, le général Béthouart, Borgeaud, Cerneau, Champeil, Maurice Charpentier, Mme Renée Dervaux, MM. Dufeu, Giraud, Kalb, Kotouo, Joseph-Pierre Lanet, Marcel Lemaire, Liot, Perdereau, le général Petit, Pidoux de La Maduère, Plait, Georges Portmann, Saïdou Djermakoye, Schwartz, Soldani, Southon.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Membres titulaires.

MM. Octave Bajeux, Bapst, Bardol, Baudru, Blondelle, Georges Boulanger, Brégégère, Brettes, Capelle, Maurice Charpentier, Cuif, Durieux, Hoeffel, Edmond Jollit, Jean Lacaze, Robert Laurens, Le Bot, Le Léannec, Le Sassier-Boisauné, Mathey, Monsarrat, Naveau, Pascaud, François Patenôtre, Jules Pinsard, de Pontbriand, de Raincourt, Restat, Suran, Fodé Mamadou Touré.

Membres suppléants.

MM. Aguesse, Bataille, Marcel Boulangé, Jean Brajeux, René Caillaud, Henri Cordier, Diallo Ibrahima, Jean Doussot, Driant, Dulin, Alexis Jaubert, Levacher, Marignan, Namy, Nayrou, Ritzenthaler, Sempé, Ulrici, Verdeille, Viallanes, Voyant, Zinsou.

COMMISSION DES BOISSONS

Membres titulaires.

MM. Jean Bène, Brettes, Claparède, Henri Cordier, Dupic, Charles Durand, Etienne Gay, de Geoffre, Grégory, Hoeffel, Laplace, Marcel Legros, Meillon, Metton, Monsarrat, N'Gounio, Marc Pauzet, Péridier, Jules Pinsard, Georges Portmann, Ritzenthaler, Sauvêtre, Sempé, Edgar Tailhades, Thibon, Trellu, Verneuil, Viallanes, Voyant Wach.

Membres suppléants.

MM. Aguesse, Bapst, Baudin, Borgeaud, Brégégère, Courrière, Léon David, Enjalbert, Yves Estève, Gaspard, Jean Geoffroy, Edmond Jollit, Marcilhacy, Ménard, Jean Michelin, Monichon, Pascaud, Perdereau, Repiquet, Emile Roux, Fodé Mamadou Touré, Michel Yver, Zafimahova.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Membres titulaires.

MM. Augarde, le général Béthouart, Borgeaud, Marcel Boulangé, Julien Brunhes, Chazette, Yves Estève, Yves Jaouen, Kalb, Kone Begnon, de Lachomette, Lechat, Longchambon, Jacques Masteau, de Maupeou, de Montullé, Parisot, le général Petit, Piales, Pidoux de la Maduère, Raymond Pinchard, Edgard Pisani, Rejon, Jean-Louis Rolland, Rotinat, Emile Roux, Marcel Rupied, Saïdou Djermakoye, Seguin, Tardrew.

Membres suppléants.

MM. Alric, Philippe d'Argenlieu, Bossus, Chrétienne, Clerc, Courrière, Delrieu, Amadou Doucouré, Charles Durand, Jean-Louis Fournier, de Geoffre, Guillabert, Jézéquel, de La Gontrie, Le Sassier-Boisauné, Liot, Pic, Riviérez, Sauvêtre, Gabriel Tellier, François Valentin, Vanrullen, Voyant.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DES BEAUX-ARTS, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

Membres titulaires.

MM. Bardol, Bataille, Bordeneuve, Botokeky, Georges Boulanger, Bourda, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Chapalain, Paul Chevallier, Coppenrath, André Cornu, Delalande, Mme Renée Dervaux, MM. Paul-Emile Descomps, Dufeu, Fruh, Giraud, Grégory, Lamousse, Joseph-Pierre Lanet, Laplace, de Maupeou, Monichon, Quenum-Possy-Berry, Paul Robert, Rogier, Southon, Teisseire, Thibon, Zafimahova.

Membres suppléants.

MM. Jean Bertaud, Bonnet, Jean Brajeux, Claudius Delorme, Haïdara Mahamane, Jozeau-Marigné, Levacher, Lolive, Mahdi Abdallah, Mamadou M'Bodje, Claude Mont, de Montalembert, Nayrou, Marc Pauzet, Pinton, Pugnet, Symphor, Talamoni, Fodé Mamadou Touré, Trellu, Michel Yver, Zinsou.

COMMISSION DE LA FAMILLE, DE LA POPULATION ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Membres titulaires.

MM. Bapst, Bataille, Benchiha Abdelkader, Raymond Bonnefous, Carraud, Maurice Charpentier, Coutrot, Mme Marcelle Delabie, Diallo Ibrahima, Djessou, Droussent, Emile Dubois, René Dubois, Fosset, Jean-Louis Fournier, Gaston Fourrier, Jean Geoffroy, Jean Lacaze, Lavy, Le Basser, Lolive, Marignan, Ménard, Molle, Marcel Plaisant, Plait, de Pontbriand, Rejon, Ulrici, Amédée Valeau.

Membres suppléants.

MM. Abel - Durand, Baratgin, Bassoleth, Bernier, Boudinot, Mme Marie-Hélène Cardot, M. Chambriard, Mme Renée Dervaux, M. Driant, Mme Yvonne Dumont, MM. Ferhat Marhoun, Goura, Hoeffel, Kotouo, Maillot, Menu, Parisot, Pugnet, de Raincourt, Emile Roux, Symphor, Thibon.

COMMISSION DES FINANCES

Membres titulaires.

MM. Alric, Armengaud, Auberger, Bousch, André Boutemy, Chapalain, Chochoy, Coudé du Foresto, Courrière, Descours Desacres, Driant, Filippi, Fillon, Fléchet, Francotte, Gaspard, Waldeck L'Huillier, André Litaise, Paul Longuet, Jacques Masteau, de Montalembert, Pauly, Pellenc, Joseph Perrin, Peschaud, Georges Portmann, Mlle Rapuzzi, MM. Alex Roubert, Maurice Walker, Zinsou.

Membres suppléants.

MM. Aubert, Martial Brousse, Paul Chevallier, Claireaux, Delrieu, Gilbert-Jules, Guillabert, Lamine Gueye, Lavy, Liot, Lolive, Longchambon, Méric, Monichon, Namy, Plazanet, Alain Poher, Joseph Raybaud, Repiquet, Rogier, Soldani, Jean-Louis Tinaud, Ludovic Tron.

COMMISSION DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Membres titulaires.

MM. Paul Béchard, Boisrond, Botokeky, Boudinot, Bru, Cerneau, Claireaux, Coppenrath, Courroy, Léon David, Delrieu, Amadou Doucouré, Durand-Réville, Jacques Grimaldi, Josse, Kotouo, de Lachomette, Paul Longuet, Mamadou M'Bodje, Ménard, Jean Michelin, Marius Moutet, Arouna N'Joya, Plait, Quenum-Possy-Berry, Razac, Repiquet, François Schleiter, Raymond Susset, Symphor.

Membres suppléants.

MM. Bardol, Bossus, Martial Brousse, Ibrahima Diallo, Fillon, Gaston Fourrier, Giraud, Ahmed Goumaneh Robleh, Louis Gros, Mahamane Haïdara, Kalenzaga, Lachèvre, Lechat, Marcel Lemaire, Léonetti, Claude Mont, Ngayewang, Ohlen, Rejon, Saïdou, Djermakoye, Tardrew, Trellu, Michel Yver.

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Membres titulaires.

MM. Jean Bertaud, Marcel Bertrand, Raymond Bonnefous, Brun, Champeix, Chrétienne, André Cornu, Delrieu, Dulin, Enjalbert, Fosset, Jacques Gadoin, Robert Gravier, Lachèvre, de La Gontrie, Lavy, Le Basser, Abdallah Mahdi, Claude Mont, Montpied, Nayrou, Pic, Restat, Riviérez, de Rocca Serra, Marcel Rupied, Schwartz, Soldani, Talamoni, Zussy.

Membres suppléants.

MM. Borgeaud, Marcel Boulangé, Champeboux, Chapalain, Coutrot, Dardel, Claudius Delorme, Mme Renée Dervaux, MM. Descours Desacres, Fruh, Etienne Gay, Gilbert-Jules, Waldeck L'Huillier, de Menditte, Menu, Marcel Molle, N'Gounio, Plazanet, Joseph Raybaud, Rogier, Abdennour Tamzali, Fodé Mamadou Touré.

COMMISSION DE LA JUSTICE ET DE LÉGISLATION CIVILE CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Membres titulaires.

MM. Chérif Benhabyles, Bourda, Robert Chevalier, Courrière, Delalande, Fillon, Francotte, Jean Geoffroy, Gilbert-Jules, Robert Gravier, Jacques Grimaldi, Louis Gros, Jozeau-Marigné, Kalb, de La Gontrie, Abdallah Mahdi, Marcilhacy, Ménager, Minvielle, Marcel Molle, Namy, Pauly, Péridier, Georges Pernot, Perrier-Michon, Rabouin, Schwartz, Edgar Tailhades, Fodé Mamadou Touré, Joseph Yvon.

Membres suppléants.

MM. Octave Bajeux, Bataille, Jean Bène, Bernier, Georges Boulanger, Bouquerel, Brun, Carcassonne, Carraud, Yves Estève, Fruh, Gaspard, Guillabert, Josse, Kone Begnon, Jean Lacaze, Lamine Gueye, Lolive, de Montalembert, Marius Moutet, Marcel Plaisant, Rogier, Talamoni.

COMMISSION DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES DOMMAGES DE GUERRE

Membres titulaires.

MM. Baratgin, Marcel Bertrand, Jean Brajeux, René Caillaud, Chochoy, Coutrot, Cuif, Dardel, Marcel Dassault, Dehé, Descours Desacres, Djessou, Dupic, Marhoun Ferhat, Yves Jaouen, Jozeau-Marigné, Le Léannec, Lolive, Ménager, Mistral, Paumelle, Perdereau, Plazanet, Prêtre, Pugnet, Gabriel Tellier, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Voyant, Zinsou, Zussy.

Membres suppléants.

MM. Beaujannot, Auguste-François Billiemaz, Boisrond, Bousch, Brettes, Capelle, Leguise, Vincent Delpuech, Ibrahima Diallo, Emile Dubois, Francotte, Jean Geoffroy, Waldeck L'Huillier, Jacques Masteau, Méric, Marcel Molle, N'Gounio, François Patenôtre, Pinton, Radius, Michel Yver, Joseph Yvon.

COMMISSION DE LA MARINE ET DES PÊCHES

Membres titulaires.

MM. Abel-Durand, Bordeneuve, Henri Cornat, Courroy, Léon David, Vincent Delpuech, Jean Doussot, Durieux, Yves Estève, Etienne Gay, Giraud, Golvan, Ahmed Goumaneh Robleh, Jézéquel, Lachèvre, Lamine Gueye, Le Bot, Lebreton, Léonetti, Paumelle, Marc Pauzet, Mlle Rapuzzi, MM. Razac, de Rocca Serra, Jean-Louis Rolland, Schiaffino, Symphor, Gabriel Tellier, Trellu, Joseph Yvon.

Membres suppléants.

MM. Louis André, Philippe d'Argenlieu, Bardol, Bassoleth, Bernier, Boisrond, Bru, Chapalain, Claireaux, Claudius Delorme, Dutoit, de Geoffre, Yves Jaouen, Josse, de Lachomette, Lechat, Marcel Plaisant, Pugnet, Paul Robert, Sauvetre, Soldani, Amédée Valeau, Zinsou.

COMMISSION DES MOYENS DE COMMUNICATION, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Membres titulaires.

MM. Louis André, Aubert, Beaujannot, Jean Bertaud, Auguste-François Billiemaz, Bonnet, Bouquerel, Julien Brunhes, Carcassonne, Cerneau, Chambriard, Paul Chevallier, Ibrahima Diallo, René Dubois, Dutoit, de Geoffre, Golvan, Kalenzaga, Robert Laurens, de Menditte, Menu, Mistral, Perdereau, Pinton, Joseph Raybaud, Paul Robert, Sauvétre, Soldani, Vanrullen, Verdeille.

Membres suppléants.

MM. Octave Bajeux, Bataille, Baudin, Brégégère, Bruyas, Capelle, Champleboux, Robert Chevalier, Déhé, Dupic, Jacques Gadoin, Jacques Grimaldi, Lamine Gueye, Laurent-Thouverey, Ménard, Pic, Plazanet, de Rocca Serra, Marcel Rupied, Symphor, Teisseire, Maurice Walker, Zinsou.

COMMISSION DES PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Membres titulaires.

MM. Auberger, Baudin, Baudru, Abdelkader Benchiha, Bossus, Martial Brousse, Capelle, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Robert Chevalier, Clerc, Francis Dassaud, Marhoun Ferhat, Jean-Louis Fournier, Goura, Jézéquel, Edmond Jollit, Kone Begnon, Marcel Legros, Mathey, Metton, de Montullé, Parisot, François Patenôtre, Alain Poher, Prêtre, Radius, Ritzenthaler, Emile Roux, Djermakoye Saïdou, Michel Yver.

Membres suppléants.

MM. Bassoleth, Chambriard, Maurice Charpentier, Amadou Doucouré, Droussent, Dupic, Gaston Fourrier, Jean Geoffroy, Jacques Grimaldi, Namy, Nayrou, Piales, Plait, Rabouin, de Raincourt, Paul Robert, Retinal, Seguin, Fodé Mamadou Touré, Wach, Joseph Yvon.

COMMISSION DE LA PRESSE, DE LA RADIO ET DU CINÉMA

Membres titulaires.

MM. Bassoleth, Paul Béchard, Jean Bène, Boisrond, Jean Brajeux, Brizard, Brun, Bruyas, Carraud, Marcel Dassault, Deguise, Vincent Delpuech, Jean Doussot, Dufeu, Mme Yvonne Dumont, MM. Filippi, Fruh, Gaspard, Mahamane Haidara, Lamousse, Joseph-Pierre Lanet, Laurent-Thouverey, Le Bail, Marcel Lemaire, Le Sassier-Boisaumé, Liot, Namy, Ernest Pezet, Pugnet, Alex Roubert.

Membres suppléants.

MM. Chérif Benhabyles, Jean Bertaud, Blondelle, Robert Chevalier, Chrétienne, Claparède, Dardel, Emile Dubois, Roger Duchet, Fosset, Francotte, Louis Gros, Jean Lacaze, Levacher, de Menditte, Nayrou, Ngounio, Paumelle, Perrier-Michon, Pic, Raymond Pinchard, Zafimahova.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Membres titulaires.

MM. Auguste-François Billiemaz, Bonnet, Bouquerel, Bousch, René Caillaud, Chambriard, Champleboux, Chrétienne, Henri Cornat, Coudé du Foresto, Deguise, Droussent, Charles Durand, Alexis Jaubert, Kotouo, Laurent-Thouverey, Lebreton, Longchambon, Maillot, Pierre Marty, Claude Mont, Olhen, Pascaud, Perrier-Michon, Raymond Pinchard, Southon, Suran, Tardrew, Vanrullen, de Villoutreys.

Membres suppléants.

MM. Armengaud, Bardol, Jean Bertaud, Boisrond, Bruyas, Clerc, Marcel Dassault, Léon David, Delrieu, Ibrahima, Diallo, Golvan, de Lachomette, Lechat, Mistral, Montpied, Ngounio, Marc Pauzet, Piales, Jules Pinsard, Alain Poher, Rejon, Gontchomé Sahoulba, Abdennour Tamzali.

COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU CONTRÔLE CONSTITUTIONNEL, DU RÈGLEMENT ET DES PÉTITIONS

Membres titulaires.

MM. Aguesse, Baratgin, Borgeaud, Bruyas, Champeix, Henri Cordier, Mme Renée Dervaux, MM. Paul-Emile Descomps, Emile Dubois, Dulin, Gilbert-Jules, Josse, Lamine Gueye, Lechat, Levacher, de Menditte, Monichon, de Montalembert, Nayrou, Joseph Perrin, Pidoux de La Maduère, Edgard Pisani, Rabouin, Joseph Raybaud, Rochereau, Talamoni, Teisseire, Jean-Louis-Tinaud, Ludovic Tron, François Valentin.

Membres suppléants.

MM. Bardol, Baudru, Blondelle, Botokeky, Georges Boulanger, André Boutemy, Courrière, Delalande, Vincent Delpuech, Mme Yvonne Dumont, MM. Fillon, Le Basser, Marcilhacy, Jean Michelin, Pellenc, Péridier, Georges Pernot, Razac, Riviérez, de Rocca-Serra, Gontchomé Sahoulba, Schwartz, Zafimahova.

COMMISSION DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.

Membres titulaires.

MM. Abel-Durand, Baudin, Beaujannot, Bernier, Boudinot, Marcel Boulangé, Francis Dassaud, Debé, Mme Marcelle Delabie, MM. Dutoit, Gaston Fourrier, Guillabert, Mahamane Haidara, Levacher, Maillot, Menu, Méric, Minvielle, Montpied, Ngounio, Ohlen, Piales, Plazanet, Rogier, Rotinat, Gontchomé Sahoulba, François Schleiter, Seguin, Viallanes, Maurice Walker.

Membres suppléants.

MM. Bouquerel, Bousch, Jean Brajeux, Julien Brunhes, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Courroy, Vincent Delpuech, Djessou, Fosset, Giraud, Kotouo, Lolive, Monsarrat, Parisot, Péridier, Plait, Riviérez, Southon, Symphor, Thibon, Ulrici, Amédée Valeau.

COMMISSION DE COMPTABILITÉ

Membres titulaires.

MM. Brizard, Paul Chevallier, Claudius Delorme, Jacques Gadoin, Le Sassier-Boisauné, Liot, Pauly, Pic, Razac.

Membres suppléants.

MM. Georges Boulanger, André Boutemy, Robert Chevalier, Clerc, Courrière, Yves Estève, Jean Geoffroy, André Litaise, de Montullé, Pellenc, Peschaud.

Commission des affaires étrangères.

Séance du jeudi 26 juin 1958.

Présents. — MM. Augarde, Brizard, Brousse, Mme Yvonne Dumont, MM. Guillabert, Kalenzaga, Le Bail, Moutet, Plaisant, Tamzali, Mme Thome-Patenôtre, MM. Tinaud, Yver.

Excusés. — MM. Chazette, L'Huillier.

Suppléants. — MM. le général Béthouart, Charpentier, Portmann, Southon.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du vendredi 27 juin 1958.

Présents. — MM. Fruh, Lamousse, Monichon, Southon, Teisseire.

Excusés. — M. Bordeneuve, Mmes Marie-Hélène Cardot, Renée Dervaux, MM. Paul-Emile Descomps, Dufeu, de Maupeou, Paul Robert.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du vendredi 27 juin 1958.

Présents. — MM. Raymond Bonnefous, Carraud, Coutrot, Emile Dubois, Fosset, Jean-Louis Fournier, Ménard.

Excusés. — Mme Delabie, MM. René Dubois, Le Basser, Marignan, Molle, Plait.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du vendredi 28 juin 1958.

Présents. — MM. Boisrond, Botokeky, Claireaux, Durand-Réville, Kotouo, Mamadou M'Bodje, Razac, Symphor.

Suppléants. — MM. Bossus, Kalenzaga.

Excusés. — MM. Josse, de Lachomette, Michelin, Repiquet, François Schleiter, Susset.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du vendredi 27 juin 1958.

Présents. — MM. Jean Bertaud, Auguste-François Billiemaz, Julien Brunhes, de Menditte, Joseph Raybaud, Sauvêtre, Verdeille.

Excusé. — M. Pinton.

Suppléants. — MM. Dehé, Plazanet, Rupied.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma.

Séance du vendredi 27 juin 1958.

Présents. — MM. Brizard, Lamousse, Joseph-Pierre Lanet.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 2 juillet 1958, à quinze heures (local n° 274) :

I. — Nomination de :

Quatre membres de la sous-commission de contrôle des entreprises nationalisées ;

Deux membres de la commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier ;

Quatre membres de la commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les Etats associés d'Indochine (et, éventuellement, quatre membres suppléants) ;

Deux membres de la commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique (et, éventuellement, deux membres suppléants).

II. — Questions diverses.

La commission des boissons se réunira le mercredi 2 juillet 1958, à dix heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline) :

I. — Désignation d'un secrétaire, en remplacement de M. Maupoil.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 377, session 1957-1958) de M. Pauzet relative aux modalités d'application des dispositions concernant l'organisation et l'assainissement du marché du vin.

III. — Etude de l'organisation générale du marché du vin et en particulier de la campagne 1958-1959 : exposé de M. Long.

IV. — Questions diverses.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 2 juillet 1958, à seize heures (local : présidence, aile gauche) :

I. — Désignation de :

Cinq membres de la sous-commission de contrôle des crédits de la défense nationale ;

Un membre de la commission de coordination chargée de suivre la C. E. C. A. ;

Deux membres de la commission de coordination pour l'Indochine ;

Trois membres de la commission de coordination de la recherche scientifique.

II. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 3 juillet 1958, à dix heures (local n° 274) :

I. — Nomination de :

Quatre membres de la sous-commission de contrôle des entreprises nationalisées ;

Deux membres de la commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier ;

Trois membres de la commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique (et, éventuellement, trois membres suppléants).

II. — Examen des conclusions du projet de rapport d'information élaboré à la suite de la mission effectuée par une délégation de la commission sur les conditions de la recherche de pétrole au Sahara et la mise en exploitation des gisements découverts.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Dépôt de rapport.

Le président de l'Assemblée de l'Union française a reçu de M. La Gravière un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer sur la proposition (n° 140, session 1957-1958) de MM. Le Brun-Kéris, Vignes, La Gravière, Alfred Bour, Georges Riond, Jean Gultar, Gervain et Mme Eboué-Tell demandant au Gouvernement d'émettre un timbre commémorant le centenaire de la naissance de Charles de Foucauld.

Ce rapport sera annexé au procès-verbal de la séance du 29 mai 1958.

Il sera imprimé sous le n° 224 et distribué.

Modifications à la liste des membres des groupes.

I. — GROUPE DES INDÉPENDANTS D'OUTRE-MER

(3 membres au lieu de 8.)

Supprimer les noms de MM. Ahmadou Ahidjo, François Bouda, René Deroux, Fousséni Mama, Ibrahima Sarr.

Apparentés aux termes de l'article 20 du règlement.

(1 membre au lieu de 2.)

Supprimer le nom de M. Jean-Baptiste Ceran-Jerusalemy.

II. — GROUPE DU MOUVEMENT SOCIALISTE AFRICAIN

(2 membres au lieu de 4.)

Supprimer les noms de MM. Louis Begat et Ya Doumbia.

III. — Insérer le nouveau groupe suivant :

GROUPE DU PARTI DU REGROUPEMENT AFRICAIN ET DES FÉDÉRALISTES

(8 membres.)

MM. Ahmadou Ahidjo, Louis Begat, François Bouda, Jean-Baptiste Ceran-Jerusalemy, René Deroux, Fousséni Mama, Ibrahima Sarr, Ya Doumbia.

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mardi 1er juillet 1958, à dix heures trente (local n° 27), exceptionnellement 21, rue La Boétie :

I. — Rapport de Mme Mairoux sur la proposition (n° 217, session 1957-1958) tendant à recommander au Gouvernement des directives en matière d'enseignement pour l'établissement du troisième plan quadriennal des territoires d'outre-mer.

II. — Questions diverses.

La commission des affaires financières se réunira le mardi 1er juillet 1958, à quinze heures (local n° 27), hôtel de l'Assemblée de l'Union française, 21, rue La Boétie, Paris :

I. — Examen du projet de rapport de M. Marcel Léger sur la proposition (n° 121, session 1957-1958) tendant à inviter le Gouvernement à mettre en application, pour le département de la Guyane, les dispositions du paragraphe de la loi n° 57-1263 du 13 décembre 1957 tendant au rétablissement de l'équilibre économique et financier.

II. — Examen du projet de rapport de M. Cazelles sur la proposition (n° 1, session 1957-1958) tendant à demander au Gouvernement de mettre à la disposition des caisses de crédit agricole des pays et territoires d'outre-mer, un milliard de francs C. F. A.

III. — Examen de la proposition tendant à inviter le Gouvernement à attribuer des secours aux victimes du cyclone des 17 mars et 8 avril 1958 à l'île de la Réunion.

IV. — Rapport d'information de M. Pierre Cornet sur son voyage en Mauritanie.

V. — Questions diverses.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 2 juillet 1958, à quinze heures (local n° 27), hôtel de l'Assemblée, 21, rue La Boétie, Paris :

I. — Comité directeur du Fides : séance du 20 juin 1958. — Compte rendu des résolutions adoptées.

II. — Plan de l'Algérie : exercice 1958-1959. — Suite de l'exposé de M. Iba Zizen. Discussion et éventuelle proposition au Gouvernement.

III. — Proposition (n° 127, session 1957-1958) de M. Ramus relative aux possibilités hydroélectriques des pays d'outre-mer et exposé de M. Fleury. — Informations complémentaires.

IV. — Projets de captation hydroélectrique du Kouilou et d'Inga. Position des questions à la date du 20 juin 1958.

V. — Questions diverses.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour de la séance du mardi 1er juillet 1958.

1. — Conséquences économiques et sociales de l'automation:

Rapport et projet d'avis présentés par M. Liénart au nom de la commission des affaires sociales.

Au cours de cette assemblée plénière, un document cinématographique sur l'automation sera présenté le mercredi 2 juillet, à dix heures trente (film de la Régie Renault).

2. — Questions diverses.

P. S -- La session durera deux jours.

Convocations de commissions.

Mardi 1er juillet 1958.

Quatorze heures quarante-cinq.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Problème des Halles centrales de Paris et de la commercialisation des produits alimentaires périssables: délibération en vue de la préparation de l'étude sur la formation des prix des produits agricoles (fruits et légumes).

Seize heures.

COMMISSION SPÉCIALE DES STATUTS PROFESSIONNELS

Ordre du jour.

Auditions:

Seize heures. — M. Pennors, président de la fédération nationale des maîtres artisans de la chaussure, sur la proposition de loi n° 2420 tendant à modifier la loi du 14 mai 1948 pour réglementer la profession de bottier dans l'industrie et le commerce.

Seize heures trente — MM. Catinat, délégué général de la fédération nationale du commerce et de l'artisanat automobiles, et Allais, président de la chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation de l'automobile, sur la proposition de loi n° 2867 tendant à instituer un statut professionnel du garagiste motoriste.

COMMISSION SPÉCIALE DES STATUTS PROFESSIONNELS

Suite de l'ordre du jour.

Examen et adoption du rapport et du projet d'avis présentés par M. Hervouet sur les propositions de loi nos 452 et 1928 relatives respectivement aux professions d'installateur électricien et de photographe.

Vingt et une heures.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Conjoncture économique au premier semestre 1958:

Examen et adoption du projet de rapport présenté par M. Dumontier, rapporteur;

Examen de la première et de la seconde partie de l'avant-projet d'avis présenté par M. Malterre.

Mercredi 2 juillet 1958.

Dix heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Etude de la politique du prédit: adoption définitive du rapport et du projet d'avis.

Jeudi 3 juillet 1958.

Huit heures trente.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Protection contre la radioactivité (deuxième rapport sur l'industrie atomique): suite de l'examen du projet d'avis présenté par M. Willame.

Troisième plan de modernisation et d'équipement: échange de vues.

Dix heures quinze.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Fin de l'examen et adoption de l'avant-projet d'avis présenté par M Malterre, rapporteur.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suisse.

Les importateurs sont informés de la prorogation, pour une durée de un an, à dater du 1er juillet 1958, de l'accord commercial franco-suisse du 29 octobre 1955 et de la mise en répartition de la première tranche semestrielle des contingents d'importation de marchandises originaires et en provenance de Suisse inscrits dans l'accord précité. Ces contingents sont ouverts pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1958, à l'exception des contingents des postes nos 53, 57 et 65 à 84 qui sont ouverts pour un an.

Les demandes de licences d'importation, établies sur formule modèle A. C. et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire établie par le vendeur étranger ou son représentant qualifié, seront soumises soit à un examen simultané, soit à un examen au fur et à mesure de la présentation, comme indiqué ci-après.

Les demandes de licences d'importation portant sur des postes mis en répartition selon la procédure de l'examen simultané devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), au plus tard le 22 juillet 1958, à onze heures trente.

Les demandes de licences d'importation portant sur des postes mis en répartition selon la procédure de l'examen au fur et à mesure de la présentation pourront être déposées à l'office des changes à partir du 7 juillet 1958.

Les demandes de licences d'importation présentées par les groupements ou organismes assimilés peuvent être déposées à l'office des changes dès la date de publication du présent avis au *Journal officiel.*

Les demandes de licences d'importation portant sur les produits ayant fait l'objet des avis aux importateurs du 22 janvier 1958 et du 21 mai 1958, déposées avant la date de publication du présent avis et qui n'auront pas été délivrées le 20 juillet 1958, seront annulées; elles seront renvoyées aux intéressés par l'office des changes.

A dater de la publication du présent avis, pour les postes mis en répartition selon la procédure de l'examen simultané, aucune demande de licence ne sera reçue pour ces mêmes postes au titre de l'avis du 21 mai 1958.

NUMEROS de poste.	NUMEROS du tarif douanier.	PRODUITS
		I. — Produits agricoles.
		1°. Procédure de l'importation par groupements et organismes assimilés.
3	04-04 D. E.....	Fromages à pâte dure, y compris crèmes de gruyère en boîtes et sbrinz. — La Société interprofessionnelle du lait et de ses dérivés « Interlait », 7, rue Scribe, à Paris (9e), délivrera aux importateurs, au fur et à mesure qu'ils en feront la demande, des certificats d'imputation qui permettront le dédouanement, sur la licence globale, des marchandises au nom de chaque intéressé. La délivrance de ces certificats sera subordonnée à la présentation d'une facture *pro forma* visée par l'Union suisse du commerce des fromages, 47, Monbijoustrasse, à Berne.
24	24-02 A.....	Tabacs fabriqués. — Le service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes est seul habilité pour déposer, dès l'insertion du présent avis, des demandes de licences.

NUMEROS de poste.	NUMEROS du tarif douanier.	PRODUITS
		2° *Procédure de l'examen au fur et à mesure de la présentation.*
1	Ex 03-01 A.....	Poissons frais d'eau douce, à l'exclusion des truites. — Les importations porteront uniquement sur des poissons des espèces corégones, féras, bondelles, lavarets, brochets, perches.
1 *bis*	Ex 03-01 A.....	Truites. — Pour les postes nos 1 et 1 *bis*, les demandes de licences d'importation devront être accompagnées d'une facture *pro forma* visée par le service d'importation et d'exportation, Eigerplatz 1, à Berne.
2	Ex 04-02.....	Laits médicaux en poudre. — Les demandes de licences d'importation devront être accompagnées, sous peine de rejet: *a*) d'un certificat délivré par le vendeur suisse, donnant les caractéristiques du produit et précisant les dates d'échelonnement des livraisons correspondant aux quantités offertes. Il est précisé que les laits médicaux en poudre doivent être conditionnés sous vide ou gaz inerte en boîtes métalliques de 0,500 kg et que ces boîtes doivent être revêtues d'une étiquette (rédigée en français), donnant le mode d'emploi; *b*) d'une facture *pro forma* en triple exemplaire, établie par le vendeur suisse, indiquant le prix franco-frontière au kilogramme du produit offert. Les importateurs ayant obtenu des licences d'importation au cours de l'année 1957 devront faire parvenir avant le 22 juillet 1958, au ministère de l'agriculture, service des échanges et marchés agricoles, 9e bureau, 78, rue de Varenne, à Paris (7e), l'exemplaire vert de ces licences imputé par le service des douanes ou une photocopie (recto et verso) de ce document.
4	04-04 ex F.....	Fromage vert de Glaris.
12	11-03 B b.....	Pectine sèche.
19	11-04 B, ex 20-05, 20-06, ex 23-06.	Marc de pommes, poudre de pommes, purée de pommes, conserves de fruits.
20	20-07, ex 22-02, 22-07 ex A.	Concentré de pommes, de poires, jus de fruits, cidre doux, cidre fermenté. — Les importateurs ayant obtenu des licences d'importation de jus de fruits au cours de l'année 1957 devront faire parvenir avant le 22 juillet 1958, au ministère de l'agriculture, service des échanges et marchés agricoles, 9e bureau, 78, rue de Varenne, à Paris (7e), l'exemplaire vert de ces licences imputé par le service des douanes ou une photocopie (recto et verso) de ce document.
21	22-03	Bière. — Les demandes de licences d'importation distinctes pour chaque nature de marchandise pourront porter sur des bières en fûts ou en bouteilles.
22	22-05 ex A.....	Vins blancs.
23	22-09 B ex a, ex b, g, h, 22-09 C c, d.	Eaux-de-vie de cerises, de marc, de raisin ou de prunes, liqueurs.
25	Divers	Divers produits agricoles ou alimentaires, plants de fleurs, jeunes arbustes fruitiers, apéritifs, cerises de distillation, viandes séchées poudre de cacao, graisses végétales, huiles, extrait de tabac.
		3° *Avis ultérieur.*
		Un avis aux importateurs fixera ultérieurement les modalités d'importation des pommes et poires de table (poste n° 8).

NUMEROS de poste.	NUMEROS du tarif douanier.	PRODUITS
		II. — **Produits chimiques.**
		Procédure de l'examen au fur et à mesure de la présentation.
10	Ex 11-09.....	Gluten.
11	13-03 ex C.....	Mucillage de caroubes et farines de graines de caroubes.
15	17-02 D.....	Lactose (sucre de lait).
26	Ex 28-21.....	Oxyde de cobalt pour usages métallurgiques.
27	Divers	Produits auxiliaires pour les industries des textiles, du cuir, du papier et autres (y compris les produits antimites dérivés de la diphénylurée).
28	Divers	Produits chimiques à usage pharmaceutique ou vétérinaire, y compris spécialités en emballages originaux, sulfamides.
29	29-04 B ex f.....	Sorbite ou sorbitol à usages industriels. — Les demandes de licence d'importation devront être accompagnées d'une attestation certifiant l'origine suisse de la marchandise et délivrée par une chambre de commerce suisse habilitée à cet effet.
30	29-14 A d, f.....	Acide acétique et ses esters.
31	29-14 ex B, 29-15 ex A, 29-16 A ex k.	Polyacides acycliques, leurs sels et leurs esters, monoacides acycliques non saturés; leurs sels et leurs esters, autres acides, alcools acycliques et leurs dérivés.
32	29-23 D c.....	Acide glutamique et ses sels. — Les demandes de licences d'importation devront être accompagnées d'une attestation certifiant l'origine suisse de la marchandise et délivrée par une chambre de commerce suisse habilitée à cet effet.
33	32-05 A à N, ex O, P.	Colorants et agents de blanchiment optique.
34	Divers	Produits intermédiaires pour colorants.
35	32-06, 32-09 B a, c, C c, e.	Laques colorantes; vernis, peintures et pigments broyés.
36	Divers	Huiles diverses pour l'industrie des vernis, des couleurs, des encres d'imprimerie.
39	34-02 C b, c, 32-09 C a.	Produits d'entretien (blanc pour chaussures) et préparations conditionnées pour lessives.
40	35-03 ex A, B.....	Gélatines et colles animales.
41	37-01 B b, 37-02 B d, e, f, 37-03 A a.	Plaques en autres matières sensibilisées sur les deux faces (non impressionnées). Pellicules perforées sensibilisées pour images polychromes (non impressionnées). Papier, carte et tissus sensibilisés non développés pour images monochromes aux sels d'argent ou de platine.
43	30-02 C c, 32-12 A, 38-11 B a, ex b, c, 38-19 ex W.	Désinfectants, insecticides, etc., fongicides, herbicides, etc., mastics à greffer. Préparations bactériennes à usages agricoles. Préparations pour l'agriculture.
45	Ex 39-01, ex 39-02, ex 39-06.	Matières plastiques artificielles thermodurcissables.
46	Ex 39-01, ex 39-02, ex 39-06.	Matières thermoplastiques et autres matières plastiques artificielles.
48	40-07, 40-09 B, 40-10, 40-12, 40-13 A a, c, 65-06 A.	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé mais non durci.
49	Divers	Produits divers des industries chimiques.
87	Ex 64-01	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc.
94	70-03 B b, c, 70-11 ex C, 70-17 ex A.	Tubes et ampoules en verre.
95	Ex 70-03, 70-07, 70-08, 70-09, ex 70-10, 70-11 ex C, 70-12 A b, 70-13 B, C b à d, 70-14 A, B d, 70-15, 70-16 A, 70-17 B ex a, ex c, 70-18, 70-19 D a, d, 70-21 A a, B ex a.	Verrerie.

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
	III. — **Minerais, métaux, produits des industries céramiques.**	
	1° *Procédure de l'examen simultané.*	
92	68-16 C, 69-04 B, 69-05 B a, 69-07 A, B, C, 69-08 A, B, C.	Carreaux de revêtement en terre commune (Klinder) et en faïence, carreaux en grès, en couleurs, flammés ou porphyrés.
93	69-11	Vaisselle et articles de ménage ou de toilette en porcelaine.
	2° *Procédure de l'examen au fur et à mesure de la présentation.*	
99	Divers	Produits divers des industries céramiques et autres produits relevant du service des minerais et métaux.
	IV. — **Produits sidérurgiques.**	
	Procédure de l'examen au fur et à mesure de la présentation.	
105	73-15 B B 2 1 IV b 2...	Barres simplement laminées à chaud.
	V. — *Produits des industries diverses et des textiles.*	
	Pour les postes nos 9, 14, 16, 17, 18, concernant des produits alimentaires, il convient de joindre aux demandes de licences les exemplaires verts des licences obtenues dans le cadre du précédent contingent ou une photocopie (recto et verso) de ces documents.	
	1° *Procédure de l'examen simultané.*	
14	21-05 ex A, B.....	Préparations pour soupes, potages ou bouillons, soupes, potages et bouillons préparés, à l'exclusion des soupes de poisson. — Les demandes de licences d'importation devront être accompagnées de deux factures *pro forma* mentionnant la composition analytique complète détaillée de l'article proposé. Il est précisé que les échantillons, à fournir en double exemplaire, devront porter le numéro d'enregistrement de la demande de licence d'importation à laquelle ils se rapportent et être adressés, exempts de tous frais, à la direction des industries diverses et des textiles, division des industries alimentaires, 42, rue la Boétie, à Paris (8e). Toutefois, sont dispensés de fournir ces échantillons les importateurs ayant été titulaires de licences d'importation délivrées depuis le 1er janvier 1954 pour ces mêmes produits.
16	17-04 B.....	Sucrerie sans cacao ne contenant pas de liquide alcoolique.
17	18-06	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao.
18	19-07 B ex a, 19-08 ex A, B, C.	Produits de la boulangerie fine, produits de la biscuiterie. — Pour les postes nos 16, 17 et 18, les demandes devront être accompagnées: 1° de deux factures *pro forma* mentionnant la composition analytique complète détaillée de l'article proposé (en pourcentage); 2° de l'engagement du fabricant suisse de livrer une marchandise conforme à la composition donnée et à l'échantillon fourni. Les échantillons à fournir en double exemplaire devront revêtir la forme de présentation choisie pour la vente de l'article au public et ne pas être d'un poids inférieur à 250 grammes afin de permettre de procéder d'une part, à la dégustation du produit, d'autre part, à l'analyse de sa composition. Ils devront porter le numéro d'enregistrement de la demande de licence d'importation à laquelle ils se rapportent et être adressés, exempts de tous frais, à la direction des industries diverses et des textiles, division des industries alimentaires, 42, rue la Boétie, à Paris (8e). Toutefois, sont dispensés de fournir ces échantillons les importateurs ayant été titulaires de licences d'importation délivrées, depuis le 1er janvier 1954, pour les mêmes produits, dans la mesure où ces licences n'étaient assorties d'aucune condition restrictive.
37	98-08	Rubans encreurs, etc., pour machines à écrire, à calculer et similaires.
59	54-01 A, 54-02 A, 54-03 A, 56-05 A, 56-06 A.	Fils, ficelles, monofils, etc. de fibres textiles synthétiques.
60	54-04, 59-04 ex A....	Fils de lin ou de ramie, conditionnés pour la vente au détail.
88	64-02 ex D.....	Chaussures de basket-ball, chaussures à dessus en autres matières. — Il convient de joindre à la demande une notice ou un catalogue mentionnant les caractéristiques des produits demandés
98	71-12 B, 71-13 B, ex 71-14, 71-15 B a, 71-16 B, C.	Bijouterie, joaillerie et autres ouvrages, y compris la bijouterie de fantaisie.
196	92-02 A, B, 92-04 ex B, 92-08 A, B, C, ex D, 92-10 C d, 92-11 B ex a, 92-13 ex C, E ex b, F.	Instruments de musique et pièces détachées.
197	92-11 B ex a.....	Tourne-disques électriques.
199	97-01 à 97-03, 97-04 A, C, D, E, ex F, G, 97-05.	Jeux et jouets.
203	98-03	Porte-plume, stylographes et portemines, stylos à bille, cartouches de rechange.
	2° *Procédure de l'examen au fur et à mesure de la présentation.*	
9	11-02 B ex a, b, 19-02 A b, c, d, B, 19-05.	Flocons d'avoine et farines pour enfants.
38	98-05 A, B e.....	Crayons composés et autres (pastels, sanguines, mines, etc.).
47	39-03 A ex d, 39-07 ex C.	Ouvrages en matières plastiques, y compris les raccords en matières plastiques, les éponges en viscose et les articles en mousse de matières plastiques.
51	44-18	Bois dits « artificiels » ou « reconstitués » formés de copeaux, de sciure, de farine de bois ou d'autres déchets ligneux, agglomérés avec des résines naturelles ou artificielles ou d'autres liants organiques, en panneaux, plaques, blocs et similaires.
52	94-01 A b à D, 94-03 B, D b à j, 94-04 A b, B, C ex c.	Meubles, sommiers et articles de literie.
56	Divers	Produits divers des industries du bois et du papier.
58	56-01 B, 56-02 B, 56-03, 56-04 B a.	Fibranne et autres fibres artificielles en masse, déchets, en effilochés, cardés ou peignés.
61	55-05 A ex c, d, ex g, h, ex t, B, 55-06, 59-04 A ex e.	Fils, ficelles, cordes de coton.
62	54-01 B ex a à ex d, e.	Fils de rayonne.
63	54-02 B.....	Monofils, lames, etc., en matières textiles artificielles.
64	56-05 B a, b, 56-06 B, 59-04 A ex e.	Fils de fibranne.
85	Divers	Produits divers des industries textiles.
89	65-05 E, F.....	Bérets, etc.
90	Divers	Produits divers des industries de la chapellerie.
96 B	71-03 B b.....	Pierres fines et synthétiques pour la bijouterie (autres qu'agates travaillées industriellement).
149 B	82-13 ex B, 84-54 C...	Autres machines de bureau.
198	96-01, 96-02 B, C, F c, 96-03 A, ex B, 96-04.	Ouvrages de brosserie et pinceaux, etc.
201	98-01 B ex a, b à k..	Boutons de vêtements en toutes matières et parties de boutons.
204	Divers	Divers produits des industries diverses.

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
		Par dérogation aux prescriptions qui précèdent, les contingents des produits ci-après sont ouverts pour un an.
53	16-03 ex C.....	Sacs à main.
57	16-02 ex A, B, 65-01..	Nattes, cloches non dressées, etc.
65	50-09 A f, g, B, 50-10.	Tissus de soie et bourrette de soie.
66	51-04 A, 56-07 A.....	Tissus de fibres synthétiques.
67	51-04 B a à f, 56-07 B a à d.	Tissus de rayonne et de fibranne.
68	51-04 B g, 53-11 ex A, B, 55-09 ex B, 56-07 B e, 62-01 B ex a.	Tissus de laine imprimés ou non.
69	54-05 A ex a, b, 62-05 ex D.	Tissus de lin.
70	55-07, ex 55-09, 62-01 B ex a.	Tissus de coton non imprimés.
71	Ex 55-07, ex 55-08, ex 55-09, ex 59-08, 59-09 B, 59-12 ex C.	Tissus de coton imprimés en coton pur ou mélangé, tissus recouverts, enduits ou imprégnés d'apprêts spéciaux.
72	58-05 A a à d, B.....	Rubanerie.
73	Ex 55-08, 58-04 B, D, E.	Velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille.
74	58-02 A ex a, c, e, f..	Tapis de laine, de poils fins, de fibres artificielles et de sisal.
75	Ex 54-05, ex 57-10, 59-07, ex 59-08, 59-12 A, ex C, 59-13, 57-09 ex B.	Tissus divers dont notamment, les tissus enduits de dérivés de la cellulose.
76	Ex 59-10.....	Linoléum.
77	Ex 59-08, 59-12 ex C..	Tissus imprégnés ou enduits pour rembourrages ou nappages.
78	59-17 C.....	Tissus feutres ou non, etc., des types utilisés sur les machines à papier ou pour autres usages techniques.
79	61-01 A, B, ex C, 61-02 A, B a à d, ex e, 61-03, 61-04.	Vêtements en tissus.
80	61-05 à 61-08, ex 61-09, ex 61-10, 61-11 A, ex B.	Accessoires du vêtement.
81	62-02, 62-03 A a, b, ex c, 62-04, 62-05 ex D.	Articles confectionnés, y compris le linge de maison et les articles d'ameublement.
82	60-01 ex A, ex C, D..	Etoffes de bonneterie, y compris les étoffes de bonneterie destinées à la chapellerie du n° 60-01 D.
83	60-03 B b, d, e, f....	Bas et chaussettes, etc., y compris les articles en fibres textiles synthétiques tricotés en Suisse.
84	60-02 ex B, 60-04 ex A, B b, d, e, 60-05 A, B b, e à h, ex k, l à o, C, 60-06, ex 61-09.	Articles de bonneterie.
		VI. — **Produits des arts graphiques.**
		1° *Procédure de l'examen simultané.*
55	49-03, 49-04 A, 49-06, 49-07 B, ex 49-08, 49-09, 49-11 A, B, C, ex D.	Produits des arts graphiques.
200	97-04 ex F.....	Cartes à jouer autres que cartes jouets.
		2° *Procédure de l'examen au fur et à mesure de la présentation.*
54	49-01 A a, ex b.....	Livres. — L'importation sera réalisée sous le couvert de déclaration-autorisation d'importation (D. A. I.).
		VII. — **Produits des industries mécaniques et électriques.**
		1° *Procédure de l'examen simultané.*
401	84-55 ex E.....	Pièces en fonte de précision pour le montage des machines à statistiques et similaires.
108	76-05	Poudres et paillettes en aluminium.
110	73-20 B.....	Accessoires de tuyauterie en fonte malléable.
113	82-01, 82-02 ex A, ex B, 82-03, 82-04 ex I.	Outils agricoles, horticoles et forestiers à main, outils domestiques et autres, outils et outillage à main.
114	Ex 82-02, ex 82-03, 82-04 ex A à ex D, E, ex F, ex I.	Outillage d'horlogerie.
115	82-04 ex A, ex B, ex C, ex D, ex F, ex I, 82-08 A, B, C, ex D, 90-16 B c.	Outillage mécanique à main, de métiers ou à usage domestique, instruments de mesure linéaire.
116	82-09 A, B, ex C, ex 82-11.	Couteaux fermants et canifs, couteaux de cuisine et de professionnels, fusils de table.
119	83-09 A, ex B.....	Montures-fermoirs, fermoirs pour valises, sacs et maroquinerie.
120	84-01 C a, b, ex c, 84-02, 84-05 B, ex C, 84-08 B b, F a, b, ex c, 84-13 A ex a, ex b.	Chaudières, accessoires de chaudières, turbines thermiques, matériels mécaniques et thermiques de centrales hydrauliques ou thermiques (turbines à vapeur, à gaz, vannes).
121	84-07 ex A, B a, ex d.	Turbines et roues hydrauliques et leurs parties et pièces détachées.
123	84-08 F ex c, 84-11 A b, B ex b, c à h, C b, ex c, d à g, ex D.	Pompes, etc., à air et à vide, compresseurs, etc. d'air et d'autre gaz (autres que pour matériel frigorifique), y compris turbo-soufflantes et pièces détachées de moteurs à air comprimé.
124	84-10 F, G.....	Pompes à liquides, y compris pompes à vis.
125	84-11 B ex b, C a, ex c, 84-15 ex A, C a, c, D, 84-17 C, E ex i, ex j.	Matériels frigorifiques industriels, y compris compresseurs frigorifiques et appareils pour le chauffage et la cuisson.
127	84-15 ex A.....	Appareils frigorifiques à usage domestique.
128	84-22 B b, e, C ex a, E ex b, H, 87-07 A a, ex B.	Matériel de levage et de manutention.
130	84-56 A, B, ex D, 84-59 D a.	Matériel de broyage, de criblage, etc., machines de briqueterie et tuilerie, y compris découpeurs automatiques de briques et tuiles, machines pour la préparation du béton.
134	84-22 B a, 84-43 A, ex B, ex D, 84-44 A a, B ex b, 84-45 C m, 84-59 ex G.	Machines de fonderie.
138	84-17 E ex h, 84-59 A ex a, B a.	Matériels pour les industries du caoutchouc et des matières plastiques.
139	Ex 84-32, 84-35 A ex a, ex b, ex c, ex e.	Machines à brocher au fil métallique, machines imprimeuses pour boîtes et cartons, découpeuses-imprimeuses pour cartonnages, groupes imprimeurs, presses à platine sans encrage.
140	84-34 B, C, D, E a, G, ex H, 84-35 A ex a, ex b, ex c, ex e, B.	Autres machines d'impression, y compris chauffages électriques de machines à composer, installations de transports de journaux.
141	84-19 B.....	Machines et appareils à remplir, fermer, étiqueter ou capsuler les bouteilles, boîtes, sacs et autres récipients y compris les appareils à pipetage collectif pour l'analyse du lait.
145	84-15 B d, e, f, ex g, h, m, n, t, u, w, x, y, z, C a à g, n, o, 84-47 A, C à F.	Machines-outils.
146	84-45 B ac, ex ad....	Machines à tailler les engrenages.
147	82-02 ex B, 82-05 A, B, C, E, 82-06 ex B, 84-48 C.	Outils et accessoires de machines-outils, y compris les forets hélicoïdaux et les lames de scies.
148	85-05	Machines-outils électriques portatives, leurs parties et pièces détachées.
149 A	84-52 D, E, 84-54 B..	Machines à affranchir, à timbrer, comptables, etc.
150	84-51 A, 84-52 B, ex 84-55.	Machines à écrire proprement dites.
152	84-55 ex B.....	Touches pour machines à écrire, à calculer, et pour caisses enregistreuses.
153	84-55 C.....	Caractères destinés aux machines à écrire, à calculer et à statistiques.

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
157	85-01 ex C, ex E, 85-10 ex A, B, 85-19 ex b, ex c, ex d, ex e, 85-20 A, ex B, D, 85-25, 85-27.	Petit matériel électrique.
159	85-13, 85-19 B a.....	Appareils pour la téléphonie et la télégraphie par fil et pièces détachées, y compris les relais.
160	85-18 A.....	Condensateurs électriques.
161	85-23 ex A, B ex b...	Fils, tresses, câbles isolés pour l'électricité.
162	85-16, 85-17, 85-19 A ex d, B ex b.	Appareils électriques de signalisation, récepteurs de télécommande.
163	85-14 A, 90-19 C, 92-11 A, B b, d, C, 92-13 A, B.	Appareils électro-acoustiques, microphones, appareils d'enregistrement et de reproduction du son et pièces détachées.
164	90-11, 90-20 ex B, 90-28 A, ex B, C ex a, ex c.	Appareils de mesure radio-électriques et électroniques, microscopes électroniques.
166	85-15 B.....	Appareils récepteurs radioélectriques pour usage domestique.
167	85-24 D b, 90-17 A, ex 90-20.	Appareils d'électricité médicale, appareils de radiologie, y compris les lampes de quartz (pour rayons ultra-violets et lampes actynologiques).
168	62-01 A, 84-40 B ex a, 85-12 A à D, E ex a, b, 94-04 C a, 98-10 B a.	Appareils électriques chauffants y compris les sèche-cheveux.
169	82-11 B b, 85-07 A....	Rasoirs électriques.
170	84-40 C a, 85-06 ex B.	Appareils électromécaniques tournants à usage domestique; machines à laver ou à essorer le linge, aspirateurs de poussière.
176	70-17 B ex b.....	Butyromètres.
177	90-23 ex B, 90-24 C, E, ex 90-29.	Pièces détachées des appareils repris aux numéros 90.23 et 90.24 C, E; débitmètres, pyromètres, indicateurs de niveau, leurs parties et pièces détachées.
178	84-61 A, 90-24 A, ex B, ex 90-29.	Pièces détachées des appareils repris aux numéros 90.24 et 90.26 A, B; détendeurs, thermostats non-électriques autres que pour chauffage d'impulsion à huile et leurs pièces détachées, y compris les thermostats pour fours à gaz.
180	84-48 B a, 90-01 ex A, ex B, 90-02 ex B, 90-12, 90-16 A b, B b, ex e, ex 90-21, 90-25 C, ex E, 90-28 C ex c, ex 90-29.	Instruments scientifiques.
181	90-02 ex A, 90-07 A b, c.	Appareils photographiques et objectifs avec montures spéciales les accompagnant.
182	90-02 ex A, ex 90-07, 90-10 A b, C ex a, b, 90-25 ex D, 90-28 C ex c.	Accessoires, objectifs, lentilles, prismes, etc., parties et pièces détachées.
183	90-08 A b, c, B à E, 90-10 A a.	Appareils de prise de vues et de projection cinématographique avec ou sans optique, y compris les projecteurs sonores, accessoires, parties et pièces détachées.
184	90-17 B b, d, e, f, 90-19 B c, d, 94-02 A, B, ex C, D.	Matériel médico-chirurgical et matériel dentaire.
185	90-19 B a, b.....	Articles et appareils de prothèse dentaire, y compris les dents artificielles.
186	Ex 91-05, 91-08 ex A..	Grosse et moyenne horlogerie électrique.
192	91-01, ex 91-02, ex 91-03, 91-04 ex C, 91-07.	Montres et mouvements terminés. — Sauf en ce qui concerne les instruments à usage industriel, les importations sont réservées aux importateurs inscrits au rôle des patentes comme « marchandises en gros » (tableau A, première classe) de pièces d'horlogerie avant le 1er janvier 1954 et pour des articles livrés directement par les fabricants suisses. Indiquer sur la demande de licence d'importation le numéro du poste.
193	Ex 91-03, 91-04 A, ex B, ex C, ex 91-05, 91-08 ex B.	Grosse horlogerie. — Indiquer sur la demande de licence d'importation le numéro du poste.
194	91-04 ex B, 91-08 ex A, ex B.	Réveils à ancre huit jours.

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
	2° *Procédure de l'examen au fur et à mesure de la présentation.*	
96 A	71-02 B ex c, 71-03 ex B, ex 90-29, 91-11 ex E.	Pierres fines et synthétiques à usage industriel.
97	Divers	Pierres industrielles pour la construction d'appareils électriques.
102	73-10 D I b, 73-10 D II, 73-11 A III, 73-11 A IV a 2, 73-12 C V ex b, 73-12 D, 73-14 B ex II, 73-14 ex C, 73-15 A IV c 2, 73-15 A IV d ex 1, 2 et V d, 73-15 A VII b, 73-15 B 1 IV c 2, 73-15 B 1 IV d ex 1, 2, 73-15 B 1 V ex c, d, 73-15 B 1 VII ex b, 73-15 B 2 IV c 2, 73-15 B 2 IV d ex 1, 2, 73-15 B 2 V b, d, 73-15 B 2 VII b.	Produits en fer et en acier, tréfilés, étirés, laminés, profilés à froid
103	82-05 ex C.....	Ebauches brutes de fraises en acier coulé.
104	73-15 B B 2 I a, 73-15 B B 2 IV a 1.	Billettes et barres forgées brutes.
106	74-06 A, 74-07 A ex a, ex b, ex c, B ex a, ex b, ex c, C a, ex b, ex c, ex d, ex e, 75-02, 75-03 A, 75-04 A, 75-05.	Produits mi-ouvrés en cuivre, nickel et leurs alliages (barres, profilés, fils, tôles, planches, feuilles, bandes, poudres, tubes et tuyaux.
107	76-04 A ex d, ex B...	Feuilles et bandes minces en aluminium.
109	76-06 ex A.....	Tubes, tuyaux et barres creuses en aluminium.
111	73-25, 73-29 A c à e..	Câbles, cordages, tresses, élingues et similaires en acier, chaînes de transmission en acier.
112	Divers	Ressorts et articles de décolletage, articles de tréfonnnerie, boulonnerie, visserie.
122	84-06 D, ex E, 84-65 ex C.	Autres moteurs à piston, à explosion ou à injection et pièces détachées.
126	84-06 E t, 84-10 ex D..	Injecteurs et porte-injecteurs et pompes d'injection, leurs parties et pièces détachées.
129	84-22 A a à d.....	Monte-charge, ascenseurs à fonctionnement électrique.
131	84-13 ex A, 90-24 ex B.	Brûleurs, thermostats pour chauffage d'impulsion à huile.
133	84-56 ex D.....	Matériel de cimenterie.
136	84-25 C ex c, e, ex f, ex g, h, ex i.	Machines et appareils divers pour l'agriculture.
137	84-17 E c, ex e, 84-30 D.	Matériel pour les industries alimentaires.
141	84-38 A ex b, C c....	Douilles à roulement pour broches platines et similaires, etc., en tôle découpée.
154	Ex 84-55.....	Pièces détachées et accessoires de machines à écrire destinées à la fabrication en France.
154	84-07 B c, 84-63 B a, c, C, D, F, G, H.	Organes de transmission, dont notamment réducteurs et multipliateurs de vitesse, variateurs et boîtes de vitesse pour machines.
155	85-01 A ex a, ex B...	Machines génératrices, moteurs, etc., et leurs parties et pièces détachées, convertisseurs rotatifs.
156	85-01 A b, C ex a, ex b, ex c, D, ex E, 85-19 A ex d, B b, 85-22 ex C, ex 85-28.	Machines électro-statiques, transformateurs disjoncteurs, cyclotrons, convertisseurs statiques (redresseurs, mutateurs) et leurs parties et pièces détachées.
158	85-01 C ex d, 85-19 A ex b à ex e, B ex b, D ex a, ex b, E ex b, G ex a, 85-21 E b, ex 85-28, 90-28 ex B, C ex a, ex c.	Matériels électriques divers, y compris les relais.

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	PRODUITS
165	84-52 A a, 85-14 B, C, 85-15 A, ex C, D, E, 85-18 B, 85-19 A ex c, E ex b, ex c, 85-21 ex A, B, C, D a, ex c, E a, F, G, H, 85-22 A, ex C, ex D, 90-28 C ex c.	Appareils radioélectriques professionnels (y compris les tubes électroniques) et pièces détachées.
171	85-08 B c, e, 85-19 G ex a, 85-22 ex D.	Equipements électriques pour automobiles et autorails, à l'exception des bougies d'allumage ou de chauffage.
173	86-02, ex 86-03, 86-04 A b, ex c, B b, ex c.	Locomotives.
174	87-01 ex B, ex C.....	Tracteurs agricoles y compris le matériel de débardage.
175	87-09 A b, ex 87-12..	Vélocipèdes avec moteur auxiliaire, parties et pièces de cycles et vélocipèdes à moteur auxiliaire.
179	Ex 85-28, ex 90-29, ex 91-11.	Pièces détachées de conjoncteurs disjoncteurs horaires, d'horloges à contact, dispositifs pour compteurs électriques, parties et pièces détachées de compteurs et dispositifs, bobinages électriques, etc.
187	Ex 91-05.....	Constateurs de vol pour pigeons.
189	Divers	Divers produits des industries mécaniques et électriques.
190	73-32 D ex d, ex e, 74-15 B c, 75-06 ex C, ex E, 76-16 ex D, 91-11 ex B à ex I.	Fournitures de rhabillage.
191	73-32 D ex d, ex e, 74-15 B ex c, 75-06 ex C, ex E, 76-16 ex D, 91-11 ex A à ex I.	Ebauches et fournitures de fabrication. — La facture *pro forma* peut être remplacée par une note établie par l'importateur donnant le détail des produits à importer.
195	91-09	Boîtes de montres.
202	98-02	Fermetures à glissière et leurs parties (curseurs, etc.).

3° *Procédure du certificat d'importation.*

L'importation des produits suivants est autorisée dès la publication du présent avis, sous le régime du certificat d'importation, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation (modèle CI) établi en deux exemplaires.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement par application des dispositions du titre III, section I, paragraphe 2, et du titre IV de l'avis n° 483 de l'office des changes, c'est-à-dire après importation des marchandises.

Un avis ultérieur fera connaître aux importateurs l'épuisement du contingent ouvert.

188	Divers	Pièces de rechange. — Les importations devront porter sur des pièces de rechange d'origine suisse nécessaires à l'entretien ou à la réparation des machines, appareils, instruments et véhicules suisses existant en France. Les certificats d'importation ne seront pas soumis au visa préalable de la direction des industries mécaniques et électriques du ministère de l'industrie et du commerce, mais devront obligatoirement être accompagnées: 1° d'une attestation de la Société suisse des constructeurs de machines, à Zurich, certifiant que les marchandises faisant l'objet de l'importation peuvent être considérées comme pièces de rechange; 2° d'un engagement souscrit par l'importateur, libellé comme suit: « Je déclare, sous les peines de droit, que les marchandises importées sous le couvert du présent certificat sont des pièces de rechange destinées uniquement à l'entretien de matériels suisses existant en France ».

Communication relative aux cours moyens de la cotation officielle hebdomadaire de la viande de porc, en gros aux Halles centrales de Paris.

Longe avec travers:

Vendredi 27 juin 1958..... 495 F le kilo.
Vendredi 20 juin 1958..... 490 F le kilo.
Moyenne arithmétique des cours moyens (L).. 492,50 F le kilo.
Jambon cru: vendredi 27 juin 1958..... 475 F le kilo.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement d'un professeur technique au centre d'apprentissage du bâtiment de Paris.

Un concours pour le recrutement d'un professeur d'enseignement technique théorique « métré en serrurerie » au centre d'apprentissage du bâtiment, 15, rue de l'Evangile, Paris (18e), s'ouvrira à partir du 25 septembre 1958.

Les inscriptions seront reçues par le recteur de l'académie de Paris (inspection principale de l'enseignement technique), 91, avenue Ledru-Rollin, Paris (11e), jusqu'au 25 juillet 1958, dernier délai.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

Dernier cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 27 juin 1958.	
419 75	États-Unis	1 $ U.S.A.	420..(1)	.... ..	.... ..	419 85	419 65
437 70	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	438 40	438 25
196 80	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	195 90	.... ..	.... ..	195 80	.... ..
3358 ..	Mexique	100 pes.	3360 ..	.... ..	.... ..	3357 ..	.... ..
10064 ..	Allemagne occid	100 D Mk	10000 ..	9925 ..	10075 ..	10064 ..	10063 ..
1624 ..	Autriche	100 sch	1615 384	1603 25	1627 50	1626 50	1626 ..
843 30	Belgique	100 F b.	840 ..	833 70	846 30	843 75	843 50
6075 ..	Danemark	100 c. d.	6080 664	6033 05	6126 30	6078 50	6078 ..
1175 20	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	1176 ..	1167 18	1184 82	1175 20	1175 030
675 ..	Italie	1.000 lire	672 097	667 05	677 15	676 ..	675 80
3870 ..	Norvège	100 c. n.	3880 ..	3835 90	3924 10	3875 ..	3872 50
11109 ..	Pays-Bas	100 fl.	11062 63	10960 75	11135 55	11114 ..	11109 50
8130 ..	Suède	100 c. s.	8118 75	8057 85	8179 65	8127 ..	8126 ..
9618 50	Suisse	100 F s.	9604 78	9532 65	9676 80	9621 ..	9620 50
1469 ..	Portugal	100 esc.	1460 87	1449 90	1471 80	1471 80	.... ..
5877 10	Tchécoslovaquie	100 kcs.	5833 333	5789 60	5877 10	5877 10	.... ..
140 65	Yougoslavie	100 din.	140 ..	138 95	141 05	139 65	139 25

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	200	
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	550	

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 657 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez
Compania Franco-Espanola del Ferrocarril de Tanger a Fez

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS DIVISÉ EN 18.000 ACTIONS FRANÇAISES ET 12.000 ACTIONS ESPAGNOLES DE 500 F
Constituée et fonctionnant sous le régime des lois françaises qui régissent les sociétés anonymes formées au Maroc.
SIÈGE SOCIAL : A MEKNES (MAROC)
ADMINISTRATION CENTRALE : A PARIS, 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

OBLIGATIONS 4 0/0 1930 (9e ET 10e SERIES) DE 1.000 F NOMINAL

Echéance du 1er juillet 1958.

Vingt-huitième tirage effectué le 19 mai 1958 pour amortissement de 5.910 obligations.

La liste ci-après comprend :

1° Pour les 5.910 nouveaux titres : *a*) les numéros des titres sortis au vingt-huitième tirage (les 145 numéros soulignés correspondent aux numéros de 145 titres anciens mentionnés à la suite et qui figuraient, à la date du vingt-huitième tirage, parmi les numéros des titres non encore présentés à l'échange) ; *b*) les séries sorties aux vingt-sixième et vingt-septième tirages et non encore totalement remboursées ; *c*) les numéros frappés d'opposition à la date du vingt-huitième tirage ;

2° Pour les titres non échangés : les séries sorties aux tirages effectués jusqu'au 5 mai 1955 (25e tirage) et non encore totalement remboursées ; les numéros frappés d'opposition à la date du vingt-huitième tirage.

Obligations nouvelles provenant de l'échange depuis le 3 octobre 1955 des titres démunis de coupons.

9e et 10e séries (vignette et style lie de vin sur fond vieux rose) (nos 1 à 151.131).

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
254 à 263	1958	4.981 à 4.990	1958	8.387 à 8.394	1957	13.870 à 13.876	1958	19.726 à 19.735	1958
365 à 374	»	5.039 à 5.048	»	8.415 à 8.423	1958	13.889 à 13.898	»	19.777 à 19.784	»
541 à 550	»	5.257 à 5.266	»	8.450 à 8.457	»	14.126 à 14.135	»	19.824 à 19.833	»
671 à 680	»	5.321 à 5.326	»	8.465 et 8.466	1957	14.578 à 14.587	»	20.100 à 20.109	»
934 à 943	»	5.402 à 5.411	1956	8.714 à 8.723	1958	14.783 à 14.792	»	20.272 à 20.281	»
1.232 à 1.237	»	5.469 à 5.478	1957	9.093 à 9.102	1956	14.973 à 14.982	»	20.455 à 20.459	»
1.268 à 1.277	»	5.499 à 5.508	1956	9.201	1958	15.414 à 15.422	»	20.634 à 20.642	»
1.479 à 1.488	»	5.608 à 5.617	1958	9.241 à 9.250	1957	15.443 à 15.452	»	20.907 à 20.914	»
1.922 à 1.931	»	5.839 à 5.844	»	9.251 à 9.260	1958	15.555 à 15.564	»	21.169 à 21.175	»
2.016 à 2.025	»	6.002 à 6.011	»	9.269 à 9.278	1957	15.706 à 15.714	»	21.633 à 21.642	»
2.058 à 2.067	»	6.067 à 6.076	1957	9.423 à 9.432	1956	15.881 à 15.890	»	21.714 à 21.723	1957
2.263 à 2.272	1957	6.430 à 6.439	»	9.492 à 9.501	1957	16.264 à 16.273	»	21.910 à 21.919	1958
2.307 à 2.316	»	6.610 à 6.619	1958	9.512 à 9.521	1958	16.684 à 16.693	»	21.992 à 22.001	1957
2.475 à 2.484	1956	6.747 à 6.756	1957	9.619 à 9.626	»	16.879 à 16.888	»	22.171 à 22.180	1958
2.748 à 2.757	1958	6.890 à 6.899	1958	9.755 à 9.764	1957	16.965 à 16.974	»	22.330 à 22.339	1957
2.788 à 2.797	1957	7.018 à 7.025	1956	9.785 à 9.794	1956	17.023 à 17.032	»	22.545 à 22.554	»
3.228 à 3.237	»	7.265 à 7.274	1958	9.984 à 9.989	1958	17.093 à 17.100	»	22.585 à 22.594	»
3.328 à 3.337	»	7.275 à 7.284	1956	10.847 à 10.856	»	17.101 à 17.107	»	22.641 à 22.650	1958
3.342 à 3.347	1956	7.290 à 7.299	1958	11.328 à 11.336	»	17.138 à 17.147	»	22.837 à 22.846	1957
3.457 à 3.465	1958	7.414 à 7.420	1956	11.794 à 11.803	»	17.249 à 17.258	»	23.143 à 23.147	»
3.822 à 3.831	1957	7.788 à 7.797	1958	11.893 à 11.900	»	17.451 à 17.460	»	23.202	»
3.862 à 3.868	1958	7.811 à 7.820	»	12.411 à 12.415	»	17.583 à 17.592	»	23.321 à 23.330	1958
4.118 à 4.127	1957	7.851 à 7.855	»	12.434 à 12.443	»	17.841 à 17.850	»	23.338 à 23.346	»
4.406 à 4.415	1958	7.972 à 7.981	1957	12.454 à 12.463	»	17.926 à 17.935	»	23.415 à 23.423	1957
4.585 à 4.594	1956	8.222 à 8.224	1958	13.011 à 13.020	»	17.966 à 17.975	»	23.424 à 23.430	»
4.595 à 4.604	»	8.281 à 8.284	1957	13.289 à 13.298	»	18.162 à 18.170	»	23.455 à 23.464	1958
4.773 à 4.780	1958	8.285 à 8.289	»	13.299 à 13.303	»	18.207 à 18.216	»	24.219 à 24.228	1957
4.951 à 4.960	»	8.357 à 8.366	1958	13.314 à 13.321	»	18.908 à 18.917	»	24.293 à 24.302	»

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
24.389 à 24.398	1957
25.059 à 25.068	1958
25.069 à 25.078	»
25.158 à 25.167	»
25.323 à 25.330	»
25.570 à 25.579	»
26.201 à 26.210	»
26.211 à 26.220	»
26.281 à 26.290	»
26.427 à 26.436	»
26.992 à 26.995	»
27.233 à 27.240	»
27.294 à 27.302	1957
27.315 à 27.324	»
27.335 à 27.344	1958
27.434 à 27.440	»
27.695 à 27.702	»
27.703 à 27.712	1957
28.110 à 28.115	»
28.151 à 28.157	1958
28.252 à 28.261	»
28.390 à 28.399	»
28.761 à 28.770	»
28.779 à 28.785	»
28.938 à 28.947	»
29.105 à 29.114	»
29.154 à 29.163	1957
29.201 à 29.210	1958
29.288 à 29.296	1957
29.362 à 29.366	»
29.450 à 29.459	1958
29.637 à 29.641	1957
30.192 à 30.196	1958
30.314 à 30.323	»
30.373 à 30.381	»
30.466 à 30.475	1957
30.504 à 30.512	»
30.592 à 30.601	»
30.619 à 30.628	1958
30.772 à 30.781	»
30.876 à 30.885	»
31.071 à 31.078	»
31.244 à 31.251	1957
31.270 à 31.276	1958
31.359 à 31.362	1957
31.383 à 31.392	»
31.417 à 31.423	1958
31.424 à 31.430	»
31.499 à 31.508	1957
31.509 à 31.518	1958
31.587 à 31.592	»
31.737 à 31.745	1957
31.838 à 31.846	»
31.957 à 31.964	1958
31.974 à 31.982	»
32.127 à 32.136	1957
32.211 à 32.220	1958
32.679 à 32.688	»
32.756 à 32.765	1957
32.924 à 32.931	»
33.016 à 33.020	»
33.781 à 33.788	1958
33.870 à 33.875	»
34.217 à 34.221	»
34.284 à 34.293	»
34.808 à 34.817	»
34.943 et 34.944	1957
34.980 à 34.986	1958
35.026 à 35.035	1957
35.252 à 35.254	1958
35.498 à 35.506	1957
35.622 à 35.631	1958
35.744 à 35.753	1957
35.856 à 35.865	1958
35.949 à 35.958	1957
36.144 à 36.153	1958
36.184 à 36.193	1957
36.308 à 36.316	»
36.334	1958
36.396 à 36.399	»
36.400 à 36.409	1957
36.483 à 36.490	1958
36.501 à 36.503	»
36.715 à 36.721	»
36.828 à 36.835	»
36.931 à 36.938	»
37.015 à 37.024	»
37.115 à 37.124	»
37.173	1957
37.340 à 37.348	1958
37.416 à 37.421	»

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
37.532 à 37.540	1958
37.753 à 37.762	»
37.883 à 37.892	1957
37.903 à 37.912	»
37.996 à 38.001	»
38.042 à 38.051	»
38.090 à 38.098	»
38.129 à 38.138	1958
38.169 à 38.178	1957
38.179 à 38.188	1958
38.271 à 38.280	1957
38.298 à 38.307	1958
38.394 à 38.401	»
38.445 à 38.454	1957
38.602 à 38.610	»
38.619	1958
38.908 à 38.917	»
38.972 à 38.981	1957
39.032 à 39.040	»
39.060 à 39.069	»
39.100 à 39.109	1958
39.977 à 39.983	»
40.147 à 40.152	»
40.316 à 40.325	»
40.336 à 40.345	»
40.403 à 40.408	1957
40.485 à 40.492	1958
40.493 à 40.502	1957
40.642 à 40.650	»
40.696 à 40.705	»
40.715 à 40.717	1958
40.839 à 40.848	»
40.849 à 40.852	1957
40.927 à 40.936	1958
40.965 à 40.973	1957
41.038 à 41.046	1958
41.106 à 41.115	1957
41.131 à 41.135	1958
41.185 à 41.191	»
41.287 à 41.295	»
41.296 à 41.305	»
41.456 à 41.462	»
41.590 à 41.599	1957
41.640 à 41.642	1958
41.683 à 41.692	»
41.885 à 41.894	»
41.952 à 41.961	»
41.968 et 41.969	1957
42.070 à 42.079	»
42.375 à 42.383	»
42.404 à 42.413	1958
42.491 à 42.500	1957
42.501 à 42.510	»
42.591 à 42.600	1958
42.742 à 42.751	»
43.063 à 43.072	»
43.151 à 43.157	»
43.408 à 43.417	»
43.484 à 43.493	»
43.642 à 43.651	1957
43.817 à 43.826	1958
43.887 à 43.896	»
43.917 à 43.926	»
43.947 à 43.956	1957
43.987 à 43.996	»
44.087 à 44.096	1958
44.137 à 44.146	»
44.237 à 44.246	1957
44.257 à 44.266	1958
44.347 à 44.356	»
44.610 à 44.619	»
44.639 à 44.648	1957
44.740 à 44.748	1958
44.749 à 44.758	1957
44.759 à 44.768	»
44.808 à 44.817	»
44.927 à 44.936	»
44.937 à 44.946	1958
45.006 à 45.011	1957
45.089 à 45.093	1958
45.132 à 45.141	»
45.152 à 45.161	1957
45.322 à 45.331	1958
45.398 à 45.407	1957
45.564 à 45.573	»
45.682 à 45.691	»
45.836 à 45.844	»
46.035 à 46.044	1958
46.082 à 46.091	»
46.356 à 46.365	»
46.543 à 46.552	1957

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
46.873 à 46.876	1958
46.902 à 46.911	1957
47.146 à 47.155	1958
47.156 à 47.164	»
47.190 à 47.198	»
47.225 à 47.234	»
47.353 à 47.362	»
47.363 à 47.372	»
47.393 et 47.394	»
47.423 à 47.432	»
47.527 à 47.536	»
47.744 à 47.753	»
48.329 à 48.337	»
48.446 à 48.455	»
48.571 à 48.579	»
48.614 à 48.622	»
48.805 à 48.814	»
48.870 à 48.879	»
48.928 à 48.937	»
48.985 et 48.986	»
49.399 à 49.404	»
49.496 à 49.505	»
49.664 à 49.672	»
50.497 à 50.506	»
51.067 à 51.073	»
51.386 à 51.395	»
51.456 à 51.465	»
51.895 à 51.904	»
51.915 à 51.922	»
51.992 à 52.001	»
52.172 à 52.180	»
52.597 à 52.605	»
52.606 à 52.615	»
53.017 à 53.026	»
53.067 à 53.076	»
53.276 à 53.285	»
53.333 à 53.342	»
53.363 à 53.372	»
53.506 à 53.515	»
53.567 à 53.576	»
53.754 à 53.763	»
54.074 à 54.083	»
54.184 à 54.193	»
54.296 à 54.303	»
54.545 à 54.554	»
55.046 à 55.055	»
55.090 à 55.098	»
55.263 à 55.272	»
55.659 à 55.667	»
55.770 à 55.779	»
56.328 à 56.337	»
56.416 à 56.425	»
56.584 à 56.593	»
56.673 à 56.682	»
56.734 à 56.743	»
56.859 à 56.868	»
57.447 à 57.456	1957
57.981 à 57.990	»
58.176 à 58.184	»
58.323 à 58.332	1958
58.430 à 58.437	»
58.527 à 58.534	»
58.595 à 58.604	»
58.615 à 58.624	1957
58.828 à 58.837	»
58.886 à 58.895	1958
59.457 à 59.466	»
59.467 à 59.475	»
59.631 à 59.634	»
59.676 à 59.684	»
59.737 à 59.746	»
59.767 à 59.776	»
59.797 à 59.806	»
60.028 à 60.037	»
60.048 à 60.057	»
60.130 à 60.139	»
60.300 à 60.309	»
60.557 à 60.566	»
60.641 à 60.650	»
61.094 à 61.100	»
61.430 à 61.439	»
61.461 à 61.468	»
61.832	»
62.231 et 62.232	»
62.564 à 62.573	»
62.802 à 62.811	»
63.192 à 63.201	»
63.270 à 63.277	»
63.403 à 63.412	»
63.467 à 63.476	»
63.939 à 63.941	»

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
64.052 à 64.061	1958
64.127 à 64.136	»
64.755 à 64.761	»
64.962 à 64.971	»
65.261 à 65.270	»
65.996 à 66.005	»
66.108 à 66.113	1957
66.127 à 66.133	»
66.404 à 66.410	»
66.443 à 66.452	1958
66.480 à 66.487	1957
66.608 à 66.617	»
66.645 à 66.654	»
66.708 à 66.717	»
66.718 à 66.727	1958
66.747 à 66.756	»
66.767 à 66.774	1957
66.819 à 66.828	»
66.829 à 66.838	1958
66.868 à 66.877	»
67.218 et 67.219	»
67.227 à 67.233	»
67.404 à 67.409	»
67.449 à 67.456	»
67.477 à 67.482	1957
67.570 à 67.576	1958
67.652 à 67.660	1957
67.677 à 67.686	»
67.956 à 67.965	1958
68.016 à 68.025	»
68.115 à 68.120	»
68.153 à 68.161	»
68.320 à 68.329	1957
68.438 à 68.447	»
68.635 à 68.644	1958
68.901 à 68.910	»
68.936 à 68.945	»
69.008 à 69.017	»
69.278 à 69.281	»
69.335 à 69.344	»
69.462 à 69.471	»
70.064 à 70.070	»
70.204 à 70.213	1957
70.248 à 70.252	»
70.279 à 70.283	1958
70.284 à 70.292	»
70.725 à 70.734	1957
70.827 à 70.834	»
71.082 à 71.101	»
71.142 à 71.151	1958
71.152 à 71.161	»
71.177 à 71.183	1957
71.315 à 71.324	»
71.485 à 71.494	»
71.696 à 71.703	»
71.714 à 71.723	»
71.774 à 71.780	»
71.818 à 71.827	1958
71.970 à 71.978	1957
72.003 à 72.012	»
72.109 à 72.118	1958
72.174 à 72.180	»
72.221 à 72.230	»
72.269 à 72.278	»
72.279 à 72.288	1957
72.319 à 72.328	1958
72.419 à 72.428	1957
72.581 à 72.590	1958
72.656 à 72.665	1957
72.857 à 72.864	1958
72.900 à 72.909	1957
72.920 à 72.929	1958
73.221 à 73.230	1957
73.231 à 73.239	»
73.313 à 73.322	»
73.373 à 73.382	1958
73.420 à 73.427	»
73.563 à 73.572	»
73.787 à 73.796	»
73.807 à 73.816	»
73.846 à 73.855	1957
73.962 à 73.971	1958
74.218 à 74.222	1957
74.252 à 74.261	»
74.666 à 74.668	»
74.679 à 74.684	»
74.949 à 74.952	»
75.013 à 75.022	»
75.603 à 75.612	»
75.633 à 75.642	»
75.672 à 75.681	1958

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
76.021 à 76.030	1958
76.042 à 76.051	1957
76.132 à 76.140	1958
76.228 à 76.237	1957
76.292 à 76.300	1958
76.342 à 76.349	»
76.691 à 76.700	»
76.798 à 76.809	»
76.874 à 76.881	»
76.939 à 76.945	»
76.946 à 76.955	»
77.265 à 77.274	»
77.295 à 77.304	»
77.361 à 77.370	1957
77.439 à 77.447	1958
77.448 à 77.456	»
77.457 à 77.466	»
77.635 à 77.643	1957
77.673 à 77.682	»
77.710 à 77.718	1958
77.961 à 77.969	1957
78.136 à 78.145	»
78.239 à 78.248	»
78.756 à 78.763	1958
78.770 à 78.779	1957
78.790 à 78.795	1958
78.814 à 78.821	1957
79.163 à 79.167	»
79.424 à 79.425	»
79.436 à 79.445	1958
79.504 à 79.513	1957
79.741 à 79.749	»
79.869 à 79.878	»
79.874 à 79.883	1958
79.894 à 79.903	»
79.924 à 79.933	»
80.111 à 80.120	»
80.191 à 80.200	»
80.666 à 80.675	1957
80.756	1958
80.868 à 80.877	»
80.878 à 80.887	1957
81.006 à 81.015	1958
81.026 à 81.035	»
81.041 à 81.048	1957
81.129 à 81.136	»
81.137 à 81.146	»
81.147 à 81.151	»
81.213 à 81.222	»
81.322 à 81.331	1958
81.459 à 81.468	»
81.469 à 81.478	»
81.499 à 81.508	1957
81.604 à 81.613	»
81.692 à 81.701	1958
82.122 à 82.131	1957
82.334 à 82.342	»
82.413 à 82.422	1958
82.611 à 82.615	»
82.635 à 82.644	1957
82.645 à 82.654	»
82.686 à 82.695	»
82.936 à 82.945	1958
82.976 à 82.979	»
83.008 à 83.017	1957
83.100 à 83.109	1958
83.402 à 83.411	»
83.917 à 83.926	»
84.125 à 84.134	1957
84.371 à 84.380	»
84.498 à 84.507	»
84.508 à 84.517	1958
84.623 à 84.632	»
84.643 à 84.652	»
84.673 à 84.683	»
84.779 à 84.782	»
84.827 à 84.832	1957
85.124 à 85.133	»
85.134 à 85.143	1958
85.249 à 85.258	1957
85.337 à 85.341	»
85.573 à 85.582	»
85.601 à 85.610	»
85.690 à 85.699	»
85.790 à 85.799	»
85.800 à 85.809	»
85.820 à 85.829	1958
86.130 à 86.139	1957
86.180 à 86.188	1958
86.245 à 86.254	1957
86.570 à 86.579	1958

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
86.610 à 86.619	1958
86.647 à 86.655	1957
86.807 à 86.816	»
86.827 à 86.836	1958
86.914 à 86.923	»
86.944 à 86.953	»
87.052 à 87.061	»
87.065 à 87.074	»
87.356 à 87.365	1957
87.803 à 87.809	»
87.875 à 87.884	1958
87.892 à 87.900	»
87.910 à 87.919	»
87.930 à 87.939	1957
88.106 à 88.110	»
88.191 à 88.199	»
88.260 à 88.269	»
88.328 à 88.337	1958
88.530 à 88.539	1957
88.602 à 88.610	1958
88.973 à 88.982	»
89.033 à 89.041	1957
89.182 à 89.191	1958
89.192 à 89.201	1957
89.618 à 89.627	1958
89.705 à 89.711	1957
89.883 à 89.892	1958
89.912 à 89.921	1957
90.008 à 90.017	»
90.126 à 90.135	1957
90.172 à 90.179	»
90.208 à 90.216	1958
90.312 à 90.321	»
90.401 à 90.406	1957
90.417 à 90.426	»
90.501 à 90.509	1958
90.585 à 90.594	1957
90.659 à 90.668	1958
90.789 à 90.797	1957
90.798 à 90.807	»
90.927 à 90.936	»
91.032 à 91.035	1958
91.038 à 91.043	»
91.088 à 91.093	»
91.136 à 91.141	»
91.227 à 91.233	»
91.263	»
91.355	»
91.356 à 91.358	1957
91.366	1956
91.367 à 91.372	1957
91.381	»
91.392 à 91.396	»
91.585 à 91.594	1956
91.643 à 91.651	1958
91.807 à 91.816	1957
91.858 à 91.861	»
91.891 à 91.900	»
91.901 à 91.910	1958
92.030 à 92.037	1957
92.053 à 92.062	1958
92.392 à 92.401	»
92.545 à 92.554	»
92.742 à 92.751	»
92.756 à 92.758	1957
92.838 à 92.843	1958
92.864 à 92.870	»
92.941 à 92.950	1957
92.991 à 92.998	»
93.360 à 93.365	1958
93.762 à 93.768	1957
93.924 à 93.933	1958
94.200 à 94.209	»
94.220 à 94.228	1957
94.346 à 94.355	1958
94.588 à 94.597	1957
94.636 à 94.645	1958
94.719 à 94.724	1957
94.735	1958
94.840 à 94.847	»
94.877 à 94.886	»
94.907 à 94.916	»
95.141 à 95.150	»
95.239 à 95.248	»
95.293 à 95.302	»
95.331 à 95.340	»
95.347 à 95.356	1957
95.367 à 95.376	1958
95.444 à 95.453	»
95.807 à 95.811	»
96.104 à 96.113	»
96.306 à 96.315	1957
96.376 à 96.385	1958
96.453 à 96.470	»
96.487 à 96.496	»
96.497 à 96.505	1957
96.676 à 96.682	1958
96.825 à 96.834	1956
96.925 à 96.934	1957
96.995 à 97.001	1958
97.122 à 97.128	»
97.149 à 97.158	»
97.405 à 97.414	»
97.577 à 97.585	»
97.673 à 97.682	»
97.711 à 97.720	1957
97.818 à 97.824	1958
97.834 à 97.841	1957
97.999 à 98.003	1958
98.081 à 98.090	1957
98.201 à 98.210	»
98.251 à 98.260	1958
98.657 à 98.663	1957
98.681 à 98.690	1958
98.746 à 98.755	»
98.801 à 98.810	1957
98.839 et 98.840	1958
98.918 à 98.927	»
98.964 à 98.973	»
99.039 à 99.048	»
99.276 à 99.283	»
99.304 à 99.313	1957
99.332 à 99.341	1956
99.512 à 99.516	1958
99.619 à 99.623	»
99.656 à 99.665	»
99.712 à 99.719	»
99.730 à 99.739	»
100.364 à 100.369	»
100.607 à 100.614	»
100.801 à 100.810	1957
101.321 à 101.330	1958
101.441 et 101.442	»
101.775 à 101.784	1957
101.859 à 101.868	1958
101.898 à 101.907	»
101.903 à 101.917	»
101.956 à 101.965	»
102.083 à 102.092	1957
102.304 à 102.313	»
102.432 à 102.441	1958
102.471 à 102.480	1953
102.883 à 102.892	1958
103.130 à 103.139	»
103.240 à 103.243	»
103.343 à 103.352	1957
103.413 à 103.417	1958
103.423 à 103.432	1957
103.433 et 103.434	1958
103.609 à 103.618	1957
104.342 à 104.351	1958
104.754 à 104.763	»
104.792 à 104.799	»
105.202 à 105.211	»
105.389 à 105.397	»
105.833 à 105.842	»
106.495 à 106.504	»
107.077 à 107.081	»
107.281 à 107.290	»
107.352 à 107.361	1956
107.392 à 107.395	1957
107.454 à 107.460	1958
107.471 à 107.480	1957
107.510 à 107.514	1958
107.515 à 107.524	»
107.610 à 107.619	1956
107.715 à 107.723	»
107.947 à 107.954	»
107.995 à 108.004	»
108.015 à 108.023	1958
108.061 à 108.070	1956
108.071 à 108.080	1958
108.119 à 108.123	»
108.265 à 108.274	1956
108.464 à 108.469	1958
108.542 à 108.551	»
108.580 à 108.589	»
108.590 à 108.599	1957
108.720 à 108.722	1958
108.854 à 108.859	1957
108.877 à 108.886	»
109.161 à 109.170	1958
109.270 à 109.277	1956
109.344 à 109.353	1958
109.598 à 109.607	»
109.836 à 109.844	»
109.855 à 109.864	»
110.048 à 110.057	»
110.118 à 110.127	»
110.234 à 110.243	»
110.375 à 110.380	»
110.454 à 110.463	1957
110.550 à 110.559	1958
110.560 à 110.569	1957
110.620 à 110.629	»
110.724 à 110.730	»
110.793 à 110.802	»
110.813 à 110.822	»
110.881 à 110.890	1958
110.891 à 110.900	1957
110.920 à 110.929	»
110.937 à 110.991	1958
111.094 à 111.103	1957
111.240 à 111.249	»
111.709 à 111.716	»
111.717 à 111.726	1958
111.793 à 111.801	1956
111.948 à 111.957	»
112.053 à 112.060	»
112.268 à 112.275	1957
112.395 à 112.394	1956
112.405 à 112.414	»
112.415 à 112.423	1958
112.512 à 112.514	»
112.711 à 112.720	»
112.810 à 112.819	1957
112.840 à 112.848	»
112.860 à 112.868	1958
112.944 à 112.953	1957
112.964 à 112.973	»
112.984 à 112.993	»
113.211 à 113.215	»
113.242 à 113.250	1958
113.277 à 113.284	1956
113.291 à 113.296	1958
113.401	»
113.447 à 113.456	»
113.547 à 113.556	»
113.716 à 113.725	1957
113.756 à 113.765	1958
113.908 à 113.917	1957
114.040 à 114.049	»
114.116 et 114.117	1958
114.183 à 114.192	1957
114.315 à 114.324	»
114.370 à 114.379	1956
114.387 à 114.394	»
114.470 à 114.479	1957
114.543 à 114.552	1956
114.589 à 114.598	1957
115.115 à 115.124	1956
115.591 à 115.600	1958
115.791 à 115.799	»
116.185 à 116.192	1956
116.279 à 116.288	1958
116.309 à 116.318	»
116.328 à 116.335	1957
116.701 à 116.709	1958
116.881 à 116.887	»
116.937 à 116.946	1956
116.967 à 116.976	1957
117.024 à 117.030	1958
117.125 à 117.131	»
117.296 à 117.305	1956
117.334 à 117.343	»
117.364 à 117.372	1958
117.500 à 117.509	»
117.530 à 117.539	1957
117.548 à 117.557	1958
117.567 à 117.576	1956
117.831 à 117.840	1957
117.928 à 117.937	»
117.938 à 117.947	1958
118.045 à 118.054	1956
118.065 à 118.074	1957
118.163 à 118.172	1958
118.269 à 118.278	1957
118.375 à 118.384	»
118.405 à 118.414	1956
118.631 à 118.639	1958
118.796 à 118.804	»
119.045 à 119.051	»
119.089 à 119.098	1956
119.116 à 119.125	1958
119.154 à 119.160	»
119.161 à 119.166	1958
119.229 à 119.238	1957
119.258 à 119.276	1958
119.287 à 119.293	1957
119.420 à 119.427	1958
119.493 à 119.498	1956
119.585 à 119.588	1958
119.773 à 119.782	1957
119.802 à 119.811	1958
120.088 et 120.089	»
120.294 à 120.303	»
120.354 à 120.363	»
120.438 à 120.447	1957
120.541 à 120.548	1958
120.753 à 120.762	»
120.763 à 120.772	1957
120.860 à 120.869	»
121.047 à 121.055	1956
121.181 à 121.189	1958
121.364 à 121.373	1957
121.374 à 121.382	»
121.448 à 121.457	»
121.486 à 121.495	1958
121.698 à 121.707	»
121.718 à 121.727	»
121.728 à 121.737	1957
121.748 à 121.757	1956
121.778 à 121.787	1957
121.798 à 121.803	1956
122.042 à 122.050	»
122.103 à 122.111	1957
122.268 à 122.277	1956
122.456 à 122.464	1957
122.637 à 122.643	1956
122.644 à 122.653	1958
122.728 à 122.736	»
122.759 à 122.768	»
122.821 à 122.827	1957
122.966 à 122.974	1956
123.020 à 123.027	1957
123.087 à 123.096	»
123.220 à 123.226	1958
123.365 à 123.374	1956
123.402 à 123.406	»
123.566 à 123.575	1958
123.618 à 123.627	1957
123.628 à 123.637	1958
123.664 à 123.668	1957
123.685 à 123.694	1956
123.712 à 123.721	1958
123.736 à 123.741	»
123.833 à 123.842	»
123.954 à 123.962	1956
123.969 à 123.978	1958
124.162 à 124.171	1956
124.209 à 124.218	1957
124.219 à 124.228	1958
124.339 à 124.345	»
124.467 à 124.476	1957
124.507 à 124.516	1956
124.666 à 124.673	1957
124.774 à 124.783	1958
125.128 à 125.134	»
125.259 à 125.268	1957
125.463 à 125.471	1958
125.648 à 125.657	»
125.668 à 125.677	1957
125.956 à 125.965	1958
126.158 à 126.167	1956
126.198 à 126.207	1958
126.376 à 126.385	»
126.674 à 126.683	»
126.743 à 126.750	1956
126.792 à 126.798	1957
126.885 à 126.894	1958
126.974 à 126.980	1957
127.017 à 127.026	1958
127.297 à 127.306	1957
127.316 à 127.325	1958
127.326 à 127.335	1957
127.365 à 127.374	»
127.478 à 127.484	1956
127.547 à 127.551	1957
127.664 à 127.673	»
127.700 à 127.708	1956
127.719 à 127.728	1957
127.772 à 127.777	»
128.078 à 128.087	1958
128.102 à 128.111	1957
128.182 à 128.191	1956
128.192 à 128.201	1957
128.212 à 128.221	1958
128.433 à 128.440	1958
128.441 à 128.447	»
128.448 à 128.457	1957
128.473 à 128.482	»
128.520 à 128.528	»
128.856 à 128.864	»
128.930 à 128.938	»
128.989 à 128.998	1958
128.999 à 129.008	1956
129.026 à 129.035	»
129.390 à 129.399	»
129.420 à 129.429	»
129.468 à 129.470	1957
129.690 à 129.696	1958
129.810 à 129.819	1956
129.958 à 129.967	1958
129.976 à 129.984	»
130.006 à 130.015	1956
130.164 à 130.173	»
130.257 à 130.262	1957
130.438 à 130.447	»
130.448 à 130.457	»
130.538 à 130.547	1956
130.654 à 130.663	1957
130.744 à 130.753	»
130.851 à 130.860	1958
131.043 à 131.052	1957
131.123 à 131.132	»
131.203 à 131.212	»
131.328 à 131.337	1956
131.386 à 131.392	1958
131.624	»
131.681 à 131.688	1956
131.714 à 131.722	»
131.795 à 131.803	1957
132.069 à 132.073	1958
132.074 à 132.083	1956
132.104 à 132.113	1958
132.149 à 132.158	1957
132.241 à 132.250	»
132.341 à 132.350	»
132.391 à 132.400	»
132.511 à 132.520	1958
132.571 à 132.580	1956
132.761 à 132.770	1958
132.771 à 132.780	1957
132.822 à 132.830	1958
132.841 à 132.850	»
132.861 à 132.870	»
132.923 à 132.928	»
132.986 à 132.995	1957
133.165 à 133.174	1956
133.285 à 133.293	1958
133.349 à 133.358	1956
133.412 à 133.421	1957
133.512 à 133.521	»
133.641 à 133.650	»
133.780 à 133.789	»
133.905 à 133.912	»
133.999 à 134.008	»
134.058 à 134.067	1958
134.068 à 134.077	1957
134.091 à 134.100	1958
134.121 à 134.130	1957
134.164 à 134.171	1958
134.172	1957
134.217 et 134.218	»
134.230	»
134.235	»
134.268	1958
134.300 à 134.304	1956
134.305 et 134.306	»
134.314	1957
134.359 à 134.363	»
134.372 et 134.373	1956
134.374 et 134.375	»
134.389 à 134.392	1957
134.453 à 134.458	1958
134.466 à 134.468	»
134.509 et 134.510	»
134.513 à 134.521	1956
134.522 à 134.524	»
134.560	1958
134.567	»
134.572 à 134.574	»
134.615 à 134.619	»
134.629 à 134.631	1957
134.648	»
134.666 à 134.670	»
134.676 à 134.678	1958
134.708 à 134.715	1957

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
134.730 et 134.731	1956
134.795 à 134.801	1957
134.826	»
134.851 à 134.854	**1958**
134.899 à 134.903	1957
134.936 à 134.945	1956
135.038 et 135.039	1957
135.041 et 135.042	**1958**
135.135 et 135.136	1957
135.168 et 135.169	»
135.177 à 135.181	»
135.203 à 135.205	**1958**
135.221	1957
135.274 et 135.275	»
135.276 à 135.278	»
135.381 à 135.384	**1958**
135.452 à 135.461	1956
135.536 à 135.540	»
135.551 à 135.554	»
135.610 à 135.612	**1958**
135.665 et 135.666	1957
135.719 et 135.720	**1958**
135.823 à 135.826	»
135.885 à 135.888	
135.892 et 135.893	1956
135.919 et 135.920	1957
135.974	1956
136.007 à 136.009	1957
136.035 et 136.036	opp.
136.085 et 136.086	1957
136.087 à 136.090	»
136.091 et 136.092	1956
136.117 à 136.121	**1958**
136.156 à 136.162	»
136.168 et 136.169	1957
136.170	**1958**
136.171 à 136.173	1957
136.175 et 136.176	**1958**
136.180 et 136.181	1957
136.182 à 136.184	»
136.185 à 136.187	»
136.218 à 136.221	1956
136.226	1957
136.227	»
136.228	»
136.271 à 136.279	**1958**
136.316 et 136.317	»
136.329 à 136.332	1956
136.339 à 136.342	**1958**
136.356	1956
136.424 à 136.428	»
136.459 à 136.466	**1958**
136.467 et 136.468	»
136.487 à 136.491	1957
136.539	**1958**
136.583 et 136.584	»
136.649 à 136.653	»
136.701	1957
136.791 à 136.795	**1958**
136.796 et 136.797	»
136.843 à 136.849	1956
136.874 à 136.876	1957
136.882 à 136.884	**1958**
136.907 à 136.915	»
136.927	1956
136.936	1957
136.958 à 136.961	1956
137.010 et 137.011	1957
137.028	**1958**
137.054	»
137.055	1957
137.095	»
137.138 et 137.139	1956
137.167 et 137.168	**1958**
137.169 à 137.171	»
137.178	1957
137.320 à 137.324	»
137.347	**1958**
137.439 à 137.446	1957
137.533 à 137.536	1956
137.548 à 137.552	1957
137.572 et 137.573	**1958**
137.595 à 137.598	»
137.599 à 137.604	»
137.617 à 137.619	1957
137.628	1956
137.629 à 137.633	**1958**

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
137.668	**1958**
137.694	opp.
137.695 et 137.696	**1958**
137.714	1957
137.719 à 137.721	**1958**
137.775 à 137.779	1956
137.878 à 137.886	»
137.966 à 137.970	1957
137.991	**1958**
137.995 et 137.996	1957
137.997	»
138.105 à 138.110	»
138.290 à 138.294	1956
138.295	1957
138.320 et 138.321	»
138.322 et 138.323	»
138.341	1956
138.366 à 138.369	1957
138.372 et 138.373	**1958**
138.381	1957
138.401 à 138.403	**1958**
138.438 et 138.439	»
138.476 à 138.478	»
138.546 à 138.550	1957
138.699 à 138.701	1956
138.702 à 138.705	»
138.744	1957
138.750 à 138.754	»
138.780 à 138.782	1956
138.810 à 138.814	1957
138.943 à 138.947	**1958**
138.977	»
139.046 à 139.048	1956
139.058 et 139.059	**1958**
139.085 et 139.086	1957
139.089 à 139.091	**1958**
139.116 à 139.121	1957
139.128	**1958**
139.129 à 139.131	»
139.166 à 139.168	»
139.169	»
139.214	1957
139.215 et 139.216	**1958**
139.218	»
139.298 et 139.299	1957
139.320 à 139.323	1956
139.326 à 139.330	1957
139.355 et 139.356	»
139.381 et 139.382	**1958**
139.392 à 139.395	»
139.400 à 139.409	1957
139.462 à 139.468	1956
139.482 à 139.486	**1958**
139.632 à 139.639	1957
139.644 à 139.646	**1958**
139.663	1956
139.681 à 139.687	**1958**
139.722 à 139.724	»
139.739 et 139.740	»
139.756 et 139.757	»
139.775 à 139.779	1956
139.794 à 139.802	1957
139.826	**1958**
139.840 à 139.843	»
139.854	»
139.855 à 139.860	1956
139.882 à 139.884	»
139.899 à 139.902	1957
139.905	»
139.941 et 139.942	**1958**
139.996 à 139.999	»
140.000 à 140.003	»
140.004	»
140.043	1957
140.045 à 140.051	1956
140.152	**1958**
140.153 et 140.154	»
140.171 à 140.174	»
140.195 à 140.198	1957
140.203	**1958**
140.209 à 140.218	1956
140.225	1957
140.232 et 140.233	**1958**
140.234 à 140.238	»
140.258 à 140.263	1957
140.312	»

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
140.319	**1958**
140.346 à 140.350	»
140.356 et 140.357	»
140.360	»
140.408 à 140.415	1957
140.450	»
140.514 à 140.516	**1958**
140.580 à 140.582	1957
140.583	»
140.585 à 140.589	**1958**
140.636 et 140.637	1956
140.687 et 140.688	**1958**
140.690 et 140.691	1956
140.702	1957
140.706 à 140.714	**1958**
140.725	1957
140.764 à 140.768	1956
140.795	opp.
140.824 à 140.829	**1958**
140.851	1957
140.854	**1958**
141.000	»
141.009	»
141.026	»
141.080 à 141.087	»
141.120 et 141.121	1957
141.136	**1958**
141.137 à 141.139	»
141.140 à 141.146	1957
141.176	**1958**
141.198	1956
141.312 à 141.314	**1958**
141.388 et 141.389	»
141.401	»
141.436	»
141.452	1957
141.453	»
141.497 à 141.502	1956
141.520 à 141.522	1957
141.526	**1958**
141.542 à 141.544	1957
141.567	**1958**
141.615 à 141.616	1957
141.662 et 141.663	**1958**
141.693 et 141.694	1956
141.708 et 141.709	»
141.778	**1958**
141.817 à 141.819	1956
141.829	**1958**
141.874 et 141.875	1957
141.887 et 141.888	»
142.032	»
142.088 et 142.089	**1958**
142.091	»
142.092	»
142.147	1957
142.155	»
142.164 à 142.166	»
142.180 et 142.181	»
142.182	**1958**
142.198 à 142.203	»
142.213	»
142.296 et 142.297	1957
142.298	1956
142.379 à 142.381	**1958**
142.412 et 142.413	»
142.452	1957
142.455 et 142.456	1956
142.497 à 142.504	**1958**
142.516 à 142.518	1957
142.556	**1958**
142.557	»
142.564 et 142.565	1957
142.566	»
142.567 et 142.568	»
142.606 à 142.608	»
142.677 à 142.680	**1958**
142.717	1957
142.746 à 142.748	»
142.786 à 142.788	**1958**
142.919 à 142.923	1956
142.925 à 142.927	»
142.963 à 142.970	»
142.978	1957
142.979	»
142.982	**1958**
142.983 à 142.992	»

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
143.038 et 143.039	1957
143.040 et 143.041	»
143.048	**1958**
143.091	1956
143.093 à 143.097	**1958**
143.117	1956
143.124 à 143.127	1957
143.135	»
143.136	»
143.241 à 143.243	1956
143.247 et 143.248	1957
143.249 et 143.250	1956
143.269	**1958**
143.270 et 143.271	1957
143.309	**1958**
143.310 à 143.312	»
143.318	1956
143.322 et 143.323	»
143.329 et 143.332	**1958**
143.344 et 143.345	»
143.346 à 143.349	1957
143.353 à 143.355	**1958**
143.359	1957
143.381 à 143.385	1956
143.404 à 143.407	**1958**
143.416	»
143.561 et 143.562	1957
143.635 à 143.640	**1958**
143.645	1956
143.661	1957
143.662 à 143.667	»
143.668 à 143.672	»
143.692	»
143.698 à 143.700	**1958**
143.750 et 143.751	1957
143.752	»
143.753	»
143.754	»
143.759 à 143.763	**1958**
143.764	»
143.819	1956
143.839 et 143.840	1957
143.883	1956
143.884 à 143.891	»
143.899 à 143.901	1957
143.950 et 143.951	»
143.952 et 143.953	»
143.954	»
143.986	»
143.999 à 144.001	**1958**
144.045 et 144.046	»
144.090	1957
144.119 et 144.120	**1958**
144.209 à 144.213	1957
144.237 à 144.240	»
144.252 à 144.257	»
144.418 à 144.425	1956
144.461 à 144.466	»
144.515	**1958**
144.525	»
144.534	1956
144.535 et 144.536	**1958**
144.618 et 144.619	»
144.623 et 144.625	»
144.651	1956
144.652	**1958**
144.653	»
144.684 et 144.685	1956
144.686	1957
144.701	**1958**
144.777 et 144.778	»
144.781 à 144.784	»
144.787 et 144.788	1957
144.880 à 144.882	»
144.883 et 144.884	»
144.897 à 144.904	»
144.930	»
144.951	1956
144.982 à 144.990	**1958**
144.998	1956
145.016 et 145.017	1957
145.018 et 145.019	»
145.031	1956
145.102 à 145.104	»
145.108 à 145.112	**1958**
145.163 à 145.168	»
145.393 et 145.394	**1958**
145.401 à 145.404	1957
145.419 à 145.428	**1958**
145.488 à 145.492	1957

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
145.539 et 145.540	1956
145.574	**1958**
145.619	1957
145.653 à 145.653	1956
145.717 et 145.718	»
145.737	**1958**
145.754 et 145.755	»
145.769 à 145.773	1956
145.787 et 145.788	**1958**
145.789 à 145.791	»
145.800	1957
145.853	»
145.878	»
145.885 à 145.894	**1958**
145.900 à 145.903	1956
145.970 à 145.976	1957
146.028	**1958**
146.029 et 146.030	»
146.069	»
146.071 et 146.072	1957
146.196 à 146.199	**1958**
146.224 à 146.228	1957
146.249	**1958**
146.294	1957
146.317 et 146.318	»
146.388 à 146.392	»
146.434 à 146.437	**1958**
146.438 à 146.440	»
146.490 à 146.493	»
146.518 à 146.520	opp.
146.524	1956
146.545	»
146.548 à 146.550	1957
146.589	»
146.600	»
146.620 à 146.623	»
146.630 et 146.631	**1958**
146.668 à 146.673	1956
146.716 à 146.717	»
146.752 à 146.757	1957
146.758 à 146.762	**1958**
146.842 et 146.843	»
146.848	1957
146.856 et 146.857	»
146.878 à 146.880	**1958**
146.929	»
146.930 et 146.931	»
146.939 à 146.941	»
146.955	»
146.990 à 146.992	»
146.993 et 146.994	1957
147.037	**1958**
147.064 à 147.066	1956
147.107	1957
147.108	»
147.138 à 147.140	»
147.155	1956
147.156 à 147.163	**1958**
147.209 et 147.210	»
147.221 à 147.225	»
147.231 à 147.233	1957
147.301 à 147.303	1956
147.337 à 147.340	**1958**
147.347 à 147.353	1957
147.360 et 147.361	**1958**
147.387 à 147.394	1956
147.397 et 147.398	1957
147.460 à 147.467	**1958**
147.665 à 147.667	1956
147.670 à 147.674	**1958**
147.675	»
147.686 à 147.690	»
147.695	»
147.697 à 147.703	»
147.801	1956
147.806 et 147.807	1957
147.831 à 147.840	1956
147.872 et 147.873	**1958**
147.903 et 147.904	1957
147.905	**1958**
147.938 à 147.947	1957
147.989	»
148.044 et 148.045	1956
148.097 à 148.101	**1958**
148.104 et 148.105	1956
148.106 à 148.112	»

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
148.142 à 148.146	1957
148.190 à 148.194	1958
148.225	1956
148.227 à 148.230	»
148.255	1958
148.271 à 148.275	»
148.306 à 148.309	»
148.327	1957
148.363	»
148.364	»
148.387 à 148.391	»
148.430 et 148.431	1956
148.442 à 148.450	»
148.462 à 148.463	»
148.474 à 148.482	1957
148.483	»
148.484	1958
148.487 et 148.488	1957
148.510 à 148.513	1958
148.562 à 148.566	»
148.779 et 148.780	1956

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
148.814 et 148.815	1957
148.833	1958
148.879 à 148.888	1957
148.906 à 148.912	1958
148.941	1957
149.013 à 149.016	1958
149.025 à 149.028	»
149.030	1957
149.040	1958
149.056 et 149.057	1956
149.058 et 149.059	»
149.090	1958
149.111 à 149.114	»
149.121 à 141.129	»
149.161 à 149.163	1956
149.242 à 149.249	1958
149.293 à 149.295	1956
149.299 et 149.300	»
149.357	1957
149.358	»

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
149.359 à 149.361	1957
149.385 et 149.386	1956
149.498 à 149.500	1957
149.508	1958
149.525 et 149.526	1957
149.551 et 149.552	1956
149.554 et 149.555	»
149.591	1957
149.592	»
149.670	1958
149.720	»
149.721 et 149.722	»
149.737 à 149.739	»
149.746 à 149.748	»
149.766	»
149.863 à 149.872	1956
149.896	1958
149.911 et 149.912	»
149.940 à 149.942	»
149.943 à 149.946	»

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
149.956	1958
149.989 et 149.990	»
150.005 à 150.008	1956
150.013 à 150.018	1958
150.128	1956
150.137 à 150.146	1958
150.163	»
150.217	1956
150.226 à 150.229	»
150.236 à 150.241	»
150.261	1957
150.298	»
150.352	1956
150.368 et 150.369	1957
150.371 à 150.373	1956
150.411 à 150.415	»
150.433 à 150.440	»
150.469	1957
150.470 à 150.473	»
150.496 et 150.497	1958

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
150.498 et 150.499	»
150.507 et 150.508	1956
150.509	»
150.530	»
150.565 à 150.571	»
150.572 et 150.573	1958
150.574	»
150.639 et 150.640	1956
150.655 et 150.656	1957
150.694 et 150.695	1956
150.706 à 150.708	»
150.734	1958
150.871 et 150.872	1956
150.882 et 150.883	1957
150.884	»
150.920 à 150.922	»
150.991 à 150.994	»
151.002 à 151.004	1956
151.023 et 151.024	1957
151.040	1956
151.048 à 151.051	1957

Les 145 titres nouveaux non délivrés, sortis au vingt-huitième tirage et dont la numération est soulignée sur cette liste, correspondent aux 145 titres anciens suivants non présentés à l'échange :

5.825 à 5.827	59.798 et 59.799	79.948 et 79.949
7.554 et 7.555	62.783 à 62.789	84.752
9.281 à 9.284	63.388 et 63.389	86.013 à 86.020
14.128 et 14.129	63.544 et 63.545	86.838 à 86.840
18.579 et 18.580	65.425 à 66.428	91.631
27.081	68.794	95.283
29.589 et 29.590	69.066 à 69.069	106.349
29.591 à 29.593	69.650	110.951
35.761 à 35.764	70.011	110.956 et 110.957
36.985	70.013	114.820
37.471 et 37.472	70.911 et 70.912	117.418 à 117.420
55.570	77.391 à 77.395	128.511 à 128.513
55.973 à 55.975		

133.643 et 133.644	195.761 à 195.764	
140.064	199.237	
151.231 à 151.236	200.881	
154.703 à 154.704	207.910	
170.201	208.247 et 208.248	
170.421 à 170.423	212.599 et 212.600	
173.260	215.461 à 215.470	
175.974 et 175.975	220.272 et 220.273	
183.088	221.371 et 221.372	
183.366 à 183.370	223.256	
183.402	228.582 et 228.583	
186.545	230.914 et 230.915	

Obligations non échangées 9e ou 10e séries (teinte grise). Nos 1 à 236.421 (dernier coupon n° 50, 1er juillet 1955).

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
1.631 à 1.640	1952
2.461 à 2.470	1950
2.811 à 2.820	1946
4.383 à 4.385	opp.
4.421 à 4.430	1951
5.141 à 5.150	1953
6.761 à 6.770	1950
7.171 à 7.180	1946
8.331 à 8.340	1955
8.511 à 8.520	1951
10.011 à 10.020	1955
10.356 à 10.360	opp.
10.971 à 10.980	1952
11.371 à 11.380	1953
12.169 à 12.171	opp.
12.191 à 12.200	1955
12.231 à 12.240	1943
13.047	opp.
13.141 à 13.150	1952
14.401 à 14.410	1948
14.521 à 14.530	1955
14.717	opp.
14.741 à 14.750	1955
15.496 à 15.498	opp.
17.181 à 17.190	1948
17.791 à 17.800	1954
18.252	opp.
18.291 à 18.300	1948
19.266	opp.
20.291 à 20.300	1954
20.771 à 20.780	1955
21.841 à 21.850	1950
22.571 à 22.580	1947
22.844 et 22.845	opp.
22.851 à 22.860	1950
23.511 à 23.520	1942
25.924	opp.
26.011 à 26.020	1955
26.091 à 26.100	1952
26.101 à 26.110	1947

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
27.101 à 27.110	1951
27.111 à 27.120	»
27.261 à 27.270	1954
27.321 à 27.330	1952
27.751 à 27.760	1948
27.851 à 27.860	1951
28.191 à 28.200	1955
30.101 à 30.110	1949
30.111 à 30.120	1944
30.121 à 30.130	1953
31.055 à 31.062	opp.
31.314 et 31.315	»
32.211 à 32.220	1954
33.061 à 33.070	1955
33.110	opp.
33.112 à 33.115	»
33.621 à 33.630	1955
34.501 à 34.510	1954
35.581 à 35.590	1951
35.611 à 35.620	»
37.355 à 37.362	opp.
37.541 à 37.550	1951
37.951 à 37.960	1952
38.331 à 38.340	1954
38.791 à 38.800	1950
39.231 à 39.240	1955
40.261 à 40.270	1945
40.491 à 40.500	1948
41.091 à 41.100	1950
41.121 à 41.130	1953
41.321 à 41.330	»
41.701 à 41.710	1955
42.031 à 42.040	1945
42.317	opp.
42.319	»
42.791 à 42.800	1954
43.231 à 43.240	1950
44.031 à 44.040	1954
47.161 à 47.170	1955
49.701 à 49.710	1948

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
49.721 à 49.730	1948
50.561 à 50.570	1949
50.691 à 50.700	1951
50.921 à 50.930	1953
51.051 à 51.060	1948
51.261 à 51.270	1949
51.421 à 51.430	1954
51.641 à 51.650	1951
51.841 à 51.850	1955
52.121 à 52.130	1950
52.211 à 52.220	1952
52.751 à 52.760	1955
53.481 à 53.490	1954
54.131 à 54.140	1955
55.091 à 55.100	1951
55.101 à 55.110	1950
55.231 à 55.240	1953
55.801 à 55.810	1950
56.331 à 56.340	1954
56.901 à 56.910	1951
57.211 et 57.212	opp.
57.461 à 57.470	1954
57.556	opp.
58.371 à 58.380	1950
59.501 à 59.510	1951
60.371 à 60.380	»
60.374 à 60.376	opp.
60.641 à 60.650	1947
60.659 et 60.660	opp.
60.891 à 60.900	1954
61.091 à 61.100	1950
61.281 à 61.290	1955
61.871 à 61.880	1949
61.911 à 61.920	1955
62.271 à 62.280	1952
62.924	opp.
63.219 et 63.220	»
63.581 à 63.590	1955
63.911 à 63.920	1953

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
64.311 à 64.320	1953
65.401 à 65.410	1949
65.861 à 65.870	1947
66.111 à 66.120	1955
66.241 à 66.250	1945
66.561 à 66.570	»
67.291 à 67.300	1952
67.701 à 67.710	1954
68.931 à 68.940	1946
68.940	opp.
69.201 à 69.210	1953
69.781 à 69.790	1955
70.461 à 70.470	1950
71.151 à 71.160	1952
71.931 à 71.940	1939
73.351 à 73.360	1955
74.661 à 74.670	1947
74.891 à 74.900	1953
77.011 à 77.020	1955
77.181 à 77.190	1954
77.371 à 77.380	1953
77.990 à 77.993	opp.
78.531 à 78.540	1946
78.771 à 78.780	1953
78.781 à 78.790	1947
78.861 à 78.870	1952
78.991 à 79.000	1954
79.031 à 79.040	1955
79.821 à 79.830	»
80.309 à 80.312	opp.
80.409 à 80.413	»
81.125 à 81.129	»
81.761 à 81.770	1954
83.411 à 83.420	»
84.501 à 84.510	1947
85.531 à 85.540	1949
87.228	opp.
87.551 à 87.560	1952
88.131 à 88.140	1950

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
88.471 à 88.480	1946
90.981 à 90.990	1947
92.241 à 92.250	1951
92.691 à 92.700	1953
92.881 à 92.890	»
93.591 à 93.600	1955
96.201 à 96.210	1954
96.418	opp.
96.521 à 96.530	1955
96.831 à 96.840	1948
99.341 à 99.350	1954
99.741 à 99.750	1942
99.911 à 99.920	1955
100.251 à 100.260	1954
100.796	opp.
100.891 à 100.900	1949
101.741 à 101.750	1951
101.851 à 101.860	1949
102.321 à 102.330	1950
102.431 à 102.440	1946
102.895 à 102.899	opp.
103.301 à 103.310	1945
103.481 à 103.490	1946
105.094 à 105.097	opp.
105.261 à 105.270	1954
106.071 à 106.080	»
106.211 à 106.220	1951
106.751 à 106.760	1950
106.901 à 106.910	1955
107.761 à 107.770	1954
108.091 à 108.100	»
109.350	opp.
110.818 à 110.823	»
111.131 à 111.140	1954
111.491 à 111.500	1955
112.041 à 112.050	1949
112.561 à 112.570	1947
112.601 à 112.610	1955
113.341 à 113.350	1951

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
114.831 à 114.840	1945
114.873	opp.
115.071 à 115.080	1955
115.461 à 115.470	1948
116.741 à 116.750	1952
117.251 à 117.260	1947
117.418 à 117.420	opp.
117.492 et 117.493	»
118.461 à 118.470	1950
118.461 à 118.470	opp.
118.741 à 118.750	1953
119.101 à 119.110	1953
119.541 à 119.550	»
119.732	opp.
119.820 et 119.821	»
119.871 à 119.880	1955
119.891 à 119.900	1954
120.831 à 120.840	1948
121.331 à 121.340	1950
122.141 à 122.150	1953
122.231 à 122.240	1954
124.161 à 124.170	1944
124.841 à 124.850	1947
125.851 à 125.860	1948
126.501 à 126.510	1955
127.301 à 127.310	1949
127.331 à 127.340	1954
129.259	opp.
129.401 à 129.410	1954
129.739	opp.
130.641 à 130.650	1949
130.861 à 130.870	1952
133.808	opp.
133.811 à 133.820	1953
133.941 à 133.950	1955
134.371 à 134.380	»
134.661 à 134.670	»
135.011 à 135.020	»
135.718	opp.
136.101 à 136.110	1955
136.481 à 136.490	1953
136.961 à 136.970	1945
137.641 à 137.650	1952
137.861 à 137.870	1949
138.776 à 138.780	opp.
138.781	»
139.381 à 139.390	1947
139.491 à 139.500	1946
139.691 à 139.700	1955
141.051 à 141.060	1951
141.301 à 141.310	»
141.751 à 141.760	1949
142.091 à 142.100	1954
142.361 à 142.370	1955
142.501 à 142.510	1949
143.821 à 143.830	1953
144.024	opp.
144.411 à 144.420	1954
144.441 à 144.450	1950
144.761 à 144.770	1952
144.781 à 144.790	1953
145.421 à 145.430	1955
146.791 à 146.800	1950
146.871 à 146.880	1940
147.201 à 147.210	1954
147.501 à 147.510	1955
148.641 à 148.650	»
149.501 à 149.510	1952
149.591 à 149.600	»
151.221 à 151.230	1955
151.421 à 151.430	1952
152.171 à 152.180	1949
153.651 à 153.660	1954
154.321 à 154.330	»
154.331 à 154.340	»
154.851 à 154.860	1953
155.221 à 155.230	»
155.341 à 155.350	1949
156.271 à 156.280	1954
157.371 à 157.380	1955
157.841 à 157.845	opp.
157.883 à 157.889	»
157.988 à 157.992	opp.
158.251 à 158.260	1946
158.260 à 158.269	opp.
158.621 à 158.630	1955
158.661 à 158.670	1952
159.651 à 159.660	»
160.111 à 160.120	1945
161.135	opp.
161.221 à 161.230	1954
162.617	opp.
162.619	»
162.624	»
162.824	»
162.981 à 162.990	1942
163.081 à 163.090	1951
163.468	opp.
164.521 à 164.530	1953
165.371 à 165.380	1954
165.801 à 165.810	1951
165.821 à 165.830	1955
165.891 à 165.900	»
166.501 à 166.510	1952
166.661 à 166.670	1944
166.754 à 166.758	opp.
166.811 à 166.820	1947
167.391 à 167.400	1950
167.441 à 167.450	1951
168.001 à 168.010	1947
168.201 à 168.210	1946
169.470 à 169.477	opp.
170.279	»
170.851 à 170.860	1955
171.221	opp.
171.261 à 171.270	1949
172.101 à 172.110	1945
172.181 à 172.190	1949
172.261 à 172.270	1950
172.291 à 172.300	1955
173.127 à 173.128	opp.
173.221 à 173.230	1947
173.262	opp.
173.771 à 173.780	1950
173.986	opp.
174.751 à 174.760	1950
175.091 à 175.100	1951
176.361 à 176.370	1953
177.331 à 177.340	1946
177.541 à 177.550	1952
178.131 à 178.140	1950
178.391 à 178.400	1952
178.459 et 178.460	opp.
178.991 à 179.000	1954
179.131 à 179.140	1945
180.891 à 180.900	1947
181.221 à 181.230	1952
181.621 à 181.630	1953
181.782	opp.
182.451 à 182.460	1955
183.851 à 183.860	»
184.701 à 184.710	»
184.791 à 184.800	1946
186.151 à 186.160	1949
186.941 à 186.950	1947
187.451 à 187.454	opp.
188.101 à 188.110	1947
188.431 à 188.440	1951
188.640	opp.
189.051 à 189.060	1954
189.731 à 189.740	1951
189.881 à 189.890	1949
190.376 à 190.379	opp.
190.812	»
190.952	»
191.091 à 191.100	1953
191.311 à 191.320	»
191.321 à 191.330	1954
192.231 à 192.240	1952
192.431 à 192.440	1943
192.971 à 192.980	»
193.871 à 193.880	1951
194.902	opp.
195.011 à 195.020	1955
195.841 à 195.850	»
196.911 à 196.920	1954
197.271 à 197.280	1953
197.741 à 197.750	1950
197.841 à 197.850	1954
198.371 à 198.380	1950
199.421 à 199.430	1953
199.151 à 199.160	1955
199.221 à 199.230	1953
199.291 à 199.300	1954
199.991 à 200.000	1944
200.291 à 200.300	1955
200.521 à 200.530	1951
201.009	opp.
201.721 à 201.730	1954
201.971 à 201.980	1953
202.041 à 202.050	1948
202.191 à 202.200	1950
202.241 à 202.250	1947
202.621 à 202.630	1955
203.131 à 203.140	1939
203.841 à 203.850	1947
204.274 à 204.279	opp.
204.281	»
204.284	»
204.287	»
204.289 et 204.290	»
205.254	»
205.341 à 205.350	1955
205.611 à 205.620	1954
205.741 à 205.750	1955
206.111 à 206.120	1940
206.161 à 206.170	1951
206.501 à 206.503	opp.
206.961 à 206.970	1948
207.061 à 207.070	1945
207.951 à 207.960	1947
208.041 à 208.050	1955
209.301 à 209.310	1953
209.631 à 209.640	1945
210.281 à 210.290	1947
210.286	opp.
210.441 à 210.450	1955
211.171 à 211.180	1952
211.191 à 211.200	1951
213.041 à 213.050	1949
213.331 à 213.340	1953
213.791 à 213.800	1947
213.891 à 213.900	1955
214.391 à 214.400	1951
214.401 à 214.410	1953
214.451 à 214.460	1952
215.291 à 215.300	1946
215.931 à 215.940	1955
216.023	opp.
216.458 à 216.460	»
216.592	»
216.640	»
218.051 à 218.060	1950
219.301 à 219.310	1953
219.591 à 219.600	»
220.831 à 220.840	1952
220.851 à 220.860	1942
221.061 à 221.070	1948
221.721 à 221.730	1947
222.351 à 222.360	»
223.361 à 223.370	1955
223.651 à 223.660	1950
223.661 à 223.670	1952
223.771 à 223.780	1948
224.411 à 224.420	1952
225.021 à 225.030	1953
225.061 à 225.070	1943
225.181 à 225.190	1944
225.241 à 225.250	1951
225.431 à 225.440	1950
225.471 à 225.480	1947
226.161 à 226.170	»
226.461 à 226.470	1953
226.821 à 226.830	1948
226.981 à 226.990	1942
227.821 à 227.830	1955
228.171 à 228.180	1953
228.331 à 228.340	1952
228.491 à 228.500	1953
229.251 à 229.260	1949
229.411 à 229.420	1951
230.061 à 230.070	1953
230.271 à 230.280	1955
230.581 à 230.590	1952
231.911 à 231.920	1951
231.911 à 231.914	opp.
232.031 à 232.040	1951
232.081 à 232.090	1950
233.720 à 233.723	opp.
233.726 et 233.727	»
233.771 à 233.780	1948
234.030 et 234.031	opp.
234.321 à 234.330	1951
234.931 à 234.940	1954
235.501 à 235.510	1943
236.181 à 236.190	1952
236.391 à 236.400	1953

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1939, 9e tirage, coupon n° 19, 1er janvier 1940.
Remboursement 1940, 10e tirage, coupon n° 21, 1er janvier 1941.
Remboursement 1941, 11e tirage, coupon n° 23, 1er janvier 1942.
Remboursement 1942, 12e tirage, coupon n° 25, 1er janvier 1943.
Remboursement 1943, 13e tirage, coupon n° 27, 1er janvier 1944.
Remboursement 1944, 14e tirage, coupon n° 29, 1er janvier 1945.
Remboursement 1945, 15e tirage, titres démunis de coupons.
Remboursement 1946, 16e tirage, coupon n° 33, 1er janvier 1947.
Remboursement 1947, 17e tirage, coupon n° 35, 1er janvier 1948.
Remboursement 1948, 18e tirage, coupon n° 37, 1er janvier 1949.
Remboursement 1949, 19e tirage, coupon n° 39, 1er janvier 1950.
Remboursement 1950, 20e tirage, coupon n° 41, 1er janvier 1951.
Remboursement 1951, 21e tirage, coupon n° 43, 1er janvier 1952.
Remboursement 1952, 22e tirage, coupon n° 45, 1er janvier 1953.
Remboursement 1953, 23e tirage, coupon n° 47, 1er janvier 1954.
Remboursement 1954, 24e tirage, coupon n° 49, 1er janvier 1955.
Remboursement 1955, 25e tirage, titres démunis de coupons.
Remboursement 1956, 26e tirage, coupon n° 53, 1er janvier 1957.
Remboursement 1957, 27e tirage, coupon n° 55, 1er janvier 1958.
Remboursement 1958, 28e tirage, coupon n° 57, 1er janvier 1959.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à 997,50 F jusqu'au seizième tirage et à leur montant nominal depuis le dix-septième tirage, dans tous les sièges, succursales ou agences :

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) ;
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e) ;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e) ;
De la Société marseillaise de crédit, 4, rue Auber, Paris (9e) ;
De la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris (9e) ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;
Du Crédit algérien, 5, rue Louis-le-Grand, Paris (2e) ;
Du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris (9e) ;
De la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, Paris (8e).

TREFILERIE ET CABLERIE DE BOURG (Ain)

E. CHAUDOUET, fondateur.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A BOURG, 25, ROUTE DE LYON
R. C. : Bourg n° 54-B 26.

Obligations de 5.000 F 5,25 % 1947.

Dixième annuité d'amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'était réservée, a racheté 88 obligations. Le tirage ne portait que sur 230 titres.

Liste des obligations sorties au tirage du 11 juin 1958 et remboursables à partir du 25 août 1958.

36 à 45 — 143 à 152 — 638 à 697 — 959 à 968 — 997 à 1.006 — 1.558 à 1.567 — 1.811 à 1.820 — 1.972 à 1.981 — 2.018 à 2.027 — 2.201 à 2.210 — 2.757 à 2.766 — 3.131 à 3.133 — 3.146 — 4.077 à 4.085 — 4.645 à 4.654 — 5.809 à 5.814 — 6.581 à 6.586 — 6.603 à 6.612 — 6.638 à 6.647 — 7.095 et 7.096 — 7.259 à 7.264 — 7.277 et 7.278 — 7.742 à 7.751 — 8.025 et 8.026 — 8.037 à 8.046 — 8.601 à 8.608 — 9.411 à 9.414 — 9.445 à 9.454 — 9.488 à 9.497.

Liste des obligations 1947 sorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.

711 à 713 — 1.680 et 1.681 — 1.797 — 2.227 à 2.231 — 2.386 à 2.388 — 3.145 — 3.909 — 4.067 et 4.068 — 4.117 — 4.124 à 4.128 — 4.513 à 4.517 — 4.644 + 5.456 à 5.459 — 5.803 à 5.806 — 5.819 et 5.820 — 5.835 à 5.842 — 5.893 à 5.900 — 6.439 — 6.571 à 6.576 — 6.577 et 6.578 — 6.723 — 6.728 à 6.734 — 6.896 à 6.903 — 7.164 à 7.168 — 7.269 et 7.270 — 7.518 — 7.524 — 7.863 à 7.865 — 8.151 à 8.156 — 8.405 à 8.414 — 8.415 et 8.416 — 8.419 et 8.420 — 8.714 — 9.351.

LA CHARFA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 75-77, RUE D'AMSTERDAM, PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 54-B 5108.

Obligations de 5.000 F 6 0/0 1948.

Dixième amortissement du 1er septembre 1958.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er septembre 1958.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été réalisés également par rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis antérieurement et restant à rembourser.

Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire

Saint-Chamond, Firminy, Saint-Etienne, Jacob Holtzer.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.700.000.000 DE FRANCS
DIRECTION GÉNÉRALE : 12, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)
SIÈGE SOCIAL : A SAINT-ETIENNE
R. C. : Saint-Etienne 54-B 86.

Obligations 6 0/0 1947 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 16 juin 1958 et remboursables à partir du 10 août 1958 à 10.000 F ;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1.781 à 1.914	56	2.610 à 2.856	56
1.915 à 2.355	55	5.877 à 6.401	58
2.356 à 2.391	56	7.117 à 7.600	57
2.392 à 2.609	54		

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Emprunt départemental 5,50 0/0 1951-1952 (1re, 2e et 3e tranche).

Tirage du 11 juin 1958.

Liste des obligations à rembourser le 15 juillet 1958 ou remboursables depuis le 15 juillet 1954 et non encore présentées au remboursement.

Ces obligations seront remboursées au prix de 10.000 F.

Première tranche.

101 à 200 (55)
501 à 600 (54)
1.801 à 1.900 (56)
1.901 à 2.000 (56)
2.201 à 2.300 (58)
2.601 à 2.700 (56)
3.001 à 3.100 (57)
3.201 à 3.300 (57)
3.501 à 3.600 (55)
5.201 à 5.300 (58)
5.401 à 5.500 (58)
5.501 à 5.600 (57)
6.401 à 6.500 (58)
7.101 à 7.200 (58)
9.201 à 9.300 (56)
9.301 à 9.400 (57)

Deuxième tranche.

10.201 à 10.300 (57)
11.001 à 11.100 (58)
11.101 à 11.200 (57)
11.201 à 11.300 (58)
11.901 à 12.000 (57)
12.401 à 12.500 (58)
13.301 à 13.400 (56)
13.401 à 13.500 (55)
13.701 à 13.800 (56)
14.401 à 14.500 (58)
14.601 à 14.700 (56)
15.101 à 15.200 (57)
17.601 à 17.700 (57)
18.301 à 18.400 (58)
18.601 à 18.700 (57)

Troisième tranche.

20.001 à 20.100 (55)
20.101 à 20.200 (58)
21.101 à 21.200 (58)
21.401 à 21.500 (58)
22.101 à 22.200 (57)
22.401 à 22.432 (57)
22.433 à 22.500 (58)
23.101 à 23.200 (57)
24.301 à 24.400 (58)
24.401 à 24.432 (58)
24.601 à 24.700 (57)
25.001 à 25.100 (55)
26.401 à 26.500 (56)
26.701 à 26.800 (57)
27.001 à 27.100 (58)

ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 MILLIARDS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 280, BOULEVARD SAINT-CERMAIN, PARIS (7e)
Registre du commerce : Seine 55-B 999.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 5 0/0 1935, la société Energie électrique du Maroc a utilisé en totalité, par le rachat en Bourse d'obligations au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, la somme de 1.540.000 F, consacrée à l'amortissement de l'emprunt pour la période du 2 septembre 1957 au 1er septembre 1958.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

SOCIETE GRAMES

CAPITAL : 135.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : L'ISLE-ADAM (SEINE-ET-OISE)
R. C. : Seine n° 302615 B.

Obligations 4 1/2 % 1943.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 87 obligations sorties au quinzième tirage au sort du 17 juin 1958, effectué en séance publique au Crédit du Nord, à Paris, 59, boulevard Haussmann, et formant, avec les 33 obligations rachetées en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir le 1er août 1958 ;

2° Des séries comprenant des titres amortis aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1 à 10	56	541 à 550	56
11 à 20	58	591 à 600	58
21 à 30	58	631 à 640	58
101 à 110	58	671 à 680	58
131 à 140	57	681 à 690	58
211 à 214	57	721 à 730	57
291 à 300	58	741 à 750	56
311 à 320	56	821 à 829	58
381 à 390	58	871 à 880	57
391 à 400	57	891 à 900	58
411 à 420	57	921 à 927	56
431 à 440	56	1.011 à 1.020	58
451 à 460	57	1.071 à 1.080	58
461 à 470	58		

Ces obligations seront remboursables au pair, soit 2.000 F, aux caisses du Crédit du Nord, place Rihour, à Lille, et 59, boulevard Haussmann, à Paris, ainsi qu'à ses succursales et agences.

Compagnie de Construction Mécanique PROCEDES SULZER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 MILLIARDS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 19, RUE COGNACQ-JAY, PARIS (7e)
R. C. : Seine 54-B 6769.

Les obligataires de notre emprunt 6 0/0 1956 sont informés que l'amortissement de la deuxième annuité de 3.514 titres a été réalisé moitié par rachats en Bourse et moitié par tirage au sort.

Les 1.757 titres tirés au sort portent les numéros :

92.451 à 92.755 — 92.858 à 94.309

Ils seront remboursés, à partir du 15 juillet, à raison de 10.536 F par titre.

D'autre part, il reste à présenter au remboursement, à raison de 10.533 F par titre, les obligations sorties au premier tirage, qui portent les numéros suivants :

46.913 à 46.917	47.452	47.835 à 47.854
46.952	47.454 et 47.455	47.878 à 47.881
46.955	47.673 à 47.680	47.899 à 47.910
47.048 à 47.053	47.717 à 47.719	47.912 à 47.917
47.266 à 47.268	47.730 à 47.739	47.989 à 48.001
47.270 à 47.231	47.749 à 47.750	48.272 à 48.280
47.287 à 47.291	47.805 à 47.814	48.285 à 48.326

Toutes ces obligations sont remboursées dans les établissements suivants :

Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France ;
Comptoir national d'escompte de Paris ;
Crédit commercial de France ;
Crédit lyonnais ;
Société nancéienne de crédit industriel ;
Société marseillaise de crédit ;
Société anonyme de participations, d'études et de banque, 43, rue de Clichy, Paris ;
MM. de Neuflize, Schlumberger et Cie, 12, place de la Bourse, Paris.
MM. Louis Dreyfus et Cie, 6, rue Rabelais, Paris.

Le conseil d'administration.

Anciennes Manufactures Canson et Montgolfier

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 330.000.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 44.000 ACTIONS DE 7.500 F ENTIÈREMENT LIBÉRÉES
SIÈGE SOCIAL : VIDALON-LES-ANNONAY, PAR DAVEZIEUX (ARDÈCHE)
R. C. : Annonay 56-B 24.

Tableau d'amortissement en vingt ans de 10.000 obligations de 10.000 F à intérêt et prime variables, émises en mai 1958.

NUMEROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE DE TITRES en circulation.	NOMBRE DE TITRES à amortir.
1	15 mai 1959	10.000	301
2	— 1960	9.699	318
3	— 1961	9.381	336
4	— 1962	9.045	355
5	— 1963	8.690	376
6	— 1964	8.314	397
7	— 1965	7.917	419
8	— 1966	7.498	443
9	— 1967	7.055	469
10	— 1968	6.586	495
11	— 1969	6.091	480
12	— 1970	5.611	505
13	— 1971	5.106	531
14	— 1972	4.575	558
15	— 1973	4.017	538
16	— 1974	3.429	618
17	— 1975	2.811	650
18	— 1976	2.161	684
19	— 1977	1.477	720
20	— 1978	757	757
Total			10.000

Les tirages au sort, tant normaux que supplémentaires, s'effectueront de la manière suivante : un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro 1 sera considéré comme succédant au dernier numéro.

QUARTZ ET SILICE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 549.500.000 F
SIÈGE SOCIAL : 8, RUE D'ANJOU, A PARIS (8e)
R. C. : Seine 56-B 5331.

Obligations de 10.000 F 6 3/4 % 1950.

Huitième amortissement.

Liste numérique des 89 obligations sorties au tirage au sort du 12 juin 1958 et formant, avec les 96 obligations rachetées en Bourse, la totalité des titres à amortir au 1er août 1958.

3.691 à 3.693 — 3.697 à 3.699 — 3.702 à 3.706 — 3.709 et 3.710 — 3.712 à 3.722 — 3.726 à 3.732 — 3.736 à 3.738 — 3.740 à 3.744 — 3.748 et 3.749 — 3.751 — 3.756 et 3.757 — 3.762 à 3.765 — 3.788 à 3.790 — 3.794 à 3.811.

Ces obligations sont remboursables au pair, à compter du 1er août 1958, aux caisses du Comptoir national d'escompte de Paris et de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

Liste des obligations sorties aux précédents tirages et non encore remboursées.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES d'amortissement.
4.300 à 4.303	1956	4.351 à 4.356	1956	1.164 à 1.167	1957
4.309 à 4.311	»	4.358 à 4.377	»	1.179	»
4.313	»	1.105 à 1.109	1957	1.314 à 1.351	»
4.316 à 4.320	»	1.128	»	1.363 à 1.367	»
4.341 à 4.345	»	1.157	»		

SOCIETE GENERALE DE MECANIQUE

(Anciennement : Société générale de bonneterie.)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.750.000 F
SIÈGE SOCIAL : 13, RUE LARGENTIER, TROYES (AUBE)
Registre du commerce : Troyes n° 753.

Obligations 5 3/4 0/0 1948 de 5.000 F.

Dixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 62 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er juillet 1958.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont également été couverts par rachats en Bourse.

Anciennes Manufactures Canson et Montgolfier

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 330.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A VIDALON-LES-ANNONAY, PAR DAVEZIEUX (ARDÈCHE)
R. C. : Annonay n° 56-B 24.

Obligations 6 3/4 0/0 1950 de 10.000 F.

Amortissement du 1er août 1958.

Numéros des 99 obligations sorties au tirage du 18 juin 1958.

1.191 à 1.289

Le remboursement de ces 99 obligations s'effectuera à partir du 1er août 1958, coupons 1er août 1959 et suivants attachés, à raison de 10.000 F par titre, net d'impôts, aux caisses des banques ci-après :

Banque Bechetoille et Cie, Annonay ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie et ses succursales ;
Comptoir national d'escompte de Paris et ses succursales ;
Crédit lyonnais et ses succursales ;
Société générale et ses succursales.

Numéros des titres sortis aux tirages précédents et non encore présentés au remboursement.

379 à 383 — 393 — 394 — 435 — 460 — 467 à 471 — 474 à 480 — 537 — 538 — 556 — 557 — 1.455 à 1.463 — 1.470 à 1.473 — 1.477 à 1.486 — 1.493 à 1.501 — 1.507 à 1.517 — 1.528 à 1.532

ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 MILLIARDS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (7e)
Registre du commerce : Seine 55-B 999.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 3 3/4 0/0 1945 de 5.000 F nominal, la société Energie électrique du Maroc a utilisé en totalité, par le rachat en Bourse d'obligations au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, la somme de 4.750.000 F, consacrée à l'amortissement de l'emprunt pour la période du 2 septembre 1957 au 1er septembre 1958.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

Les amortissements antérieurs ont été également réalisés par voie de rachats en Bourse.

SOCIETE LA MURE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.595.960.000 F
SIÈGE SOCIAL : 25, RUE DE CHATEAUDUN, A PARIS (9e)
SIÈGE ADMINISTRATIF : 47, AVENUE ALSACE-LORRAINE, A GRENOBLE
R. C. : Seine 55-B 4178 ; Grenoble 55-B 135.

Obligations 4 0/0 *de* 5.000 F *émises en* 1945.

Treizième amortissement au 1er août 1958.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 150 obligations devant être amorties le 1er août 1958.

Titres amortis restant à rembourser.

Néant.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 30 septembre* 1945.)

Obligations 6 0/0 *de* 5.000 F *émises en* 1948.

Dixième amortissement au 1er août 1958.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 119 obligations devant être amorties le 1er août 1958.

Titres amortis restant à rembourser.

Tirage du 15 *juin* 1956.

804 à 808 (5) — 814 à 822 (9) — 845 à 850 (6)
864 à 868 (5) — 880 à 883 (4)

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 23 septembre* 1948.)

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE AU CAPITAL DE 300 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS
Registre du commerce : Seine n° 54-B 9417.

Obligations 4 0/0 1930.

Echéance du 15 *juillet* 1958.

Quinzième tirage effectué le 30 mai 1958 pour amortissement de :
1° 401 obligations de 1.000 F nominal (titres d'appoint).

NUMEROS EXTREMES des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS EXTREMES des séries.	ANNÉES de remboursement.
5.488 à 5.830	1955	8.742 à 8.905	1952
7.403 à 7.563	1953	9.688 à 10.015	1957
7.662 à 8.102	**1958**	10.117 à 10.149	1954
8.103 à 8.523	1956	10.314	1955
8.524 à 8.599	**1958**		

2° 301 obligations de 5.000 F nominal.

NUMEROS EXTREMES des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS EXTREMES des séries.	ANNÉES de remboursement.
199 à 228	1954	**1.174 à 1.337**	**1958**
276 à 439	1952	1.866 à 1.984	1957
505 à 743	1955	1.888 à 2.128	»
933 à 989	**1958**	2.182 à 2.309	1953
993 à 1.028	»	3.096 à 3.448	1956
1.030 à 1.172	»		

Les listes ci-dessus comprennent :

a) En caractères gras, les séries sorties au quinzième tirage ;

b) Les séries sorties antérieurement et non encore totalement remboursées.

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du quinzième tirage.

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1952 (9e tirage), coupon n° 43, 15 avril 1953.
Remboursement 1953 (10e tirage), coupon n° 44, 15 avril 1954.
Remboursement 1954 (11e tirage), coupon n° 45, 15 avril 1955.
Remboursement 1955 (12e tirage), coupon n° 46, 15 avril 1956.
Remboursement 1956 (13e tirage), coupon n° 47, 15 avril 1957.
Remboursement 1957 (14e tirage), coupon n° 48, 15 avril 1958.
Remboursement 1958 (15e tirage), coupon n° 49, 15 avril 1959.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à leur montant nominal dans tous les sièges, succursales ou agences :

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) ;
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e) ;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e) ;
De la Société marseillaise de crédit, 4, rue Auber, Paris (9e) ;
De la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris (9e) ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;
Du Crédit algérien, 5, rue Louis-le-Grand, Paris (2e) ;
Du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris (9e) ;
De la Compagnie algérienne de crédit et de banque, 50, rue d'Anjou, Paris (8e) ;
Du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (1er) ;
De la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Compagnie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.323.564.000 F
SIÈGE SOCIAL : 19, RUE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)
R. C. : Seine n° 55-B 12851.

Obligations de 10.000 F 6 0/0 *minimum* 1953.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 19 juin 1958 et remboursables à partir du 1er août 1958 à 10.000 F ;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
6.306 à 9.388	57	46.425 à 46.919	58
26.808 à 29.551	55	46.922 à 47.355	58
45.615 à 45.928	58	47.373 à 48.924	58
45.932 à 46.404	58	51.681 à 54.588	56

Le remboursement des obligations désignées par le sort aura lieu :

Aux caisses de la compagnie ;
Au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris ;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris ;
A la Société nancéienne, 4, place André-Maginot, à Nancy ;
Chez MM. Saint-Olive et Cie, à Lyon,

et dans les sièges, succursales et agences en France de ces établissements.

S. I. M. C. A.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 14.557.130.000 F
SIÈGE SOCIAL : 7, RUE LOUIS-DAVID, PARIS (16e)
R. C. : Seine n° 55-B 2719.

Obligations 5 1/2 % 1956 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant, d'une part, les 10.000 obligations sorties au deuxième tirage du 13 juin 1958 en vue de l'amortissement du 15 juillet 1958 et, d'autre part, des obligations rachetées en Bourse (la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse 13.351 obligations correspondant, comme prévu par les conditions de cet emprunt, à la moitié de l'annuité totale d'amortissement pouvant être affectée au maximum à des rachats en Bourse);

2° De la série sortie au premier tirage du 13 juin 1957, comprenant également des obligations rachetées en Bourse, sur laquelle des obligations n'ont pas encore été présentées au remboursement.

Les deux chiffres placés à la suite des séries indiquent l'année d'échéance du remboursement.

319.415 à 329.458 (57) 390.106 à 400.829 (58)

Les obligations sorties au deuxième tirage du 13 juin 1958 seront remboursables à partir du 15 juillet 1958 (coupon du 15 juillet 1959 attaché), à raison de 10.500 F net, au siège de chacun des établissements suivants :

L'Union européenne industrielle et financière, 4-6, rue Gaillon, à Paris ;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris ;
Société générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris ;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris ;
Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris ;
Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris ;
Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris ;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris ;
Banque de l'Union parisienne, 6-8, boulevard Haussmann, à Paris ;
MM. Lazard frères et Ce, 5, rue Pillet-Will, à Paris ;
Compagnie financière de Paris, COFPA, 48, rue des Petits-Champs, à Paris ;
L'Union des mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris,
ainsi que dans leurs succursales et agences en France.

COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES TEXTILES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.250.000 F
SIÈGE SOCIAL : 74, BOULEVARD DE PARIS, A ROUBAIX (NORD)
R. C. : Roubaix n° 57-B 336.

Obligations 4 1/4 % 1944 de 5.000 F.

Deuxième tirage (14e amortissement) effectué le 20 juin 1958.

Liste numérique des séries comprenant les 221 obligations sorties à ce tirage (379 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement).

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
15.381 à 15.390	58	19.911 à 19.920	58
15.541 à 15.550	58	19.981 à 19.990	58
15.741 à 15.750	58	20.001 à 20.010	58
17.001 à 17.010	58	20.321 à 20.330	58
17.401 à 17.410	58	20.331 à 20.340	58
17.831 à 17.840	58	21.031 à 21.040	58
17.931 à 17.940	58	21.541 à 21.550	58
18.161 à 18.170	58	22.011 à 22.020	58
18.291 à 18.300	58	22.461 à 22.470	58
18.331 à 18.340	58	22.551 à 22.560	58
18.841 à 18.850	58	22.941 à 22.950	58
18.881 à 18.890	58	23.181 à 23.190	58
19.151 à 19.153	58	23.451 à 23.460	58
19.601 à 19.610	58		

Les obligations amorties au tirage du 20 juin 1958 seront remboursables à partir du 20 juillet 1958.

Titres restant à rembourser.

Néant.

SOCIETE ANONYME PHILIPS

« Eclairage et radio »
AU CAPITAL DE 4.500.000.000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 50, AVENUE MONTAIGNE, A PARIS
R. C. : Seine n° 56-B 4726.

Avis de remboursement anticipé des obligations 4 % 1945.

Conformément aux modalités d'émission, le conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 16 juin 1958, de rembourser par anticipation, le 1er août 1958, la totalité des obligations de 5.000 F nominal 4 % 1945 restant à amortir à cette date.

Les intérêts échus les 1er février et 1er août 1958 ayant été mis en payement à l'échéance unique du 1er février 1958, conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 30 octobre 1948, le remboursement de ces obligations sera effectué pour la valeur nominale des titres, soit 5.000 net, contre remise :

Des certificats nominatifs, jouissance 1er août 1958 ;
Des obligations au porteur munies des coupons nos 24 à 38 (échéances 1er février 1959 au 1er février 1970),

aux guichets des sièges, succursales et agences des établissements suivants :

Crédit commercial de France ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie ;
Crédit industriel et commercial ;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France.

Le montant de la taxe proportionnelle relative à la prime de remboursement dont sont exonérés les bénéficiaires des conventions franco-étrangères s'élève à 8,25 F lorsque l'exonération est totale.

Les titres amortis antérieurement ont tous été présentés au remboursement.

Le conseil d'administration.

Manufactures de Produits Chimiques du Nord

ETABLISSEMENTS KUHLMANN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.455.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 11, RUE DE LA BAUME, A PARIS
R. C. : Seine n° 54-B 3384.

La société, ayant usé de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse de 471 obligations 6 1/2 0/0 1950 une partie de la somme prévue pour l'amortissement au 1er août 1958.

La totalité de la somme n'ayant pas été employée, un tirage au sort, qui a porté sur 450 obligations, a été effectué le 4 juin 1958.

LISTE NUMERIQUE

De la série comprenant les 450 obligations 6 1/2 0/0 1950 sorties au tirage du 4 juin 1958 et 66 obligations parmi celles qui ont été rachetées en Bourse par la société depuis le début de l'amortissement de cet emprunt ;

Des séries sorties aux tirages antérieurs et sur lesquelles des obligations n'ont pas encore été présentées au remboursement.

Les deux chiffres placés à la suite des séries indiquent l'année d'échéance du remboursement.

4.624 à 5.380 (55)	10.338 à 10.848 (57)	14.992 à 15.507 (58)
9.971 à 10.007 (57)	12.997 à 13.535 (54)	36.422 à 37.238 (56)
10.008 à 10.337 (53)		

Les obligations sorties au tirage de 1958 seront remboursables, sans frais, à partir du 1er août 1958, coupon au 1er août 1959 attaché, à raison de 10.000 F pour les obligations nominatives et au porteur, aux guichets des sièges, succursales et agences des établissements suivants :

Crédit commercial de France ;
Crédit du Nord ;
Banque de l'Union parisienne ;
Banque de Paris et des Pays-Bas ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie ;
Comptoir national d'escompte de Paris ;
Crédit industriel et commercial ;
Union des mines ;
Union européenne industrielle et financière.

Le montant du remboursement se décompose comme suit : prix d'émission : 9.600 F ; prime de remboursement : 400 F.

Conventions franco-étrangères. — Montant de la taxe proportionnelle relative à la prime de remboursement dont sont exonérés les bénéficiaires des conventions : 44 F lorsque l'exonération est totale.

VILLE DE CHALONS-SUR-MARNE

Emprunt obligataire 1948 de 15.000.000 de francs à intérêt décroissant.

Echéance du 1er octobre 1958.

Numéros des 12 obligations de 100.000 F nominal sorties au dixième tirage du 9 juin 1958 et remboursables à partir du 1er octobre 1958 à la caisse du receveur municipal de la ville de Châlons-sur-Marne.

15 31 54 70 82 97 104 108 120 124 132 136

Tous les titres sortis aux tirages antérieurs ont été remboursés.

SOCIETE FRANÇAISE DES MAGASINS UNIPRIX

Obligations 6 % 1956.

Additif à la liste parue au *Journal officiel* du 20 juin 1958: page 5767, lire: « Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 15 juillet 1958 à raison de 10.566 F ».

Compagnie Internationale des Wagons-Citernes

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juin 1958: page 5767, 1re colonne, 3e insertion, Obligations 6 0/0 1955, au lieu de: « 1.001 à 1.228 », lire: « 1.101 à 1.228 ».

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Przybyl (Bronislaw), né à Jarnuy, cités Nouvelles, 16, Droitaumond (Meurthe-et-Moselle), le 15 août 1925 et marié à Mme Stephano (Georgette), tous deux demeurant actuellement à Créteil (Seine), 98, rue du Général-Leclerc, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Prybil.

M. Georges-Jean-Firmin Charra, né à Saint-Front (Haute-Loire) le 23 février 1930 époux de Mme Denise-Marthe-Jeanne Cavard, demeurant à Coudes; Mlle Renée-Raymonde-Marie Charra, née à Saint-Front (Haute-Loire) le 27 juin 1933, demeurant à Neuilly-sur-Seine, 126, rue Péronnet, et Mme Elodie-Elise-Yvonne Peyrelon, veuve de M. Pierre-Firmin-Jacques Charra, née au Puy (Haute-Loire) le 5 avril 1909, demeurant à Saint-Front (Haute Loire), agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de tutrice naturelle et légale de Solange-Yvette Charra, née le 18 août 1939 à Saint-Front, domiciliée à Saint-Front, et de Firmin-Louis Charra, né à Saint-Front le 14 octobre 1941, demeurant à Saint-Front, ses deux enfants encore mineurs, issus de son mariage avec Pierre-Firmin-Jacques Charra, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique Charra celui de Charras.

AVIS DIVERS

REPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY

Emprunts 1905 et 1909 (titres estampillés).

Les coupons à l'échéance du 1er juillet 1958 des emprunts Uruguay 1905 et 1909 sur les titres estampillés pour adhésion à l'offre du gouvernement uruguayen, en date du 3 janvier 1939, sont mis en payement à Paris, à raison de la contrevaleur en francs français de livre sterling 0.3.6. sous déduction de la taxe proportionnelle.

En vue de leur encaissement, à concurrence des provisions transférées, les coupons doivent être déposés aux caisses des établissements suivants:

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
A la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris;
A la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris.

Les coupons de l'emprunt 1909 peuvent également être déposés au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris.

Brazilian Traction, Light & Power Company, Limited

(Société anonyme constituée sous le régime des lois du Canada.)

L'assemblée annuelle, qui s'est tenue aujourd'hui 24 juin, a été présidée par M. Henry Borden, C. M. G., Q. C. Le docteur R.-L. Hearn, ancien président de « L'Ontario Hydro-Electric Power Commission », et M. Pierre Ansiaux, de Bruxelles (Belgique), avocat à la cour de cassation de ce pays, furent élus pour la première fois. Tous les autres administrateurs furent réélus. Le président a annoncé la nomination à la vice-présidence de la société de M. Mitchell-W. Sharp, anciennement vice-ministre du commerce dans le gouvernement canadien.

Les actionnaires ont ratifié les règlements prévoyant la nomination d'administrateurs honoraires, élevant le nombre des administrateurs à vingt-deux et renouvelant l'autorisation de payer des dividendes en actions. En soumettant ce dernier règlement à l'assemblée, le président a déclaré que cette ratification n'impliquera pas nécessairement que les administrateurs useront de l'autorisation ainsi donnée.

Le président invoqua le taux préférentiel du change qui, en vertu de la loi brésilienne, est applicable à certaines opérations de fournitures des utilités publiques, et déclara que, récemment, le prix de revient global du dollar pour assurer le service de la dette obligataire avait été élevé de 51,32 cruzeiros à 53,82 cruzeiros par dollar, alors que pour le payement d'équipement importé, considéré comme essentiel pour le développement économique, le cours du dollar est maintenant de 70,00 cruzeiros. Se référant aux perspectives de l'année financière 1958, le président déclara qu'en dépit de gains plus importants en cruzeiros, provenant principalement d'un accroissement des ventes d'énergie électrique, de gaz et d'une extension des services téléphoniques, il y aura inévitablement une nouvelle réduction des gains de la société en 1958 lorsqu'ils sont exprimés en dollars.

Le président poursuivit en déclarant que le Brésil était très pauvre en monnaies étrangères du fait d'une diminution des exportations de café et d'un accroissement du volume total des importations, mais il ajouta qu'il existait des facteurs contribuant à améliorer la situation générale en matière de change, notamment l'établissement d'industries locales au Brésil, l'accroissement de ses ressources en pétrole et l'augmentation de certaines exportations autres que le café.

Le président parla de l'effet de l'inflation au Brésil sur les opérations de la société qui accroit les coûts de construction, entraine un accroissement progressif des salaires, une augmentation du prix d'acquisition des matières locales et un coût toujours croissant des monnaies étrangères. Il ajouta, en ce qui concerne les services d'électricité, que les sociétés exploitantes sont génées par les dispositions du « Brazilian Water Code » qui les limitent à un taux de recettes de dix pour cent et, qui plus est, dix pour cent sur les investissements retenus à son coût en cruzeiros à l'époque de sa réalisation. Poursuivant, le président déclara: « L'investisseur local, de nos jours, au Brésil trouve que dix pour cent est un taux de recettes tout à fait inacceptable et, dans notre cas, ce dix pour cent, par application du principe du coût de l'investissement estimé à la date de sa réalisation se trouve réduit à quelque chose comme cinq pour cent de la valeur comptable, ce qui représente un taux de recettes encore plus bas par rapport aux valeurs normales actuelles ». Le président ajouta que: « Au Brésil, aujourd'hui, les emprunts gouvernementaux à court terme rapportent dix pour cent et qu'un dividende de quinze pour cent est demandé des valeurs mobilières. On voit donc combien il apparait nécessaire d'avoir une nouvelle législation au Brésil applicable aux services publics, prévoyant une revision en hausse de la base de calcul et un accroissement du taux admissible de recettes ».

En ce qui concerne les téléphones, il dit que, bien que le « Water Code » ne s'appliquait pas au service téléphonique, les taux pour ce service étaient insuffisants et que les sociétés de téléphone ne parviendraient pas réellement à effectuer les recettes de monnaie locale nécessaires pour une expansion dont il y a un grand besoin jusqu'à ce que les taux soient très considérablement augmentés et atteignent un point où ils représenteront un taux raisonnable de recettes par rapport à la valeur normale des installations en service.

Le président parla de la nomination d'un conseil administratif à la « São Paulo Light Company » composé de citoyens brésiliens distingués qui apporteront leur avis et leur aide en ce qui concerne les affaires de cette filiale. Le président déclara qu'il n'aimerait pas laisser les actionnaires dans l'impression que l'avenir est irrémédiablement sombre. « Les difficultés immédiates », dit-il, « que le Brésil doit surmonter sont formidables, mais il y a des signes de développements futurs qui contiennent de grandes promesses. » Il fit allusion au récent échange de lettres entre le Président du Brésil et le Président des Etats-Unis et ajouta que de cet échange de lettres sortirait la solution de quelques-uns des problèmes économiques du Brésil.

En conclusion, le Président invoqua la cadence fantastique de développement du Brésil et déclara que la société n'avait pas d'autre choix que de porter tous ses efforts dans l'expansion des services essentiels dont elle a la responsabilité au Brésil et, par là, continuer à mettre ses services à la disposition d'un nombre toujours plus élevé de Brésiliens.

25 juin 1958.

CONCESSIONS DIVERSES

Territoire de la Mauritanie.

SERVICE DES MINES

AVIS

Rectificatif au *Journal officiel* des 6 et 22 juin 1958 : pages 5387 et 5836, dans les coordonnées du sommet N du polygone, au lieu de : « N. 6.600 m au Sud, 29.300 m à l'Est », lire : « N. 6.600 m au Sud, 19.300 m à l'Est ».

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

28 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de Santé de la France.** But : expliquer les buts et seconder par tous moyens utiles l'action de l'association Santé de la France et l'action menée par celle-ci en vue de l'étude et de l'amélioration des aliments et des boissons. Siège social : 18, rue d'Enghien, Paris.

28 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Syndicat interdépartement des meuniers français.** But : défense de la moyenne et petite meunerie. Siège social : 105 *ter*, rue de Lille, Paris.

29 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Etoile de Saint-Ambreuil.** But : créer ou développer des loisirs éducatifs pour la jeunesse et organiser une colonie de vacances. Siège social : cure de Saint-Ambreuil, par Varennes-le-Grand (Saône-et-Loire).

30 mai 1958. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Judo-Club de Vernouillet.** But : pratique du judo et jiu-jitsu. Siège social : 1, rue Aristide-Briand, Vernouillet.

30 mai 1958. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Institution universelle des roseaux pensants.** But : propager la notion pascalienne de l'homme « roseau pensant ». Siège social : boulevard de Ceinture, Bron.

31 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Le Logis guingampais.** But : assurer la continuité d'un contrat d'assurance groupe profitant aux membres castors. Siège social : Le Logis guingampais, Guingamp (Côtes-du-Nord).

2 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des anciens combattants et victimes de guerre du canton de Juvigny-le-Tertre.** But : resserrer les liens de solidarité et de camaraderie qui unissent tous les anciens combattants et pratiquer l'entraide sous toutes ses formes. Siège social : mairie de Juvigny-le-Tertre (Manche).

3 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Amicale sportive de Morigny.** But : pratique des exercices physiques et du football. Siège social : mairie de Morigny-Champigny (Seine-et-Oise).

4 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des castors de Port-de-Bouc—Florida, groupe 5.** But : construction en commun de maisons individuelles d'habitations à bon marché. Siège social : quartier de la Gaffette, établissements Kuhlmann, Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône).

4 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **Groupement des parents catholiques des élèves du collège de Semur-en-Auxois.** But : étude, organisation, démarche et réalisation se rapportant à l'organisation matérielle de l'enseignement religieux des enfants, aux intérêts religieux des enfants et à leur éducation suivant les principes catholiques, à la participation à toute institution ayant pour but les objets indiqués ci-dessus. Siège social : rue des Saintes-Maries, Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).

9 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Conseil de parents d'élèves de l'école Paul-Bert.** But : aider la municipalité à améliorer l'hygiène, le confort de l'école maternelle ; aider au fonctionnement d'une colonie de vacances ; aider certains enfants ayant besoin d'une sollicitude particulière ; rendre plus efficace la collaboration entre l'école et la famille. Siège social : école maternelle Paul-Bert, rue des Iris, le Havre (Seine-Maritime).

9 juin 1958. Déclaration à la préfecture du Gard. **Union-Club bagnolais.** But : football association. Siège social : café du Midi, place du Château, Bagnols-sur-Cèze.

11 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Le Logis pleybennois.** But : s'intéresser à toutes les questions relatives à l'habitation et à l'urbanisme dans le lotissement de Kerguillou en Pleyben ; favoriser toute initiative d'aide au logement sous quelque forme que ce soit. Siège social : chez Mme Le Roux (Yves), rue de l'Avenir, Pleyben (Finistère).

12 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Lyon. **Association des familles de la cité de la Saulaie.** But : étudier et défendre les intérêts matériels et moraux des habitants de la cité. Siège social : 64, avenue Jean-Jaurès, Oullins.

13 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Union de défense des foyers français.** But : grouper les membres des foyers des familles de France pour la défense des objectifs familiaux, économiques et sociaux, et ce, par tous les moyens légaux. Siège social : 7, avenue des Maquis, Saint-Céré (Lot).

13 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Comité d'organisation du cinquantenaire Wilbur Wright.** But : commémoration du cinquantenaire des premiers vols de Wilbur Wright. Siège social : préfecture de la Sarthe, le Mans.

13 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Jeudi-Club association.** But : promouvoir l'éducation populaire parmi les jeunes, la gestion, le contrôle et l'animation d'un centre éducatif ouvert, sans distinction politique ou religieuse, à tous les jeunes et comprenant notamment une colonie de vacances, un club de jeunes, un foyer de culture populaire et ciné-club. Siège social : 7, rue du Docteur-Dumée, Nemours.

13 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Comité de vigilance et d'action pour la protection de l'enfance malheureuse.** But : protection de l'enfance malheureuse. Siège social : 49, rue des Pommiers, Ermont (Seine-et-Oise).

13 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Comité de jumelage de la ville de Royan.** But : réaliser des jumelages ou accords entre la ville de Royan et des villes de pays étrangers. Siège social : mairie de Royan (Charente-Maritime).

13 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Foyer Saint-Pierre.** But : grouper les enfants des communes de Crisenoy, Champdeuil, Saint-Germain-Laxis et éventuellement des communes environnantes à l'effet de leur donner une formation morale, spirituelle, sportive (camp de vacances) et artistique. Siège social : chez M. Lefebvre, ferme de Genouilly, Crisenoy.

13 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Etoile sportive thénacaise.** But : pratique du football. Siège social : salle municipale de Thénac (Charente-Maritime).

13 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Plein Vent,** association autonome des anciens du compagnonnage français. But : grouper les anciens du compagnonnage français désireux d'apporter leur appui moral et matériel aux jeunes et grands adolescents. Siège social : 28, rue Henri-Barbusse, Paris.

14 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des propriétaires de la cité expérimentale du Rouho.** But : défendre les intérêts des propriétaires contre toutes malfaçons. Siège social : salle annexe de la mairie de Lorient, Keryado (Morbihan).

14 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **La Maison de la Normandie.** But : créer à Paris une représentation susceptible de contribuer à l'essor et à la propagande des activités touristiques, économiques et culturelles de la Normandie. Siège social : 5, avenue de l'Opéra, Paris.

14 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Racing-Club de Muids.** But : pratique des sports et principalement du football. Siège social : chez le président, rue de la Voie, Muids (Eure).

14 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association locale des aides familiales rurales de Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Hilaire et Evrunes.** But : aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer. Siège social : chez M. Bernard Jaudronnet, route de Cholet, Mortagne-sur-Sèvre.

14 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **Association des parents d'élèves du secteur rural de Forcalquier.** But : toutes initiatives susceptibles d'apporter un maintien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles des enfants inscrits aux écoles de Forcalquier. Siège social : mairie de Forcalquier (Basses-Alpes).

16 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Société communale de chasse de la Chapelle-des-Marais.** But : exploitation rationnelle de la chasse. Siège social : mairie de la Chapelle-des-Marais (Loire-Atlantique).

16 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Association du concours hippique d'Autun.** But : organisation de concours et de manifestations équestres. Siège social : hôtel de ville d'Autun (Saône-et-Loire).

16 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Club cistercien.** But : développer et organiser les activités culturelles et les loisirs de ses membres. Siège social : 4, rue de Cîteaux, Paris.

17 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Association scolaire et postscolaire de Basse-Goulaine.** But : institutions d'éducation populaire de toute nature à Basse-Goulaine. Siège social : école Sainte-Marie, Basse-Goulaine.

17 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Mascara. **Cercle du billard.** But : développement de la pratique du jeu de billard et resserrement des liens d'amitié entre les joueurs. Siège social : 20, rue Président-Chekkal, Mascara (département de Mostaganem).

17 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **L'Etoile.** But : organisation des séances récréatives au bénéfice des aveugles et grands infirmes de France et Union française. Siège social : chez M. Stockel, 44, boulevard Richard, Millau (Aveyron).

17 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron-Sainte-Marie. **Société de pêche et de chasse d'Aramits.** But : protection du poisson et du gibier et repeuplement. Siège social : mairie d'Aramits (Basses-Pyrénées).

17 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Mostaganem. **Rhin et Danube,** amicale de la première armée française. But : maintenir les liens de camaraderie, perpétuer le culte du souvenir, organiser l'entraide et l'assistance mutuelle. Siège social : maison du combattant, 35, avenue Gustave-Jobert, Mostaganem.

18 juin 1958. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association amicale des anciens élèves de l'institution du Sacré-Cœur.** But : œuvres scolaires et postscolaires. Siège social : institution du Sacré-Cœur, 51, rue de Paris, Moulins.

18 juin 1958. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Groupe Sainte-Marie.** But : organisation des fêtes du quartier, aide aux vieux du village, envoi de mandats aux jeunes gens du quartier sous les drapeaux. Siège social : 102, avenue des Poilus, Les Olives, Marseille.

18 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Mutuelle de gérance administrative.** But : défense des sociétaires auprès des administrations et organismes. Siège social : 17, rue du Professeur-Demons, Bordeaux.

18 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des copropriétaires de l'allée n° 1 du 13 de la rue de la Vivaraize, Saint-Etienne.** But : gérer des cotisations dans le but d'assurer l'entretien et l'amélioration des locaux de l'allée n° 1 du 13 de la rue de la Vivaraize. Siège social : 13, rue de la Vivaraize, Saint-Etienne.

18 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des copropriétaires de l'allée n° 2 du 13 de la rue de la Vivaraize.** But : gérer des cotisations dans le but d'assurer l'entretien et l'amélioration des locaux de l'allée n° 2 du 13 de la rue de la Vivaraize. Siège social : 13, rue de la Vivaraize, Saint-Etienne.

18 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Cahors. Société **La Gaillarde cadurcienne.** But : pratique des sports dits de pétanque et de jeu provençal. Siège social : bar-tabac, 16, rue de la Croix. Cabessut-Cahors.

19 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Tennis-Club de la Bérengère.** But : pratique du sport du tennis et des exercices physiques et entretien entre ses membres d'un esprit d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social : 272, boulevard de la République, Saint-Cloud.

19 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Campagne européenne de la jeunesse.** But : participer à la propagande en faveur de l'Europe. Siège social : cours Jean-Jaurès, Brasserie du Palais de la Bière, Avignon.

20 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association familiale de Brives-Charensac.** But : défense des intérêts moraux et matériels des familles de la commune. Siège social : salle Borie, Brives-Charensac.

20 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Rhône. **Amicale des ouvriers boulangers de Villefranche et des environs.** But : regrouper les ouvriers et anciens ouvriers boulangers ainsi que les apprentis et venir en aide aux nécessiteux. Siège social : 110, rue Nationale, Villefranche-sur-Rhône (Rhône).

21 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association des usagers de l'institution interdépartementale d'irrigation des coteaux de Gascogne.** But : défense des intérêts des propriétaires, exploitants, usagers de terrains irrigués ou irrigables par l'institution des coteaux de Gascogne. Siège social : mairie de Castelnau-Magnoac.

23 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Fraternité catholique des malades du diocèse de Carcassonne.** But : aider matériellement et spirituellement les malades. Siège social : 19, rue Gaston-Prat, Limoux (Aude).

23 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Amicale laïque de Puy-Méry.** But : liaison amicale entre l'école et la famille. Siège social : école de Puy-Méry, commune du Vigen.

MODIFICATIONS

28 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. L'**Amicale des retraités de la Compagnie des agents de change de Paris** transfère son siège social du 129, rue Montmartre, Paris, au 4, place de la Bourse, Paris.

4 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. Le Football-Club de Viry-Châtillon change son titre qui devient : **Entente sportive municipale de Viry-Châtillon.** Siège social : mairie de Viry-Châtillon (Seine-et-Oise).

5 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association pour la retraite des ingénieurs et des cadres (A. P. R. I.)** transfère son siège social du 2, rue de Gribeauval, Paris, au 20, rue de Lisbonne, Paris.

6 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. La Section de l'association des anciens combattants et victimes des deux guerres change son titre qui devient : **Association républicaine des anciens combattants et victimes des deux guerres** (section de Conflans-Sainte-Honorine) et transfère son siège social de la mairie de Conflans-Sainte-Honorine chez M. Groseil, 28, avenue Foch, Conflans-Sainte-Honorine.

11 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. Le **Club international de la construction et de l'urbanisme Cobaty-Club** transfère son siège social du 6, rue d'Antin, au 12, rue Henner, Paris.

12 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. L'**Institut français du café, du cacao et autres plantes stimulantes (I. F. C. C.)** transfère son siège social du 123, rue de Lille, Paris, au 20, rue Monsieur, Paris.

16 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'**Association des dessinateurs d'avions de la région toulousaine** renouvelle son bureau et transfère son siège social du 53, boulevard Carnot, Toulouse, au 17, rue d'Aubuisson, Toulouse.

DISSOLUTIONS

11 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Société civile des porteurs des obligations 1924 de la Société des forges de Froncles et Vraincourt** (dissolution de l'association). Siège social : 133, quai de Javel, Paris.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.